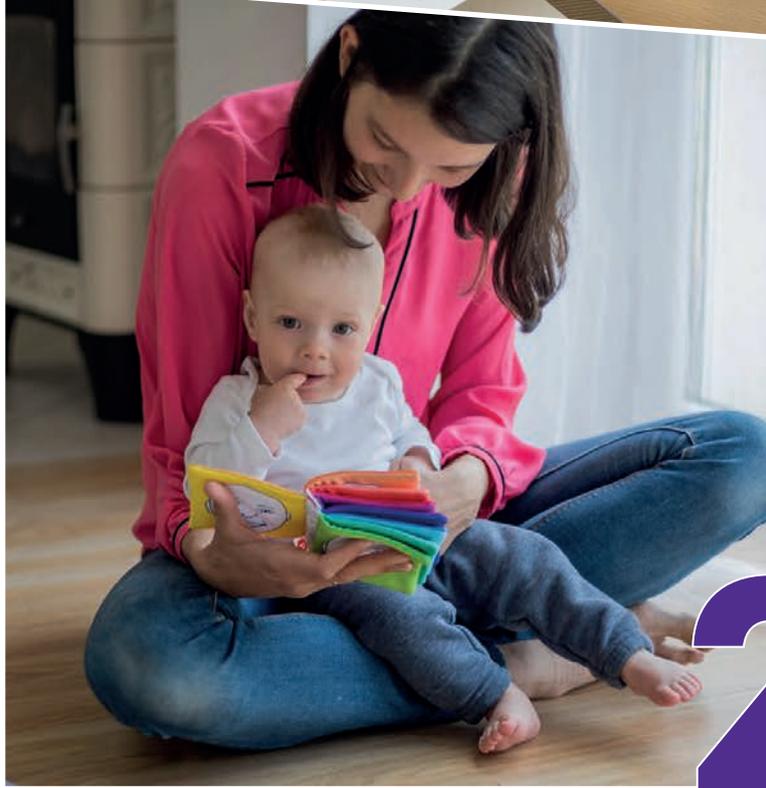




**Sauvegarde**  
ENFANCE & FAMILLE

# RAPPORT D'ACTIVITÉ



# 2023

Enfance et famille

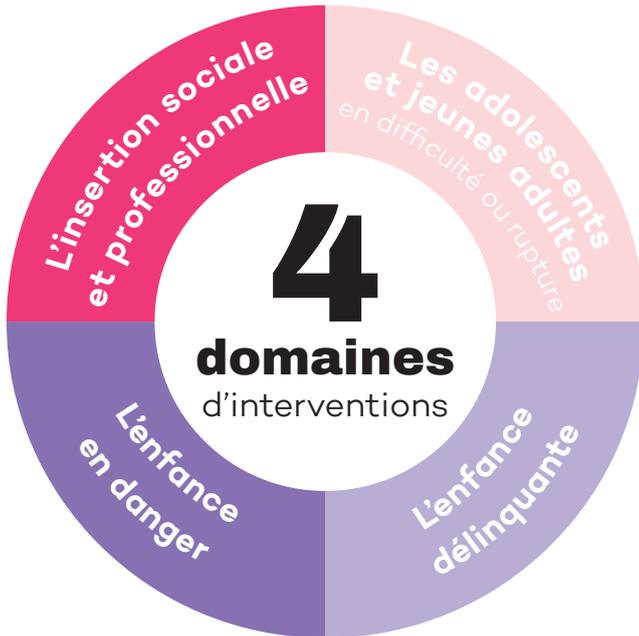
Protéger l'enfant,  
accompagner la famille

# Sauvegarde de l'enfance 37

" Protéger l'enfant, accompagner sa famille "

La Sauvegarde 37, fondée en 1946, a pour objet la protection et l'accompagnement des enfants, adolescent et jeunes adultes en danger physique, moral ou en risque de l'être. Elle œuvre également en faveur de l'enfance délinquante.

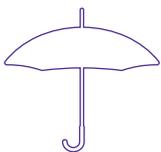
Au quotidien, les équipes, professionnels et bénévoles, protègent et accompagnent les enfants, les adolescents et les jeunes adultes en danger physique, moral ou psychologique ou en risque de l'être en considérant toujours les liens familiaux comme primordiaux.



Pour donner vie à nos principes fondamentaux, nous développons des actions qui nous permettent d'accompagner au mieux les enfants qui nous sont confiés et leurs familles. Nos établissements et services de protection de l'enfance accueillent, accompagnent des mineurs en danger, en risque de danger, ou ayant commis des actes de délinquance.

Au-delà de l'accompagnement et de l'hébergement, nos équipes de professionnels proposent aux enfants et à leur famille, un accompagnement social, psychologique et éducatif individualisé.

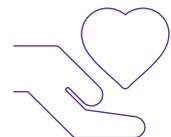
## Nos missions



**Protection**



**Éducation**



**Prévention**



**Insertion**



**Soutien**

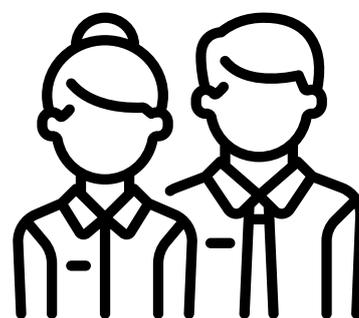
Ensemble, nous construisons un projet de vie stable, respectueux du bien-être de l'enfant, des liens qui l'unissent à sa famille. La Sauvegarde 37 agit pour l'insertion sociale et professionnelle, l'enfance en danger, l'enfance délinquante et le soutien et l'accompagnement à la parentalité.

**1 308**

**enfants**  
accompagnés  
chaque année  
sur le département  
**d'Indre-et-Loire**

**78**

**ans**  
d'existence



**318 professionnels**  
au 31/12/2023 :

Éducateurs spécialisés, assistants sociaux, éducateurs jeunes enfants, moniteurs éducateurs, conseillères en économie sociale et familiale, techniciens d'intervention sociale et familiale, assistantes familiales, surveillants de nuit, comptables, agents administratifs, psychologues, agents d'entretiens, cadres managers, techniciennes ressources humaines...

**40**

**bénévoles**

**9**

**établissements**  
et services



Séminaire administrateurs - cadres. Le programme : réflexions autour de la place des associations dans le monde d'aujourd'hui et de demain avec l'intervention de Jean - Louis Laville, suivi d'un travail collectif autour de la mise en œuvre du projet associatif 2023 - 2028.



Ouverture du restaurant « Sauvegarde 37 » le 23 mai sur le site de la Chaumette, à Joué - lès - Tours.



Septembre : Accueil des premières familles à la maison parents - enfants.



Journée sauvegarde : temps de formation collective ayant pour thème : « Le numérique : outil de la relation éducative en protection de l'enfance, voir les potentialités au-delà des dangers ».



Matinée dédiée aux nouveaux salariés et stagiaires ayant rejoint l'association cette année



Mise en place de comités techniques sur la révisions des projets d'établissements et services

### Le mot du Président

Notre association s'inscrit depuis de nombreuses années dans le paysage de l'action en faveur de l'enfance en danger. Son objet a été reprecisé dans la rédaction du projet associatif 2023-2028 comme un positionnement citoyen au service de la mise en œuvre des politiques de protection de l'enfance.

Ce positionnement au coté des collectivités que sont la PJJ et les services du département est un engagement à inscrire nos pratiques et fonctionnements dans les orientations des politiques publiques tout en agissant sur leur évaluation et leur définition. C'est à cette fin que le conseil d'administration a souhaité renforcer la présence et l'engagement de la Sauvegarde 37 dans les fédérations nationales. Cet engagement positionne l'association comme interlocuteur du pouvoir politique au-delà de notre activité de gestionnaire d'établissements et de services.

En ce sens, l'année écoulée aura été marquée par la préparation des 44èmes Assises Nationales du CNAEMO prévues en 2024 à Joué - lès - Tours et l'entrée au conseil d'administration de l'ANMECS. Ces engagements n'auront pas remis en cause les investissements auprès de la FN3S et de l'URIOPSS. L'association aura été particulièrement présente dans la participation à l'élaboration du diagnostic du futur schéma unique des solidarités d'Indre-et-Loire.

Dans un contexte de fortes tensions sur les métiers de l'humain, et plus particulièrement sur le secteur de la protection de l'enfance, la gouvernance associative a favorisé la coopération entre acteurs sur le territoire et l'interpellation des pouvoirs publics sur la nécessaire reconnaissance des professionnels pour défendre l'amélioration des conditions de travail et in fine d'accueil et d'accompagnement des familles.

Dans un contexte de renforcement des vulnérabilités, nous avons constaté l'augmentation significative des besoins en protection de l'enfance. Dans le même temps, la parole médiatique s'est intéressée à cette politique publique avec plus ou moins de distance et d'objectivité. Parallèlement, nous constatons que la parole des adultes ayant eu un parcours en protection de l'enfance s'organise et se fait entendre des pouvoirs publics. Au niveau local, l'ADEPAPE 37 s'inscrit dans cette mouvance avec le soutien des associations gestionnaires d'établissements.

Au niveau associatif, le premier bilan du déploiement des actions répondant aux orientations du projet 2023-2028 démontre la vitalité de notre organisation. La participation des enfants et familles en est un axe fort ; il s'inscrit dans la volonté de promotion de la citoyenneté des personnes accompagnées.

L'année 2023 a permis de relancer une dynamique associative perturbée par la crise sanitaire. L'ensemble des membres du conseil d'administration se joint à moi pour formuler le souhait que 2024 s'inscrive dans une continuité d'actions favorisant la promotion des enfants et des familles dans le respect de leurs droits.

**Pierre MABIRE,**

**Président de la Sauvegarde 37.**

**Les membres du  
Conseil d'Administration**

Jérôme BARBOT

Bertrand DE MONTILLE

Dominique DUCOS-FONFREDE

Isabelle GERDET

Pascal GUERIN

Hervé LAPEYRE

Martine MAZURIER

Pascal ORÉAL

Bruno PAPIN

Didier VALLÉE

**Les membres du bureau**

**Pierre MABIRE**  
Président

**Monique JULLIEN**  
Vice-présidente

**Philippe BERNARD**  
Vice-président

**Claudy BILLON**  
Secrétaire

**Martine SERRA**  
Secrétaire adjoint

**Denis MERCIER**  
Trésorier

**Jean-Pierre GRANGER**  
Trésorier adjoint

## GLOSSAIRE

- ASE** : Aide Sociale à l'Enfance
- AEMO** : Action Éducative en Milieu Ouvert
- AEMO - R** : Action Éducative en Milieu Ouvert à moyens Renforcés
- AFCM** : Accueil Formation Culture pour les Migrants
- AGIRabcd** : Association Générale des Intervenants Retraités en vue d'Action de Bénévoles pour la Coopération et le Développement
- AJH** : Association Jeunesse et Habitat
- AP** : Accueil Provisoire
- AVS** : Auxiliaire de Vie Scolaire
- CAP** : Certificat d'Aptitude Professionnelle
- CCAS** : Centre Communal d'Action Sociale
- CD** : Conseil Départemental
- CESF** : Conseiller.ère en économie sociale familiale
- CFA** : Centre de Formation des Apprentis
- CFG** : Certificat de Formation Générale
- CISP** : Conseiller.ère en Insertion Sociale et Professionnelle
- CJM** : Contrat Jeune Majeur
- CMP** : Centre Médico - Psychologique
- CMPEA** : Centre Médico - Psychologique de l'Enfant et de l'Adolescent
- CPE** : Commission Pôle Enfance
- GPU** : Clinique Psychiatrique Universitaire
- CRIAVS** : Centre Ressources pour les Intervenants auprès des Auteurs de Violences Sexuelles
- CSAPA** : Centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie
- DAEMNA** : Dispositif d'Accompagnement Éducatif des Mineurs Non Accompagnés
- DAS** : Dispositif d'Accompagnement Social
- DEL F** : Diplôme d'Études en Langue Française
- DIL F** : Diplôme Initial de Langue Française
- DiSSIP** : Dispositif de Soutien à la Scolarité et à l'Insertion Professionnelle
- DNB** : Diplôme National du Brevet
- DPPEF** : Direction de la Prévention, de la Protection de l'Enfant et de la Famille
- DPTM** : Direction Territoriale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse
- DU** : Diplôme Universitaire
- DVH** : Droit de visite et d'hébergement
- ESAT** : Établissement et Service d'Aide par le Travail
- ETP** : Équivalent Temps Plein
- IDE** : Infirmier Diplômé d'État
- IME** : Institut Médico Éducatif
- IRTS** : Institut Régional du Travail Social
- ITEP** : Institut Thérapeutique Éducatif et Pédagogique
- ITS** : Institut du Travail Social
- MAJE** : Maison d'Accueil de Jeunes Enfants
- MDPH** : Maison Départementale des Personnes Handicapées
- MDS** : Maison départementale des solidarités
- MECS - SAPPPA** : Maison d'Enfants à Caractère Social - Service d'Accompagnement de Protection de Proximité en Pré-Autonomie
- MECS - UV** : Maison d'Enfants à Caractère Social - Unités de vie
- MJIE** : Mesures Judiciaires d'Investigation Éducative
- MNA** : Mineur Non Accompagné
- PEAD** : Placement Éducatif à Domicile
- PJJ** : Protection Judiciaire de la Jeunesse
- SAPED** : Service d'Accompagnement de Placement à domicile
- SAPMN** : Service d'Accueil Personnalisé en Milieu Naturel
- SESSAD** : Service d'Éducation Spéciale et de Soins À Domicile
- SESAME** : Centre maternel et parental - Tours
- SIE** : Service d'Investigation Éducative
- SIEMO** : Service d'intervention en Milieu Ouvert
- SPF** : Service de Placement Familial
- TISF** : Technicien de l'intervention sociale et familiale
- UEAJ** : Unité Éducative d'Activité de Jour

# SOMMAIRE

**10** | ORGANIGRAMMES DES ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES

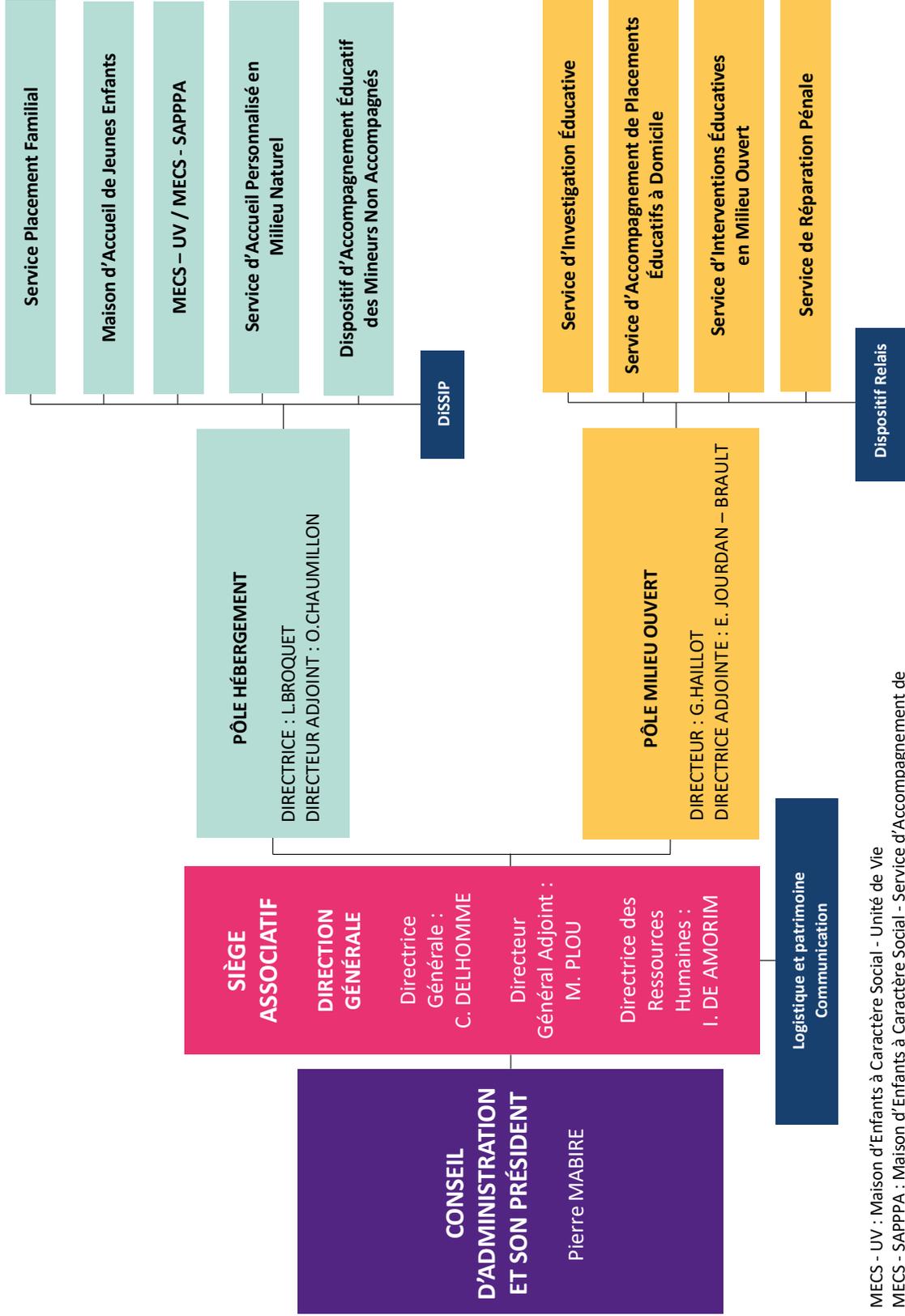
**15** | PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ  
PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

**17** | LE PÔLE MILIEU OUVERT

**39** | LE PÔLE HÉBERGEMENT

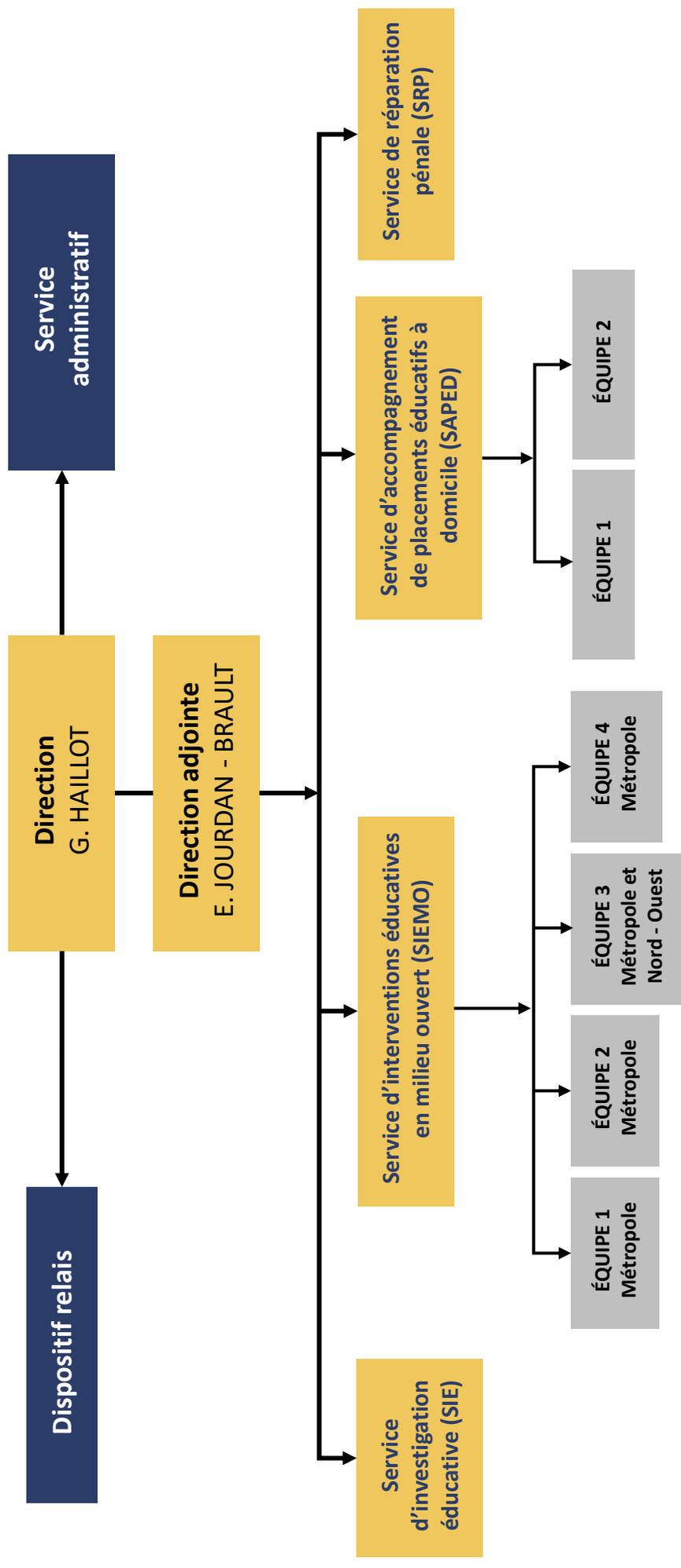
**89** | LES RESSOURCES HUMAINES

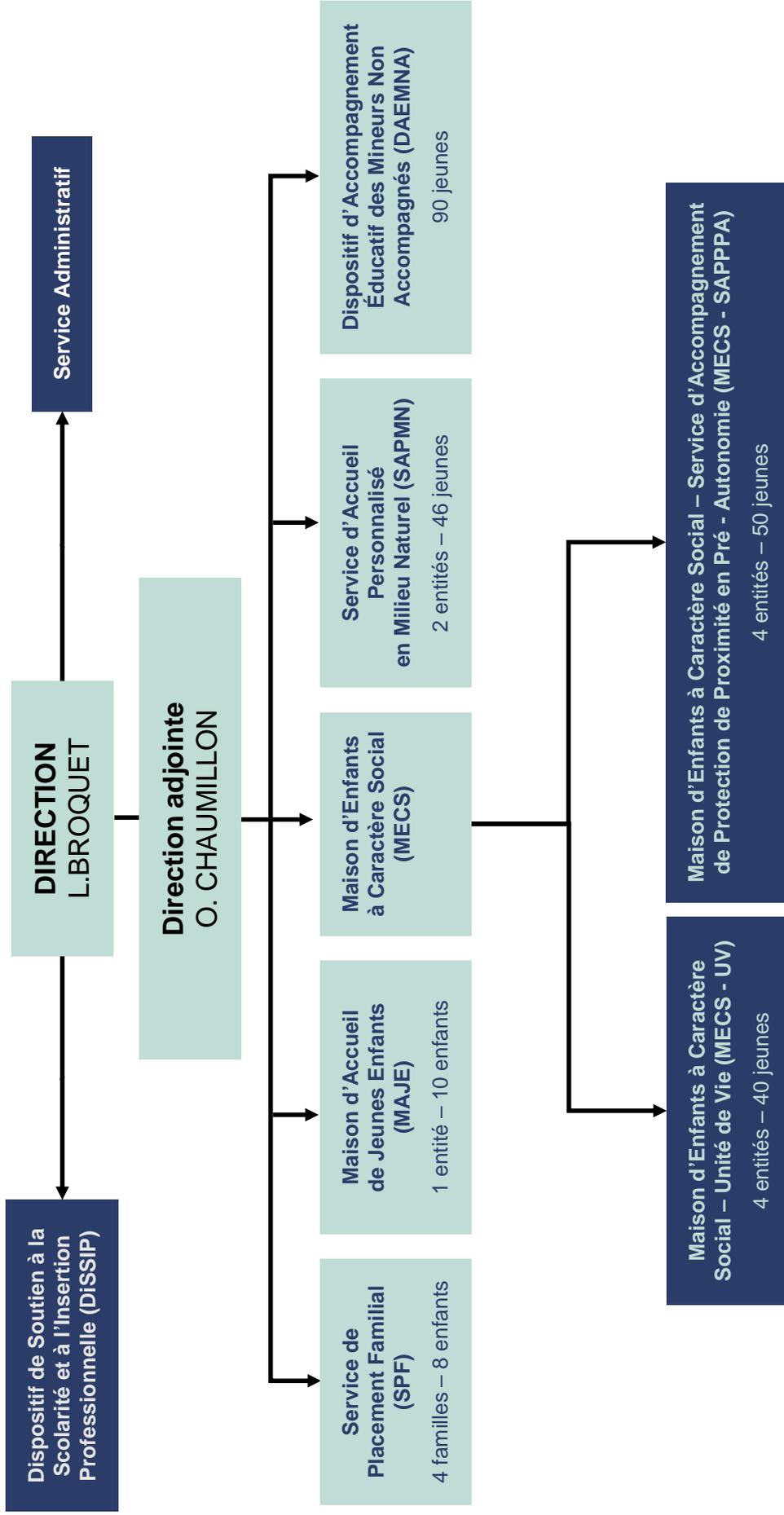
**97** | RAPPORT FINANCIER



MECS - UV : Maison d'Enfants à Caractère Social - Unité de Vie  
 MECS - SAPPPA : Maison d'Enfants à Caractère Social - Service d'Accompagnement de Protection de Proximité en Pré-Autonomie

**PÔLE MILIEU OUVERT** au 31/12/2023







**Protéger les enfants,  
accompagner les  
familles pour aider  
chacun à devenir  
acteur de sa vie**



Depuis 2019, les établissements et services de l'association ont traversé des périodes d'incertitudes qu'il convient de qualifier de situations de crises conduisant à adapter fortement la structuration de l'association et de prendre en compte leurs effets sur les pratiques professionnelles.

La redéfinition par le département de ses orientations en matière de protection de l'enfance en 2018 - 2019 a déterminé la nécessité d'adapter le fonctionnement des établissements et des services. Le déploiement de ces nouvelles modalités a été fortement impacté par la crise sanitaire. Les professionnels auront dans ce contexte particulièrement difficile, réussi à maintenir un haut niveau de qualité d'intervention tout en intégrant les effets des réorganisations.

L'année 2023 marque finalement la première année de fonctionnement associatif post réorganisation et gestion de la pandémie. Comme les trajectoires de vie, les trajectoires associatives ne sont pas linéaires. Si nous pouvons nous satisfaire de tourner la page de la crise sanitaire et poser le constat que les choix associatifs réalisés en 2019 - 2020 auront permis de garantir la continuité de l'action associative, nous ne pouvons ignorer les préoccupations qui ont vu jour ces derniers mois.

À l'augmentation significative des besoins en protection de l'enfance s'ajoute la crise d'attractivité du secteur. Les difficultés de recrutement perturbent la continuité des liens relationnels entre professionnels et personnes accompagnées. L'organisation du travail dans ce contexte mobilise fortement les acteurs associatifs, les cadres et services ressources humaines pour garantir la continuité de nos interventions, les professionnels qui œuvrent au quotidien pour favoriser l'intégration des nouveaux collègues et pallient les manques créés par des vacances de postes.

Ces constats s'inscrivent dans un

contexte d'augmentation significative des vulnérabilités liées à une période d'inflation importante et un contexte géopolitique perturbé sur fond d'accélération des effets visibles du changement climatique.

Pour autant, nous ne saurions nous arrêter à ces seuls constats. Il est juste et salubre pour chacun d'interroger le sens de son action professionnelle en la mettant en perspective avec l'évolution des politiques publiques et du contexte sociétal. L'essence même de l'intervention sociale est de faire émerger les potentialités et soutenir le pouvoir d'agir des personnes. Il convient donc, dans ce contexte difficile, de continuer de promouvoir la pertinence de nos missions en valorisant les réussites. La mise en perspective de l'intérêt de nos actions n'en rendra que plus légitimes nos revendications dans l'intérêt des enfants et des familles.

Pour cette première année de mise en œuvre du projet associatif 2023 - 2028, les actions auront été nombreuses et illustrent la volonté de retrouver la vitalité associative autour de temps de rencontres et d'échanges, tant en interne qu'avec notre environnement.

Les actions auprès de nos partenaires auront permis de mieux faire connaître la protection de l'enfance, de valoriser nos actions et d'obtenir des soutiens et des relais dans la société civile. Nous constatons des sollicitations spontanées de particuliers ou d'entreprises qui souhaitent nous apporter des compétences ou des dons. Cette mobilisation a permis l'ouverture de la maison parent enfants et les premières actions de soutien à l'établissement ou la consolidation des liens familiaux altérés. Nous avons également été destinataires d'équipements informatiques qui faciliteront la scolarité des enfants accueillis.

En interne, une matinée dédiée à l'accueil des nouveaux professionnels a permis des rencontres et des échanges favorisant l'interconnaissance des différents services

associatifs. Une réflexion autour de la place des associations dans le monde d'aujourd'hui et de demain avec l'intervention de Jean - Louis Laville, suivi d'un travail collectif autour de la mise en œuvre du projet associatif 2023 - 2028 a animé la journée administrateurs - cadres.

Après un report, la journée Sauvegarde a finalement pu se tenir sous forme d'un temps de formation ayant pour thème : « Le numérique : outil de la relation éducative en protection de l'enfance, Voir les potentialités au-delà des dangers ». Cette journée a également permis de réintroduire la place de l'art et de la culture, ADN de l'association depuis sa création, avec la présentation d'une œuvre de Charlie BOQUET, ferronnier d'art ; et la représentation théâtrale de la compagnie « Détours de rue ».

L'action associative s'est également centrée sur la démarche d'amélioration de la qualité. Les premiers travaux de révision des projets d'établissements et de services ont permis la participation des professionnels à l'élaboration des pistes d'actions qui guideront nos projets pour les cinq années à venir.

Dans le même temps le comité des cadres de l'association a fait évoluer son fonctionnement afin de faciliter la réponse aux enjeux d'évolution du secteur et de l'association. Trois grandes thématiques ont été travaillées, la communication, les

outils managériaux et la participation des enfants et des familles. Sur ce dernier point, les enjeux sont de taille et amènent à faire évoluer significativement les pratiques et les postures professionnelles. L'ampleur du sujet amènera à poursuivre les réflexions et la mise en œuvre sur l'année 2024.

Pour conclure et avant de permettre à l'ensemble de l'équipe d'encadrement de faire état des actions engagées en 2023, il nous semblait important de remercier l'ensemble des professionnels qui s'investissent au quotidien dans la réalisation de nos missions. Dans le contexte perturbé que nous traversons, la boussole de notre projet associatif et des futurs projets d'établissements et de services révisés doivent nous permettre de prioriser nos actions dans la recherche de cohérence à l'échelle du territoire. C'est dans ce sens que nous avons favorisé la rencontre, les échanges et la coopération avec tous les acteurs œuvrant en direction de l'enfance. Cette volonté se décline à tous les niveaux de l'organisation pour favoriser les échanges et l'ouverture qui nous semble encore plus essentielle pour appréhender un avenir probablement aussi incertain que porteur d'opportunités.

**Matthieu PLOU,**  
**Directeur général.**



**18** | Le pôle milieu ouvert en images et en chiffres

**22** | Le mot du directeur

**24** | Service d'accompagnement de placement éducatif à domicile - SAPED

**27** | Service d'investigation éducative - SIE

**30** | Service d'intervention éducative en milieu ouvert - SIEMO

**33** | Service de réparation pénale - SRP

**36** | Le dispositif relais

## 2023 - LE PÔLE MILIEU OUVERT EN IMAGES



45 professionnels d'associations agissant dans le champ de la Protection de l'Enfance ont constitué, pendant 15 mois, le groupe d'organisation des 44<sup>èmes</sup> Assises Nationales du CNAEMO.



Ciné - débat dans le cadre de la « Fête de la laïcité », co-organisé avec le STEMO de Tours, l'UEAJ et le SRP.



Journée de pôle 2023 : intervention du directeur du pôle sur les perspectives et les projets de cette rentrée, cas pratique en petits groupes sur la gestion de l'urgence, temps de jeu et de cohésion autour de la thématique de la protection de l'enfance.



Petit déjeuner partenarial organisé par l'équipe du SIEMO.



Réflexion sur les futurs travaux du bâtiment du pôle milieu ouvert, qui débuteront en 2024.



Moments conviviaux organisés par les professionnels du pôle afin de tester des jeux de société à vocation éducative.

# LE PÔLE MILIEU OUVERT EN CHIFFRES

## CHIFFRES CLÉS 2023

**260**

mesures d'AEMO

**222**

mesures d'AEMO-R

**200**

actes de MRP

**68**

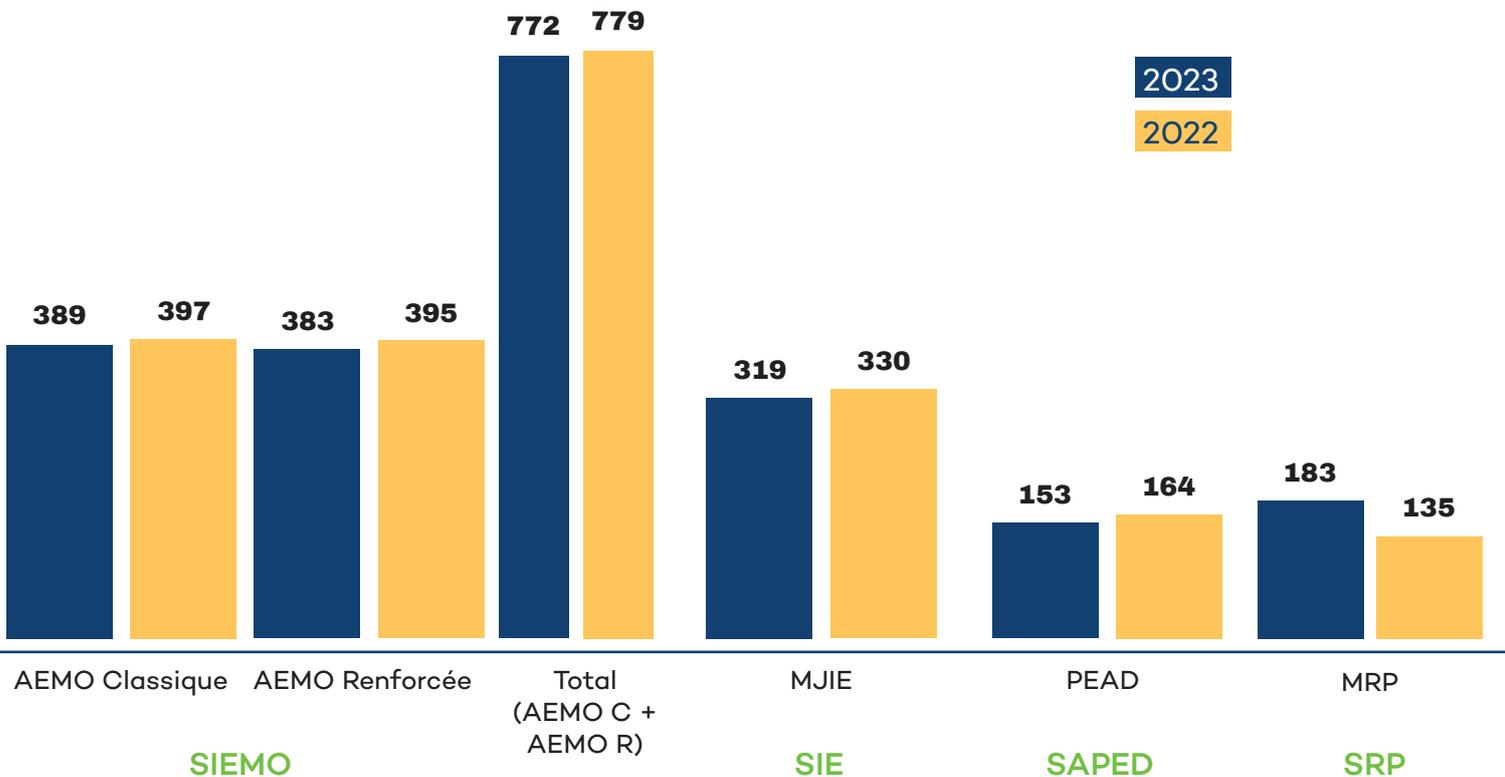
accompagnements PEAD

**330**

actes de MJIE

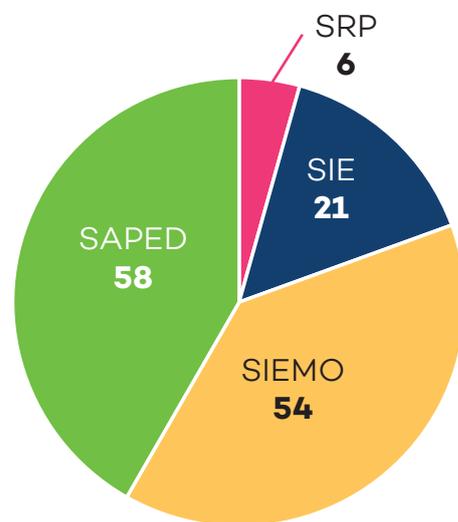
## 4 services composent le pôle milieu ouvert

SIE - SAPED - SIEMO - SRP



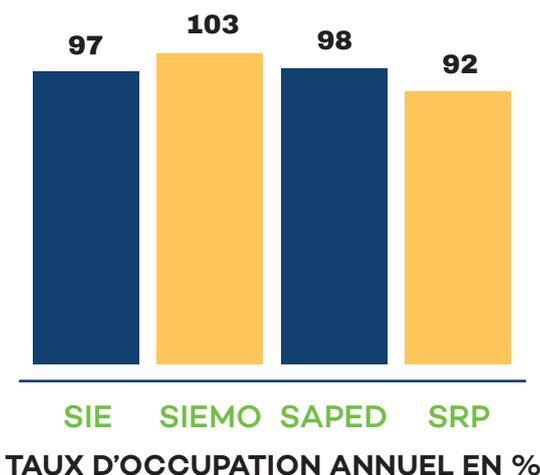
### ÉVOLUTION DU NOMBRE DE JEUNES SUIVIS EN MILIEU OUVERT

Éducateurs spécialisés, assistants sociaux, éducateurs jeunes enfants, moniteurs éducateurs, conseillères en économie sociale et familiale, techniciens d'intervention sociale et familiale, psychologues...



**RÉPARTITION PAR SERVICE DES 89 SALARIÉS**  
(au 31/12/2023)

*\*Certains salariés travaillent sur plusieurs services*



TAUX D'OCCUPATION ANNUEL EN %



**Prix de journée ou prix de la mesure**

Mesure d'AEMO Classique

**12.65 €**

Mesure d'AEMO Renforcée

**23 €**

Acte de MRP

**932.72 €**

PEAD

**63.40 €**

Acte de MJIE :

**2 814,10 €**

## LE MOT DU DIRECTEUR

En 2023, et dans l'objectif de continuer à améliorer la qualité de nos prestations et nous préparer à l'évaluation de la Haute Autorité de Santé (HAS) à venir, nous avons entrepris un travail significatif de révision de nos projets au sein du Pôle. Cette démarche, menée selon une méthodologie participative, a permis à un grand nombre de professionnels de contribuer à ce processus. Les projets revus seront finalisés au cours de l'année 2024.

Afin d'adapter le fonctionnement de l'équipe administrative à la dimension actuelle du Pôle Milieu Ouvert, l'organisation du secrétariat a elle aussi été travaillée. Il s'agit d'en augmenter la capacité tout en fluidifiant le fonctionnement pour permettre à cet organe essentiel de continuer à favoriser le bon déroulement de nos missions.

Malgré un climat social généralement positif au sein du Pôle, il persiste des préoccupations concernant le maintien de l'attribution inéquitable de la prime Ségur et le manque de progrès concrets sur la future convention unique, ce qui demeure une source de tension pour les équipes.

L'année 2023 a été marquée par une série de formations riches et variées, visant à renforcer les compétences de nos équipes. En dehors des formations dites « obligatoires », nous pouvons citer la participation aux événements du Carrefour National de l'Action Educative en Milieu Ouvert (CNAEMO) et de la Fédération Nationale des Services Sociaux Spécialisés (FN3S). De plus, des formations spécialisées telles que « Interculturalité et accompagnement social », « Violences sexuelles commises sur mineurs » par le CRIAVS, « Troubles psychiques et parentalité », « Violences conjugales et sexuelles » ont été dispensées, ainsi que des séances d'analyse systémique des conflits familiaux.

Conformément à nos projets d'investissement, d'importants travaux de rénovation du bâtiment principal ont été initiés cette année. Après avoir principalement concentré nos efforts sur les études en 2023, les chantiers de rénovation sont programmés pour le premier semestre 2024.

### Activité des services et bilan financier

Les moyens supplémentaires alloués au Service d'Investigation Éducative (SIE)

depuis 2020 ont été maintenus. En 2023, c'est donc 319 actes qui ont été réalisés par le service. Malgré cela, les besoins du territoire en matière d'investigation sont croissants. À l'instar des sollicitations de la CRIP et du Parquet, le nombre d'enfants pour lesquelles une évaluation sociale et une investigation sont nécessaires augmente chaque année.

L'activité du **Service d'Intervention Éducative en Milieu Ouvert (SIEMO)** est restée stable cette année. Déjà augmentée à plusieurs reprises en 2020, 2021 et 2022, le calibrage actuel (260 AEMO et 222 AEMO-R) révèle toutefois toujours un écart entre les besoins et l'offre du territoire, ce qui a pour effet de maintenir une liste d'attente conséquente sur ce service. Nous constatons par ailleurs que la saturation des autres dispositifs de protection contribue à l'engorgement des mesures de milieu ouvert lorsque faute de solution, les mesures d'AEMO sont choisies pour maintenir un accompagnement au sein de problématiques familiales parfois très complexes ou dans l'attente de la mise en œuvre effective d'un placement. Ce contexte n'affecte toutefois pas l'engagement et la créativité des professionnels dans l'exercice de leurs missions. En tenant compte de la fongibilité entre les mesures, le taux d'occupation annuel du SIEMO atteint 103%.

Au **Service d'Accompagnement des Placements Éducatifs à Domicile (SAPED)**, l'activité est fixée à 68 accompagnements en continu (un accompagnement comprend un à deux enfants d'une même fratrie). Le service termine l'année avec une activité très soutenue avec un taux d'occupation annuel à 98%. L'activité est marquée par une baisse du nombre de jours de repli (203 en 2022 et 146 en 2023). L'accroissement des demandes de visites médiatisées justifie aujourd'hui un important travail de réflexion au sein de l'équipe : comment, à moyens constants, permettre de continuer à se rendre disponible pour ces temps d'accompagnement sans affecter le rythme de passage dans les familles.

Le **Service de Réparation Pénale**, clôture l'année avec 183 actés effectués. À l'instar de l'ensemble des services de réparation pénale sur le territoire national, le SRP clôture son année avec un déficit de mesures. La situation reste tout de même contenue en comparaison de la tendance nationale.

Sur le plan budgétaire, et avec une maîtrise importante des dépenses, le Pôle Milieu Ouvert clôture ses comptes avec une balance financière positive. Il sera proposé à nos autorités financières d'affecter principalement ces excédents à l'investissement, dans l'idée de pouvoir continuer à garantir l'accueil de nos bénéficiaires dans de très bonnes conditions, ou d'envisager de nouvelles augmentations d'activité si besoin.

### Le Pôle Milieu Ouvert 2023 en quelques chiffres



**1 191** rapports et notes envoyés



**1 671** enfants accompagnés

### Perspectives 2024

L'année prochaine, le pôle milieu ouvert terminera la révision de son projet de pôle et par déclinaison de ses services. Ils s'inscriront de manière opérationnelle dans les objectifs définis par le nouveau projet associatif. Il s'agira par la même occasion de préparer les services à l'évaluation HAS à venir.

Enfin, dans le cadre de la rénovation du bâtiment principal du pôle, des travaux importants permettront une meilleure isolation thermique et phonique des bureaux et salles de réunions, l'installation d'un système de climatisation réversible pour réguler les écarts de températures dans les espaces de travail, la rénovation complète de l'accueil (sécurisation du personnel, confort et aménagement pour Personnes à Mobilité Réduite), et l'installation d'une Tiny House a proximité des services pour offrir davantage d'espace dédié à l'accueil des enfants et familles.

**Guillaume HAILLOT,**

**Directeur du pôle milieu ouvert.**

## SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT DE PLACEMENT ÉDUCATIF À DOMICILE - SAPED

### Qu'est ce que le SAPED ?

Le dispositif de placement éducatif à domicile (PEAD) est exercé par le service d'accompagnement de placement éducatif à domicile (SAPED) qui répond à une mesure de placement d'un enfant. Elle peut être soit administrative (décidée par l'aide sociale à l'enfance) soit judiciaire (prononcée par le juge des enfants), et autorise la mise en œuvre de l'hébergement de l'enfant au domicile parental.

**105** accompagnements en 2023

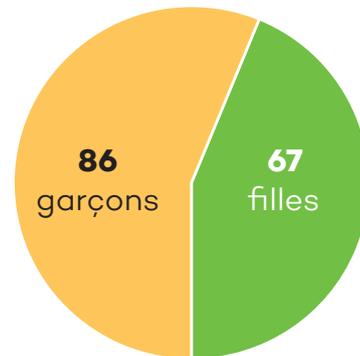
représentant **153** enfants

### MESURES ADMINISTRATIVES

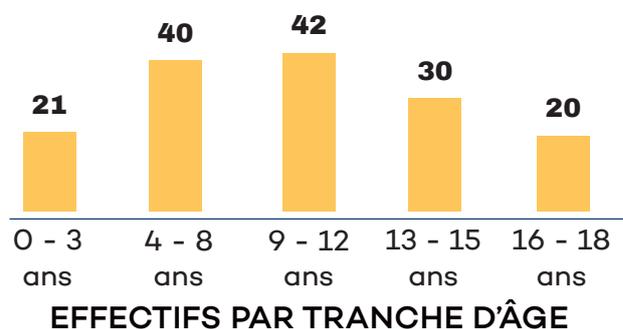
**7** accompagnements ↔ **12** enfants

### MESURES JUDICIAIRES

**98** accompagnements ↔ **98** enfants



RÉPARTITION PAR SEXE DES 153  
ENFANTS ACCOMPAGNÉS EN 2023



EFFECTIFS PAR TRANCHE D'ÂGE



L'année 2023 a été marquée par une activité chargée qui a mobilisé l'ensemble de l'équipe pluriprofessionnelle auprès de 153 enfants, âgés de la naissance à 18 ans, et leurs familles.

Les accompagnements éducatifs ont été personnalisés aux besoins de chaque enfant, en fratrie ou non, en lien avec les besoins repérés et les demandes des parents.

### **Mise en œuvre des mesures**

À l'image du secteur de la protection de l'enfance, le SAPED observe une dégradation des situations des enfants à l'admission, du fait d'un délai conséquent de mise en œuvre des mesures. En effet, le service observe que le délai entre la Commission Pôle Enfance (CPE) et la date d'admission au SAPED est rallongé, induisant une nécessité de la part des prescripteurs d'une priorisation des situations. Aussi, si certaines mesures ne se sont pas mises en œuvre du fait d'une évolution favorable de la dynamique familiale, d'autres situations arrivent dégradées. Les familles sont parfois épuisées ; les enfants sont en grande souffrance.

La dégradation des situations demande un accompagnement spécifique, parfois au-delà de compétences psycho-éducatives. Les manques de moyens et les délais de nos partenaires de soin notamment (CMP, Centre Oreste, pédopsychiatrie, MDPH...) impactent les familles et la mesure de PEAD. En effet, ces accompagnements ne peuvent se mettre en œuvre dans une temporalité adaptée aux besoins des enfants et de leurs parents. Certaines problématiques particulières d'enfants ne pas de réponses adaptées, en raison de capacités d'accompagnement insuffisantes sur le territoire. Les professionnels du SAPED sont alors confrontés à la nécessité de « bricoler » et inventer des solutions qui, cumulées, ne peuvent tenir dans le temps, et répondent insuffisamment aux besoins des enfants.

De plus, lorsqu'à l'issue d'une mesure de PEAD, il est acté par le magistrat un placement avec éloignement, avec maintien du PEAD dans l'attente, les professionnels doivent poursuivre l'accompagnement dans un contexte où – très souvent – les parents souffrent de cette décision et n'ont plus confiance dans l'équipe du SAPED. De même, les professionnels ayant nommés les éléments de danger au domicile peinent à accepter le délai d'orientation de l'enfant en structure d'hébergement, a fortiori lorsque cela dure et induit une nouvelle dégradation.

Si certaines contre-indications sont clairement nommées dans le référentiel PEAD (violences sexuelles et relations incestueuses, maltraitance avérée, problématique psychiatrique non stabilisée chez le parent, addiction non stabilisée du parent), le service observe un glissement notable, ce qui complexifie les interventions, le soutien à la parentalité et in fine le développement des enfants.

### **Repli PEAD**

Sur l'année 2023, 11 replis ont été mis en œuvre sur le pôle hébergement de la Sauvegarde 37. À l'issue, le service a préconisé pour 8 enfants, un placement avec éloignement ; 3 enfants sont retournés au domicile parental. Si ces temps de repli mobilisent au quotidien nos collègues de l'hébergement, cela induit également une mobilisation conséquente de l'ensemble de l'équipe du SAPED, en particulier les référents, coréférents et psychologues. En effet, les professionnels continuent d'intervenir tant auprès des parents que de l'enfant, sur son lieu de repli. Ces temps peuvent permettre une remobilisation de la famille, un apaisement des tensions et une sécurisation des enfants. La période de 15 jours est nécessaire pour observer l'enfant dans un quotidien autre que son environnement familial. Elle permet aussi aux partenaires qui gravitent autour de la situation de l'enfant de faire état de leurs observations. La préconisation du service se construit dans cette prise en compte globale du mineur : santé, scolarité, vie quotidienne, relation familiale.

### **Activités proposées par le service**

Afin d'observer les enfants ou les relations parent / enfant dans un autre contexte que les interventions au domicile, le service organise régulièrement des temps d'activités collectives et / ou individuelles. Ainsi, une journée à Paris, pour plusieurs familles a été organisée ; un rallye photo à Tours a rassemblé parents et enfants d'âges différents. Des ateliers motricité pour les enfants en bas âge, des ateliers artistiques, d'expression scénique et de cuisine ont aussi jalonné les temps de vacances, les mercredis et les week-ends au SAPED. De plus, en transversalité avec le SIEMO, un projet street-art a été mené pour les enfants et adolescents, sans présence des parents.

En collaboration avec la coordinatrice santé de l'association, des ateliers sur les risques d'accidents domestiques et sur l'alimentation des enfants en bas âge ont

permis la transmission d'éléments permettant d'amoindrir le danger pour l'enfant au domicile.

Afin d'optimiser les espaces, un aménagement des pièces servant à l'accueil des familles au service a été réfléchi et mis en œuvre en équipe. Aussi, le service propose un espace dédié aux nourrissons et jeunes enfants. Une autre salle a davantage été pensée à destination des enfants et adolescents. Ces espaces accueillants sont désormais des outils servant à l'observation des compétences parentales lors des visites médiatisées, notamment.

Un partenariat avec la « Grande Récré » a permis d'obtenir de nombreux jouets et jeux, supports à la relation, lors des accompagnements psycho - éducatifs.

### **L'équipe du SAPED**

Le SAPED compte 5.80 ETP éducateurs spécialisés, 2 ETP d'assistants de service social, 1 ETP d'éducatrice de jeunes enfants, 3 ETP de moniteurs éducateurs, 2 ETP de Techniciennes en Intervention Sociale et Familiale, 1.50 ETP de Conseillères en Économie Sociale et Familiale, 1 ETP de psychologue, un 0.10 ETP de Coordinatrice Santé et 2 ETP cheffes de service éducatif.

Une éducatrice spécialisée a été embauchée en CDI. Une étudiante en formation TISF en cours d'emploi a été accueillie pendant un mois et demi.

Marqué par une période d'instabilité liée à des arrêts maladie, le service a accueilli de nombreux remplaçants, ce qui a généré une réorganisation régulière dans les suivis des mesures. La difficulté de recrutement de travailleurs sociaux n'a pas favorisé la fluidité des relais auprès des familles. La charge de travail a donc souvent été répartie sur l'équipe présente, qui s'est réadaptée et mobilisée, impactant significativement les conditions et la qualité de vie au travail, notamment durant l'été 2023.

Malgré les difficultés, l'équipe a su se montrer attentive les uns aux autres et n'a jamais perdu de vue le cœur de métier et l'intérêt de l'enfant et de sa famille.

### **Formations**

À des fins de formation continue, les professionnels ont participé à plusieurs formations collectives en lien avec la réalité de nos interventions.

Les temps d'analyse des pratiques se sont remis en place pour l'ensemble de l'équipe à la rentrée 2023.

Dans le cadre de la réécriture du projet de pôle, les professionnels ont activement participé à des temps de travail sur des thèmes spécifiques tels que la communication, la promotion des droits des usagers, la gestion des risques, la participation des enfants et des familles et la pluriprofessionnalité.

### **Projections 2024**

En 2023, le service de PEAD a initié une réflexion concernant le déroulement des visites médiatisées. En 2024, les professionnels de l'équipe travaillent sur la mise en œuvre des visites médiatisées, et l'approfondissement de la technicité concernant l'encadrement de ces temps. Des outils sont à faire évoluer et, compte - tenu de l'augmentation du nombre de visites à encadrer, une réorganisation est en cours de réflexion. Les professionnels souhaiteraient bénéficier d'une formation en ce sens.

Un travail en collaboration avec les collègues du pôle hébergement est engagé afin d'affiner nos organisations respectives lors de la mise en œuvre des replis. Ces périodes viennent - de fait - impacter la vie de l'enfant et sa famille. Nous œuvrons conjointement pour continuer de nous centrer davantage sur l'intérêt des mineurs.

L'accueil d'étudiants en formation est envisagé pour participer à la professionnalisation de potentiels futurs collègues, et venir questionner l'équipe dans ses pratiques quotidiennes.

Des séjours éducatifs, durant l'été 2024, sont envisagés, et pensés en co - construction avec les familles intéressées par le projet.

**Justine FEASEY et Golhenn ROUXEL**

**Cheffes de service éducatif.**

## SERVICE D'INVESTIGATION ÉDUCATIVE- SIE

### Qu'est ce que le SIE ?

Ce service exerce des mesures judiciaires d'investigation éducative (MJIE) sur décision du juge des enfants. Les professionnels évaluent la situation de l'enfant dans son environnement, le ou les danger(s) encouru(s) et proposent toute mesure de protection nécessaire à l'intérêt de l'enfant.



**319** enfants accompagnés en 2023  
pour **178** familles

**33%** des mesures concernent des enfants de **0 à 5 ans**.

**20%** des mesures concernent des enfants de **+ de 14 ans**.

Lieu de résidence des enfants / jeunes	
Agglo Tours	53%
Hors Agglo	47%

### Composition de l'équipe du SIE :

- 8** travailleurs sociaux référents (7 ETP),
- 4** psychologues (3.5 ETP),
- 2** secrétaires (1.2 ETP)
- 2** chefs de service (1.5 ETP),
- 1** référente santé (0.40 ETP).

Préconisations émises en 2023	
AEMO classique	77
AEMO renforcée	75
Non - lieu à assistance éducative	94
Placement	57

L'année 2023 a été marquée par un accroissement ponctuel des objectifs de nombre de prise en charge par le Service d'Investigation Educative. En effet, ce chiffre est passé de 300 à 330, le financeur (PJJ) allouant les moyens nécessaires à cette augmentation. Cette situation a permis le recrutement d'un temps de psychologue. Pour autant, le service s'est retrouvé en difficulté pour recruter un travailleur social à mi - temps sur 6 mois. Ainsi, le nombre de travailleurs sociaux est resté à huit (7 ETP), alors que les psychologues ont été quatre (3.5 ETP), en plus de l'infirmière (0.40 ETP) et le temps de secrétariat (1.2 ETP) et 1.5 ETP de chef de service.

Ceci peut s'expliquer de différentes façons. Si l'exercice professionnel semble demeurer attractif, le niveau de rémunération l'est moins (non majoré par une prime d'internat, pas d'astreintes, pas de primes de jours fériés ou dimanche). Dans un secteur touché par la crise des vocations, globalement peu attractif dans son rapport entre la charge de travail, l'engagement nécessaire et le salaire, cette question est restée insoluble pour le SIE.

Malgré cela, le service a pu réaliser des mesures pour 319 mineurs, ce qui représente le suivi de 178 familles. Ce chiffre traduit également l'augmentation structurelle du nombre de sollicitation du SIE par l'ensemble des cabinets des magistrat du Tribunal Pour Enfants de Tours, pris lui aussi dans l'engorgement du système de protection de l'enfance. Ainsi, depuis plusieurs années, le SIE doit s'organiser autour d'une liste d'attente conséquente qui a oscillé en 2023 entre 15 et 80 mesures avec une moyenne de 50 dossiers en attente. Cette situation entraîne un temps de plusieurs mois entre la décision judiciaire et la mise en œuvre effective de la mesure.

Si cette situation devient endémique, elle est également à mettre en rapport avec le fonctionnement dit « dégradé » du Tribunal Pour Enfants de Tours, qui a connu en 2023 une certaine rotation des magistrats, des absences entraînant des remplacements au cours de périodes parfois assez longues. Ce type de fonctionnement n'est pas sans effet sur la majoration des situations d'urgence. Ceci entraîne un phénomène de priorisation de certaines mesures, mais aussi une forme de dégradation de la situation sociale des familles qui voient leurs situations « mises en attente ». Ce phénomène a conduit le SIE à devoir faire face à de nombreuses situations difficiles en 2023, entraînant beaucoup de tension. Ceci a conduit l'équipe à revisiter

et formaliser un protocole de travail face à l'urgence et la définition du rôle de chacun lors de sollicitation d'Ordonnance de Placement Provisoire auprès du tribunal. Si ce travail a permis une forme de réassurance de l'équipe en permettant l'identification de « qui fait quoi » dans ce type de situation, les préoccupations ont débouché sur la nécessité d'une réflexion plus globale autour de ce phénomène. En effet l'urgence ne se définit pas de la même façon en fonction de la place occupée dans la chaîne de traitement. Ces réflexions se poursuivent en 2024 et déboucheront sur une ou des séances de formation avec une intervenante extérieure autour de l'urgence et du danger en protection de l'enfance.

C'est porté par cette dynamique que le service s'est également penché sur la place, spécifique, de la référente santé au sein de l'équipe. Ainsi, après deux ans de présence, un bilan a pu être dressé, débouchant en 2023, sur une redéfinition de sa fiche de poste au sein du Service d'Investigation Éducative. Parallèlement, le service s'est également réorganisé autour du déroulement de ses réunions. Ceci devait permettre l'articulation entre les attentes techniques de l'équipe, la nécessité de transmettre des informations institutionnelles tout en transmettant les informations nécessaires à la vie de l'équipe. Dorénavant, l'équipe de travailleurs sociaux et le secrétariat se réunissent chaque semaine pour traiter du fonctionnement. Cette rencontre se prolonge une semaine sur deux en présence des psychologues et de l'infirmière afin d'aborder la vie institutionnelle et ouvrir des espaces de réflexion technique qui peuvent toucher les familles prises en charge, des thèmes en lien avec la pratique ou le secteur, ou encore permettre la présence de partenaires. Si cette nouvelle organisation commence à porter ses fruits, elle permet une organisation plus fine autour de l'informatif, du fonctionnement et des attentes.

En 2023, le SIE a accueilli des stagiaires en formation. Le stage le plus long a été celui d'un étudiant en formation d'éducateur spécialisé en 3<sup>ème</sup> année. Sa présence a été l'occasion de réflexions sur l'aide contrainte, soutenue par l'ensemble de l'équipe. Le SIE a également bénéficié de la présence d'une stagiaire CAFERUIS pendant quelques mois, conduisant à des réflexions de fond mais également à des préoccupations organisationnelles. La présence de cette étudiante a permis de revisiter le processus de fonctionnement des permanences du service, lui aussi en lien avec la notion d'urgence mais également avec la

délégation de mission de service publique faite au SIE. Ce travail a débouché sur l'élaboration d'une fiche organisationnelle ainsi que des préconisations techniques. Si, comme nous venons de le voir, le SIE est pris dans les effets de la crise rencontrée par le secteur de la protection de l'enfance, il n'en conserve pas moins sa vocation d'évaluation et de préconisation auprès des magistrats. Ainsi en 2023, sur les mesures traitées concernant 319 mineurs, 152 ont fait l'objet d'une préconisation de mesure d'AEMO simple (77) ou renforcée (75). 94 ont donné lieu à une orientation vers un non-lieu à assistance éducative, alors que 57 se sont soldées vers une orientation de mesure de placement.

Notons également que le SIE conserve la reconnaissance de son savoir faire auprès de la petite enfance. Ainsi, près de 33% des enfants pris en charge en 2023 avaient entre 0 et 5 ans, plus de 20 % avaient plus de 14 ans. En matière de lieu de vie, les enfants pris en charge par le SIE recoupent les données nationales. Ainsi, 57 % des 319 enfants pris en charge en 2023 résidaient chez leur mère. Près de 65 % des enfants étaient issus d'un couple divorcé ou séparé. Rappelons également que le SIE conserve la spécificité d'intervenir sur l'ensemble du territoire d'Indre et Loire. Pour autant, près de 53 % des familles prises en charge en 2023 résidaient sur l'agglomération tourangelle, ce qui est à mettre en lien avec la concentration de la population générée par les

villes. Ce constat conduit également à mettre en lumière qu'un peu moins de la moitié de l'activité du service se déroule en dehors de la métropole, parfois de façon très éloignée, ce qui induit une organisation adaptée en matière de transport et de gestion du temps, tant pour les professionnels que les familles.

Comme évoqué précédemment et afin de faire face aux diverses problématiques rencontrées tout en répondant aux obligations légales, le service est resté actif dans sa volonté de formation, tant en ce qui concerne l'offre obligatoire que technique. Notons sa représentation à l'essentiel des colloques nationaux traitant de la protection de l'enfance, ainsi que la participation d'un des chefs de service au conseil d'administration de la FN3S, organe représentatif national des associations en charge de Mesures Judiciaires d'Investigation Educative. 2024 devrait permettre la poursuite des travaux en lien avec la notion d'urgence grâce à l'intervention d'une intervenante extérieure, toujours dans une dynamique riche, investie et engagée qui caractérise ce service. Enfin, cette même année devrait permettre la mise au travail autour du projet de service.

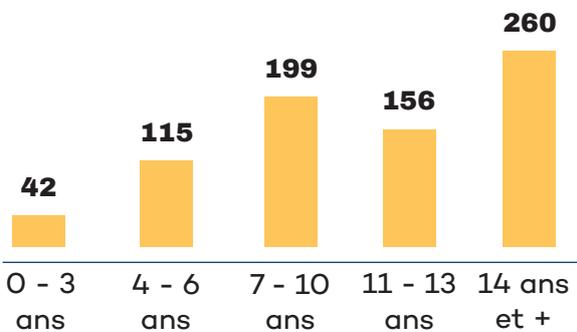
**Stéphane LEON et Pierric PINSON,**  
**Chefs de service éducatif.**

## Qu'est ce que le SIEMO ?

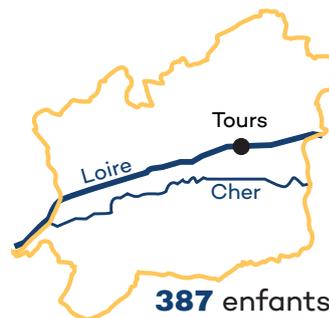
Lorsque les parents font face à des difficultés éducatives et/ou qu'un enfant est en danger ou en risque de l'être, le juge des enfants peut instaurer une mesure d'AEMO. Cet accompagnement de la famille et de l'enfant a une durée et une fréquence d'intervention préalablement fixées par le juge des enfants. Ainsi, elle peut être ordonnée pour une période allant de 6 mois à 2 ans, renouvelable, et elle peut être assortie de moyens renforcés pour une intervention plus intensive.

**772** enfants ont bénéficié

d'une mesure en 2023



EFFECTIFS PAR TRANCHE D'ÂGE



**387** enfants sur la Métropole

**57** enfants sur la Métropole Nord-Ouest

+ **33** situations hors secteur

MESURES EN COURS AU 31/12/2023

## Composition des équipes du SIEMO (4 équipes) :

**23** travailleurs sociaux référents,

**10** travailleurs sociaux co-intervenants,

**4** psychologues,

**4** chefs de service.



En 2023, l'activité du SIEMO est restée marquée par une liste d'attente qui perdure malgré les moyens supplémentaires alloués en 2022 puis pérennisés. Si cette liste d'attente est fluctuante, elle est aussi liée à un contexte de protection de l'enfance souffrant d'un manque de moyens. Ainsi, les professionnels du SIEMO se confrontent aux difficultés de l'Aide Sociale à l'Enfance pour mettre en œuvre les placements ordonnés, faute de place disponible dans les dispositifs correspondant aux besoins des enfants concernés. Dans ces situations, les mesures d'AEMO sont maintenues dans l'attente alors qu'elles ne sont plus suffisamment protectrices pour l'enfant et que la décision judiciaire n'est pas appliquée. Au-delà d'emboliser le système et d'accroître notre liste d'attente, ces situations exposent les professionnels du SIEMO à un paradoxe (avoir alerté sur le danger pour l'enfant au sein de sa famille et continuer à observer la persistance du danger encouru sans pouvoir le protéger réellement).

De la même façon, il est constaté une augmentation de la complexité des situations familiales avec des éléments de danger multiples et un niveau de danger important. Cette complexité impacte de fait la durée d'intervention afin de pouvoir mettre au travail les différents axes tout en respectant le temps de la famille, nécessaire à sa mobilisation et au processus de changement. Dans ces situations, il est très souvent fait appel aux co - interventions des moniteurs éducateurs, CESF et/ou TISF du service qui travaillent en complémentarité, en lien aussi avec les dispositifs de droit commun, pour répondre au plus près des besoins identifiés.

Par ailleurs, cette année encore, notre service a été impacté par le fonctionnement du Tribunal pour Enfants en « mode dégradé », contraignant les magistrats à ne plus pouvoir fixer d'audience à l'échéance des mesures d'AEMO, sauf en cas de préconisation de placement (ASE ou familial). Aussi, l'absence de débat contradictoire et d'attention accordée à la parole des enfants et de leurs parents, impactent l'exercice des mesures éducatives. La capacité des professionnels à faciliter l'adhésion des familles et leur permettre de participer activement à la définition des objectifs et des modalités de déploiement des accompagnements est amputé par l'absence de reconnaissance par la justice de leur parole.

### **Adaptation et créativité des professionnels**

Malgré ce contexte, les professionnels du SIEMO restent engagés dans l'exercice de

nos missions de protection de l'enfance, fédérés autour des valeurs humanistes portées par l'association.

Ainsi, ils continuent à penser leurs interventions au plus près des besoins des enfants et des familles accompagnées, en faisant preuve d'adaptation et de créativité. Le travail en équipe pluriprofessionnelle est reconnu comme une plus - value et le développement de partenariats avec les dispositifs de droit commun permet aussi de proposer des accompagnements « sur - mesure » avec une diversité d'approches qui prennent en considération la globalité des difficultés familiales et ce qui fait danger pour l'enfant.

Cette année encore, plusieurs actions collectives ont été proposées, à partir des besoins identifiés autour de la socialisation, de l'estime de soi, de l'expression... Ces actions ont aussi permis de favoriser la participation des personnes accompagnées et leur valorisation dans un collectif de pairs (jeu de piste familial, découverte d'activités de plein-air, visite de la Clinique du Street Art, ateliers « Explore ton quartier » et « Raconte-moi ta parentalité » ...).

L'arthérapie s'est aussi poursuivie avec 16 enfants âgés de 5 à 17 ans qui ont pu en bénéficier cette année, en alternative à des soins en attente ou non mis en œuvre. Ces séances ont permis de favoriser l'expression avec l'utilisation de médias diversifiés (jeux, dessins, peinture, sport, art du cirque...). D'abord proposées en individuel, ces séances d'arthérapie ont aussi pu être proposées à une fratrie pour travailler la relation ou être accompagnées d'un travail éducatif avec un parent durant la séance afin d'accompagner la séparation et l'autonomisation.

### **Évolution de l'équipe cadres et de la dynamique de service**

2023 a marqué le renouvellement d'une partie de l'équipe de cadres du pôle. Outre l'arrivée de la directrice adjointe et le remplacement d'une collègue cheffe de service sur le PEAD, le SIEMO a bénéficié de la création d'un demi poste supplémentaire de cadre intermédiaire et de l'arrivée d'un nouveau chef de service à la suite d'un départ en retraite.

Ce renouvellement est le gage d'une nouvelle dynamique au profit des équipes et des familles, visant le décloisonnement des pratiques et leur harmonisation. C'est dans ces sens qu'un groupe de travail s'est mis en place afin d'engager une réflexion sur la place occupée par les co-intervenants.

Cette année, l'analyse des pratiques, qui était jusqu'alors facultative, est devenue « obligatoire » afin d'instaurer une dynamique de travail pour tous et que cet espace réflexif s'inscrive dorénavant comme un temps et une modalité de travail faisant partie intégrante du fonctionnement du service. En effet, l'exercice de nos missions et la complexité des situations nécessitent des espaces de parole, de réflexion, de réajustement des pratiques et des postures pour garantir une efficacité de nos interventions et soutenir les professionnels. Ainsi, 3 groupes ont été constitués avec une répartition favorisant le décloisonnement des équipes au niveau du service. Un de ces groupes préexistait déjà avec un travail engagé autour des problématiques de conflits familiaux. La dynamique collective instaurée en amont entre les différents membres du groupe et avec l'intervenante dans le cadre d'une formation, ont permis de favoriser les échanges et un travail constructif d'analyse des pratiques. Les 2 autres groupes se sont confrontés à la difficulté de faire émerger la dynamique de travail collectif, ensemble et avec l'intervenant, l'analyse des pratiques nécessitant de se sentir en confiance pour s'exposer, entendre les retours et questionnements, et possiblement se décaler. Un bilan est prévu mi 2024 avec chaque groupe.

En 2023, les professionnels ont de nouveau pu bénéficier de plusieurs formations, collectives et individuelles afin de nourrir la réflexion sur leurs pratiques et de développer leurs connaissances et compétences (Parentalités et addictions, Interculturalité et accompagnement social, violences conjugales,.....) et ils ont pu participer à des colloques (Assises du CNAEMO, Journées d'étude FN3S,....).

Enfin, cette année a été marquée par l'organisation des Assises du CNAEMO qui se sont tenues les 27, 28 et 29 mars 2024 à l'Espace Malraux de Joué - lès - Tours. Six professionnels du SIEMO, ainsi qu'un du SRP et du SAPED se sont engagés dans le GOA (Groupe d'Organisation des Assises), porté par la Sauvegarde 37, en partenariat avec 5 associations de la Région Centre et le Conseil départemental. Le GOA s'est réuni une fois par mois sur toute l'année 2023, tout en menant un travail régulier entre chaque séance, afin de penser et d'organiser ces Assises, tant concernant les interventions que la logistique, l'animation, la communication, ou la soirée festive qui

a eu lieu dans la salle de réception de la mairie de Tours, gracieusement prêtée pour l'occasion. La participation à cette belle aventure a été une expérience enrichissante dans une dynamique de co - construction, sans lien hiérarchique entre les participants et pour un objectif autre que nos missions habituelles. Elle a aussi permis aux professionnels de plusieurs associations de travailler ensemble pour un projet commun, ce qui facilitera certainement les échanges, à l'avenir, autour de nos missions communes de protection de l'enfance.

### **Spécificités du territoire Nord-Ouest**

Les interventions sur le secteur Nord - Ouest restent marquées par les difficultés de mobilité des familles qui mettent à mal le plus souvent leur accès aux dispositifs de droit commun. C'est un marqueur fort des missions en zone rurale. C'est aussi un frein à l'insertion sociale et professionnelle pour les parents mais également pour les adolescents. De la même manière, la nécessité de disposer de locaux adaptés pour les travailleurs sociaux demeure un réel besoin, plus encore à la période de la mauvaise saison. En effet, les professionnels sont souvent amenés à proposer des entretiens aux mineurs à l'extérieur du domicile et, selon l'objectif de la rencontre, il est indispensable d'avoir un lieu propice aux échanges. Si les supports tels les goûters ou autre repas ont toujours cours, il n'en reste pas moins que certains sujets ou discussions nécessitent un autre environnement, favorisant l'émergence de la parole en toute sécurité.

Dans ces conditions, nos collègues du Pôle enfance de Neuillé Pont-Pierre nous permettent l'accès à leurs locaux sans aucune difficulté, mais c'est insuffisant pour répondre aux besoins, notamment sur des temps de soirée et de pause méridienne.

C'est également l'occasion de louer les excellentes relations partenariales entretenues sur le Territoire Nord - Ouest, notamment dans le cadre des commissions. Les échanges autour des situations, les besoins identifiés, des réponses aussi adaptées que possible, restent des axes fondamentaux du « travailler ensemble », lesquels préservent le sens des interventions, en dépit des difficultés récurrentes rencontrées par notre secteur.

**Stéphane LEON, Damien GUERIN, Franck HOUDIN et Delphine TURGNE NDIAYE,**

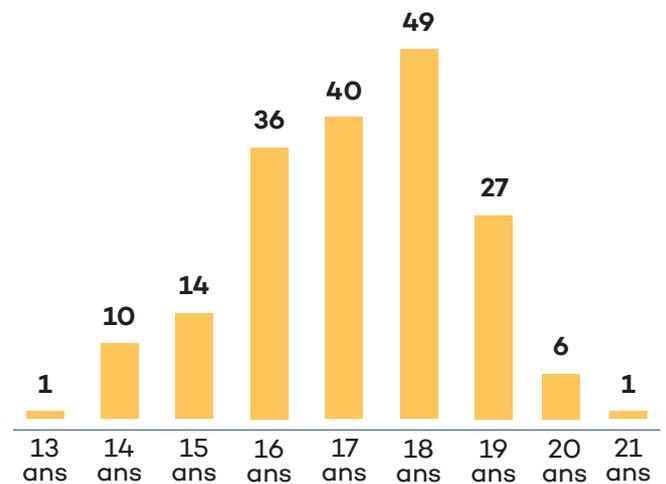
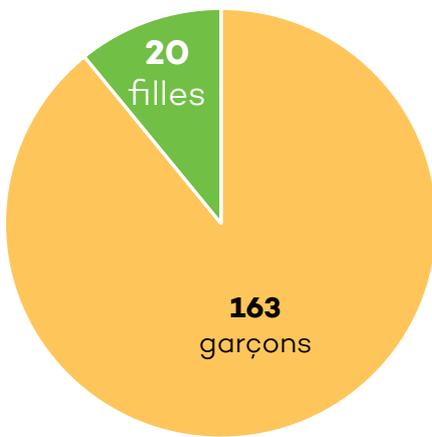
**Chefs de service éducatif.**

## SERVICE DE REPARATION PENALE - SRP

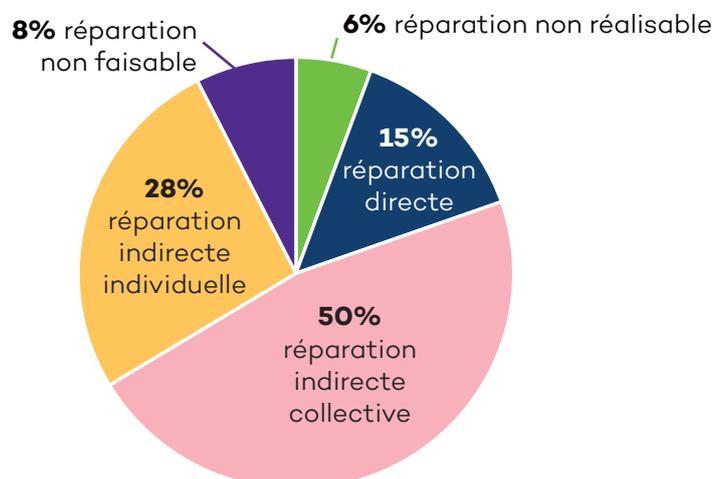
### Qu'est ce que le SRP ?

Ce service exerce des Mesures de Réparation Pénale (MRP). Sur décision du magistrat, la réparation pénale prononcée à l'égard d'un mineur auteur d'une infraction pénale permet, au travers d'activités et/ou de réparation auprès de la victime ou la collectivité, de mettre le jeune à l'épreuve tout en lui faisant prendre conscience de son acte.

### RÉPARTITION PAR SEXE



### RÉPARTITION PAR TRANCHE D'ÂGE DES 183 JEUNES ACCOMPAGNÉS EN 2023



### TYPE DE RÉPARATION PÉNALE

## Les missions

Le service de réparation pénale s'inscrit l'objet social de l'association qui détermine ses missions : oeuvrer dans l'intérêt supérieur de l'enfant, et contribuer à l'enrichissement de réponses diversifiées sur le territoire Touraine - Berry.

Le SRP s'intègre dans ce maillage territorial en enrichissant la complémentarité entre le secteur public et associatif habilité en matière d'offres éducatives et de réponses pénales rapides et de proximité, auprès des mineurs auteurs de premières infractions pénales et / ou de faible gravité.

Aux fins de réaliser sa mission, le SRP retient le principe cardinal du travail en partenariat, pour unir les compétences, mutualiser les moyens et mettre en cohérence les actions dans une logique d'amélioration de la qualité des prestations.

Cette mesure, dans sa réalisation, prend en compte les besoins spécifiques de chaque jeune. La finalité étant bien de poser le jeune en tant qu'acteur à part entière de son projet de réparation, de l'aider à le construire et à le réaliser, de lui permettre de mettre du sens sur les répercussions de ses actions et de le conduire à une prise de conscience.

## L'équipe

Sur l'année 2023, l'équipe s'est stabilisée à 2,2 ETP de travailleurs sociaux.

Ce sont trois éducateurs spécialisés qui œuvrent au quotidien pour la réalisation de ces mesures de réparation pénale.

La dynamique de l'équipe a permis d'accueillir une stagiaire formatrice spécialisée.

En avril 2023, en lien avec l'arrivée de la nouvelle directrice adjointe, l'équipe a pu repenser l'organisation des temps de réunion mais a vu naître des temps d'échange individuel afin de faire des points techniques réguliers.

Par ailleurs, la secrétaire est désormais présente à tous les temps de réunion afin de fluidifier la charge liée à l'administratif. À ce titre, désormais l'attribution des mesures se fait désormais de concert lors des réunions.

## Les mises en œuvre

Le service a su développer des partenariats sur l'ensemble du territoire d'Indre - et - Loire pour la mise en œuvre des activités de réparation et œuvre à la consolidation des relations partenariales avec la juridiction

et l'autorité de tarification par le biais de rencontres et de contacts réguliers.

De plus, cette dynamique de rencontre et lien s'opère aussi à l'égard de l'équipe des délégués du procureur de la Maison de la Justice et du Droit dont la co-animation d'une action de prévention routière.

Tout au long de cette année, l'équipe développer de nouveaux outils mais également ajuster des projets déjà existants.

Le service a bénéficié d'une formation via un projet porté par la DTPJJ, autour de l'animation d'un escape game « Traqueurs d'info ».

Sur l'année 2023, l'équipe a réalisé 15% de réparation directe auprès des victimes à travers la rédaction de lettres d'excuses, de médiation ou de réparation sur les lieux du délit.

Les professionnels sont inscrits dans une dynamique de valorisation ou d'affinement des compétences par le biais de diverses formations.

En 2023 deux collègues ont été formés à la médiation pénale. Cette procédure participative prévue par le code de procédure pénale permet à un tiers de concilier les parties en vue d'établir un accord qui tient compte de l'intérêt de la victime et des intérêts de l'auteur.

## Les liens partenariaux

Dans le cadre du déploiement d'une justice de proximité, le SRP a renouvelé des actions de prévention pour le pôle hébergement de la Sauvegarde 37.

Ces actions de prévention sont aussi ouvertes aux jeunes accompagnés par le STEMO et l'UEAJ.

Pour ce faire, une convention spécifique a été élaborée avec l'UEAJ dans le cadre d'accueil réciproque lors d'actions de préventions conduites par l'un ou l'autre service.

84% des jeunes concernés étant des garçons et pratiquant le football, le service a déployé de nombreuses conventions avec des clubs sportifs cette année.

Des partenariats solides ont été à nouveau sollicités : les Restos du cœur, la Croix Rouge française, les mairies.

Complétés de nouvelles conventions : le Bar Bidule, Precious Plastic qui facilitées le développement d'activités très différentes et innovantes.

Cette année a été marquée par l'organisation d'un évènement convivial pour remercier nos partenaires fidèles mais également les nouvelles relations tissées au gré des besoins des situations des jeunes. Ce temps de café organisé le 28 septembre 2023 a permis de nombreux échanges entre les divers professionnels et le réseau présent. Cet évènement sera à renouveler en 2024.

### **Les diverses origines des passages à l'acte de délinquance**

Les délits commis traduisent parfois les difficultés de certains jeunes dans une période délicate de construction de l'identité à un âge crucial.

Les statistiques recueillies au terme de cette année 2023 démontrent majoritairement des infractions routières, mais nous avons vu le nombre d'actes de violence quasiment doubler également.

Les infractions sont essentiellement commises par des garçons (84% des mesures).

Nous constatons cette année l'apparition de délits plus nombreux concernant le harcèlement et la diffusion d'enregistrement à caractère sexuel (8 délits).

La mesure de réparation pénale post sentencielle peut permettre d'aborder des difficultés essentiellement familiales. À ce titre, les entretiens éducatifs sont un support à l'élaboration et au cheminement pour les jeunes.

Globalement sur le territoire d'Indre - et - Loire, les situations qui nous sont adressées proviennent majoritairement sur la métropole (33%), néanmoins le territoire Nord-Est est également significativement représenté pour 23.9% des délits.

Le territoire du département le moins représenté sur cette année 2023 est le Sud Ouest (11.9%).

### **L'implication des familles**

Les parents, acteurs principaux de la vie des mineurs, sont sollicités en premier lieu afin d'une part d'évaluer leur capacité à transmettre le respect de la loi, leur rapport à l'autorité, leur compréhension de l'acte posé, leur ressenti et l'impact du pénal et d'autre part d'apporter un éclairage sur la situation familiale.

Pour ce faire, les travailleurs sociaux interrogent les réponses que les parents ont apportées à leur enfant, les sanctions posées

et le sens qu'ils donnent à la sanction. Il s'agit, tout au long de la mesure de réparation pénale, d'explorer avec eux la façon dont ils comprennent la décision judiciaire et comment ils se situent vis-à-vis de l'infraction reprochée.

En fin de mesure, un questionnaire est adressé aux parents afin de recueillir leurs avis au terme de l'accompagnement.

Sur l'année 2023, très peu de retours ont été adressés au service, ce qui est un axe d'amélioration à engager pour 2024.

### **Perspectives**

L'année 2024 se construit à partir des besoins observés lors des entretiens avec les jeunes et ce depuis deux ans. Le service a investi dans l'achat de jeux spécifiques en lien avec les émotions qui pourront être supports aux entretiens éducatifs.

Également, un projet autour de la gestion des émotions et de la méditation verra le jour au premier semestre.

La dynamique engagée avec le STEM0 et l'UEAJ de Tours va se poursuivre dans le cadre de réparations collectives communes.

L'équipe souhaite également travailler sur une fusion et une rénovation des documents à destination des jeunes, avec pour objectif de créer un DIPC plus dynamique et innovant.

Dans le cadre des relations partenariales de proximité, une rencontre avec les délégués du procureur, la coordinatrice de la maison de la justice et une vice-procureure de la république du tribunal est prévue au premier semestre 2024.

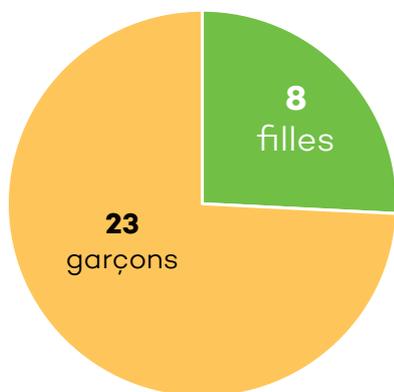
**Élodie JOURDAN - BRAULT,**

**Directrice adjointe du pôle milieu ouvert.**

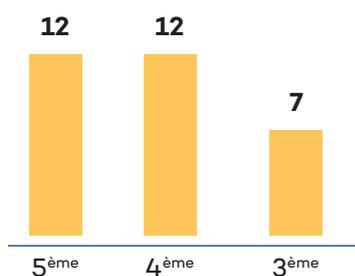
## LE DISPOSITIF RELAIS

### Qu'est ce que le Dispositif relais ?

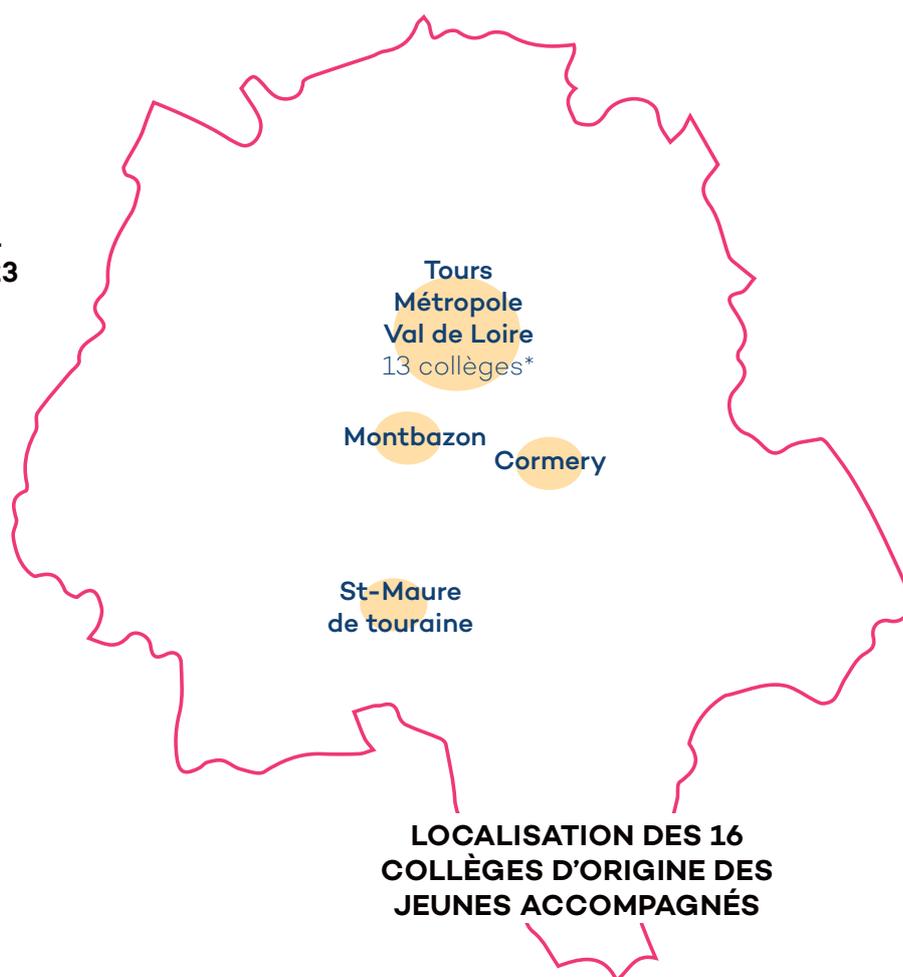
Le dispositifs relais accueille les collégiens, scolarisés ou déscolarisés, mais encore sous obligation scolaire, dont les postures ne correspondent pas/plus aux attentes des professionnels du collège. Le recours au dispositif relais se veut une ressource supplémentaire sollicitée par le collège avec l'accord des familles et du jeune pour permettre à l'enfant de vivre pendant une période de 8 semaines une expérience scolaire singulière. Le dispositif relais est un lieu d'accueil, d'écoute et de travail proposant au jeune de devenir un élève soucieux du respect de lui-même et des autres, capable de se ré-inscrire dans des processus d'acquisition des savoirs. La compréhension et la considération des conditions de vie au delà de l'école sont des axes de travail important pour élaborer collectivement, en équipe un cadre compréhensif et exigeant.



RÉPARTITION PAR SEXE DES 31 JEUNES ACCOMPAGNÉS EN 2023



NIVEAU SCOLAIRE DES JEUNES ACCOMPAGNÉS



\* Collèges de Tours Métropole Val de Loire :  
Tours (7), Saint-pierre-des-corps, Joué-lès-Tours (3),  
Saint-Cyr-sur-Loire (2)



Le dispositif relais 37 « hors les murs d'un collège », géré par l'éducation nationale est unique en Indre et Loire. Une convention multi partenariale définit ce dispositif depuis 1997. La Sauvegarde 37, la PJJ, l'APAJH, le conseil départemental, les services de l'état, la métropole sont signataires. (Circulaire cadre : extrait de mene2105909c. Circulaire du 19-2-2021. menjs - dgesco c2-mpvms - minjus - dpjj). L'équipe est constituée d'une enseignante spécialisée / coordonnatrice, de deux assistants pédagogiques (1.5 ETP), de 4 professeurs volontaires qui viennent enseigner chacun 3 h par semaine, d'une formatrice PSC1 (gestes premiers secours) et de l'éducatrice spécialisée détachée de la Sauvegarde 37. Deux personnes en service civique depuis 3 ans sont sensés compléter l'équipe. Une seule étudiante (statut service civique) a pu très partiellement compléter l'équipe cette année.

Les problématiques des jeunes demeurent multiples. Pour deux d'entre eux, déscolarisés depuis plus d'un an, l'accueil en classe n'a pas été possible et l'intervention s'est centrée sur des entretiens éducatifs et des passages de relais auprès d'autres intervenants.

La scolarité compliquée fait souvent symptôme. Ainsi, des accompagnements éducatifs et thérapeutiques sont déjà souvent existants (2 enfants confiés ASE - 5 jeunes suivis en AEMO, ou par le SIE, ou par le SRP, 2 bénéficient de mesure d'AEP et AED.) ou ont été sollicités au cours de la session (4 informations préoccupantes et 4 relais auprès des MDS notamment).

Certaines familles et des élèves rencontrés au cours de cette année 2023 ont su faire appel à l'éducatrice lorsque des difficultés sont réapparues impliquant des interventions éducatives (écoute, explications, réassurance, réorientation et relais...).

### Axes de réflexion

L'équipe de base du dispositif est stable depuis plus de trois ans ; ce qui permet de confirmer un savoir-faire solide.

La dynamique d'un travail collectif avec les professionnels concernés (professeurs, direction des collèges travailleurs sociaux, thérapeutes) est essentielle et doit toujours être portée par nos modalités de coopération.

Un travail entre les partenaires signataires de la convention pourrait permettre d'investir autrement les enjeux de ce dispositif au regard de ce qui se dessine avec difficultés d'une école inclusive.

**Florence AGBADOU**

**Éducatrice spécialisée, Dispositif Relais.**



*Atelier graff conduit par Kévin LEGALL avec les élèves*



- 40 | Le pôle hébergement en images et en chiffres
- 44 | Le mot de la directrice
- 47 | Service de placement familial
- 50 | Maison d'accueil de jeunes enfants
- 53 | Maison d'enfants à caractère social - unité de vie
  - L'unité éducative de « l'Epan »
  - L'unité éducative des « Renardières »
  - L'unité éducative « Calder »
  - L'unité éducative « Ernst »
- 64 | Service d'accompagnement de protection de proximité en pré-autonomie
  - L'unité éducative de la « Chaumette »
  - L'unité éducative de la « Bouchardière »
  - Les unités éducatives « Franc Palais » & « Bel Air »
- 75 | Service d'accompagnement personnalisé en milieu naturel
  - Les unités éducatives « Rivoli » & « Jolivet »
- 78 | Dispositif d'accompagnement éducatif des mineurs non-accompagnés
- 81 | Dispositif de soutien à la scolarité et à l'insertion professionnelle
- 85 | Le mot des psychologues du pôle

## 2023 - LE PÔLE HÉBERGEMENT EN IMAGE



Fête de l'été : concours de la plus belle terrasse, concours du chapeau le plus original, barbecue...



Ateliers théâtre proposés par la compagnie de théâtre « Le peuple », lauréate de l'appel à projet « Été culturel » de la DRAC, aux jeunes accompagnés par le pôle hébergement.



Visite du Technicentre de maintenance TER Centre Val-de-Loire pour une dizaine de jeunes, suivie d'un don d'une centaine de tablettes numériques.



Projection au cinéma « les Studios » du courtmétrage « Vital ! », réalisé par Nicolas AUBRY et Hélène STADNISKI et co - construit avec les jeunes accompagnés par le DAEMNA suite à un atelier théâtre.



L'association a rejoint le conseil d'administration de l'Association Nationale des Maisons d'Enfants à Caractère social.



Atelier animé par Passerelleciné à destination des jeunes sur le thème du harcèlement dans ses différentes formes.

# LE PÔLE HÉBERGEMENT EN CHIFFRES

## CHIFFRES CLÉS 2023

**244**

places d'hébergement

**67**

places destinées aux jeunes provenant des départements extérieurs

**6**

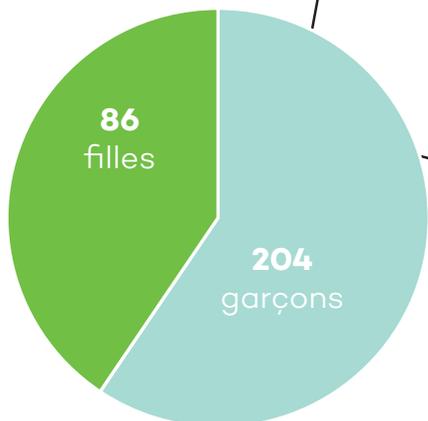
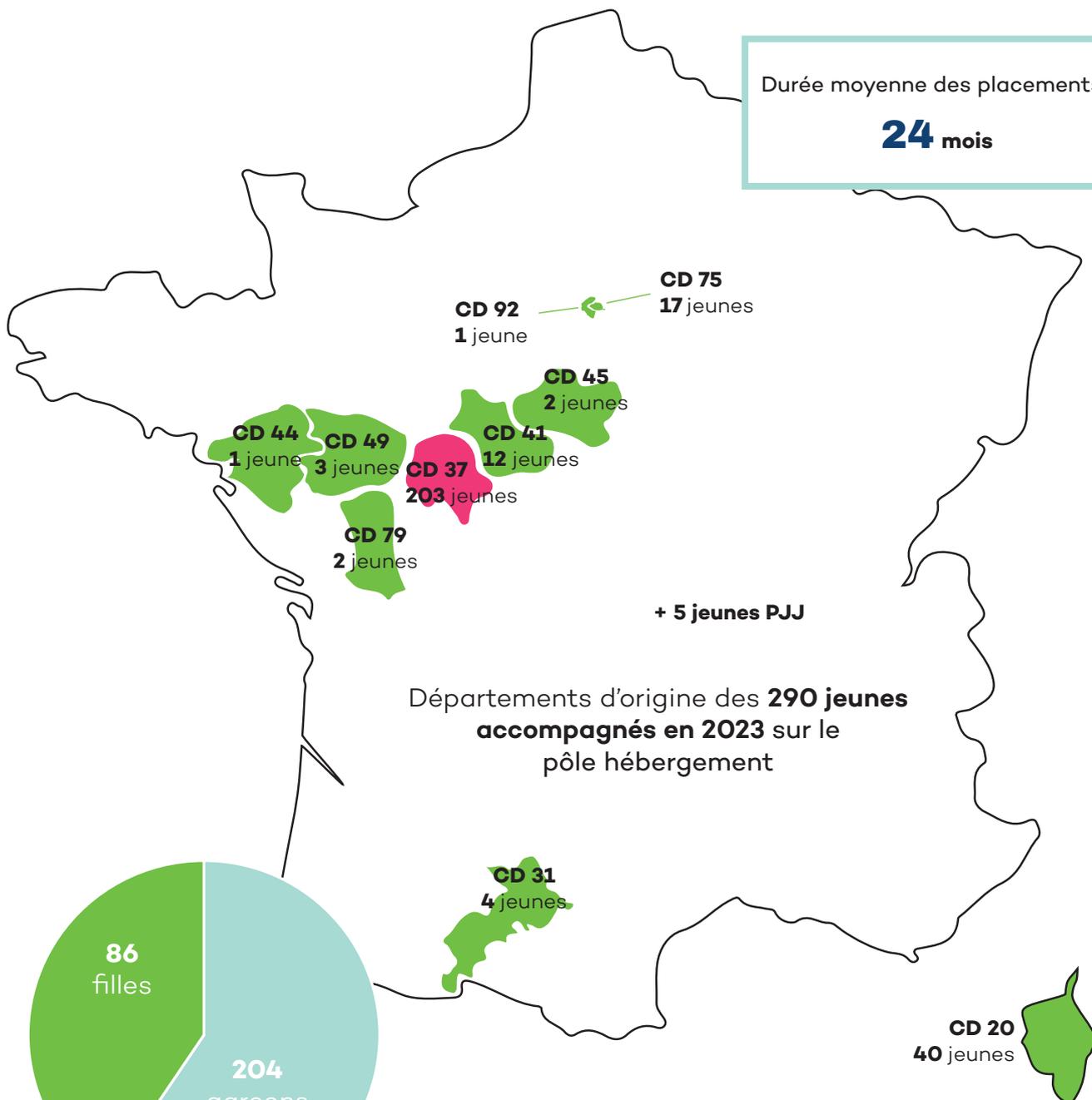
modalités d'accompagnement

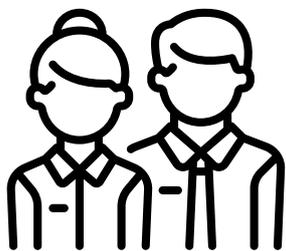
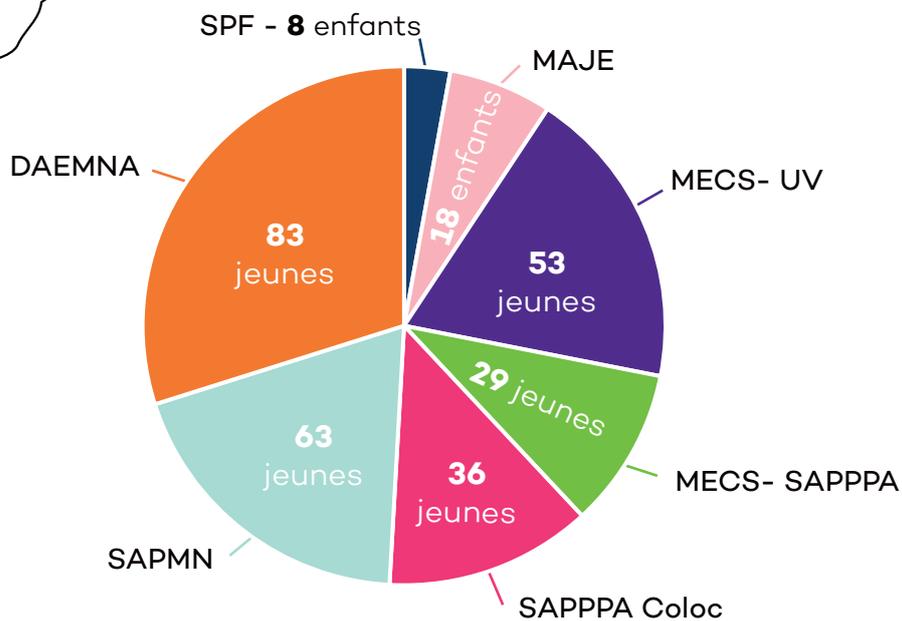
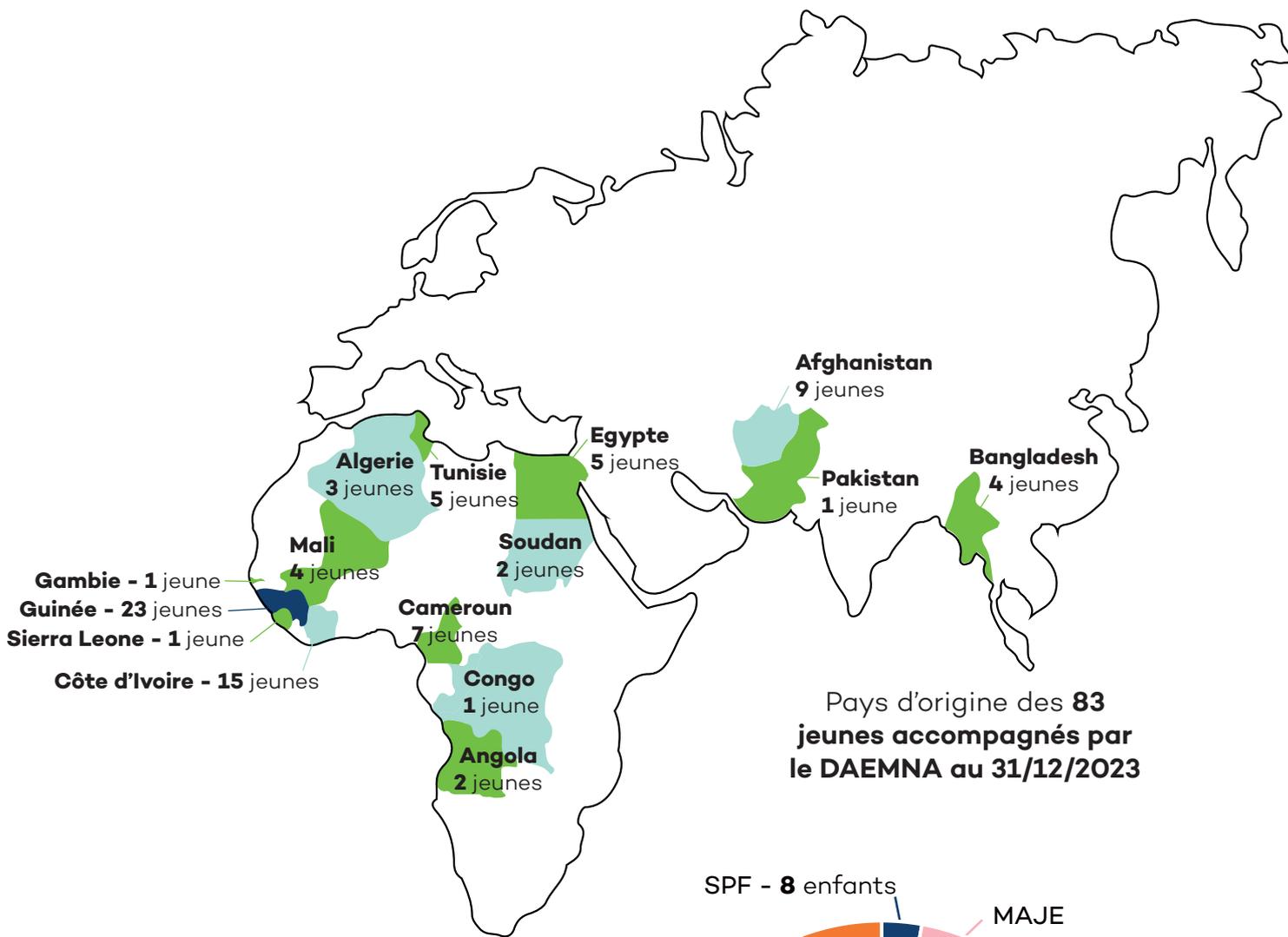
**7**

unités d'hébergement collectif

Durée moyenne des placements :

**24** mois





### 166 professionnels au 31/12/2023 :

Éducateurs spécialisés, assistants sociaux, éducateurs jeunes enfants, moniteurs éducateurs, conseillères en économie sociale et familiale, techniciens d'intervention sociale et familiale, assistantes familiales, surveillants de nuit, comptables, agents administratifs, psychologues, agents d'entretiens, cadres managers...

## LE MOT DE LA DIRECTRICE

L'année 2023 a été une année très intense. L'année 2022 s'était inscrite dans une continuité de sortie de crise sanitaire post covid à laquelle est venue se superposer un contexte de crise économique nationale. Ce contexte avait nécessité des adaptations pour assurer la continuité de l'activité dans toutes les unités de vie et les services du pôle hébergement. Nous avons salué la capacité collective à affronter des difficultés inédites et à s'ajuster en permanence afin de permettre un accueil et un accompagnement qualitatif dans la réponse aux besoins des jeunes.

Tout au long de l'année 2023, le pôle a dû accueillir un volume continu de jeunes nécessitant une mesure de protection tout en faisant face aux conséquences des difficultés d'attractivité des métiers de l'accompagnement. **La réalité de la crise sectorielle a renforcé des inquiétudes et ajouter de la complexité dans la conduite de nos projets.**

L'engagement de tous a permis de répondre à notre mission d'accueil et d'accompagnement des mineurs et jeunes majeurs afin de leur permettre d'évoluer vers de l'autonomie et de l'émancipation.

Les équipes ont, avec beaucoup d'énergie, œuvré à garantir la sécurité, la santé, la scolarité, les parcours de formation et le bien-être des enfants / jeunes tout au long de cette année.

Au cours de l'année 2023, divers travaux ont été réalisés visant à l'amélioration de la qualité de l'accueil et de l'accompagnement des jeunes confiés :

> La mise en œuvre de formations collectives commune aux deux pôles de l'association.

> La mise à jour des outils relatifs à l'accompagnement des jeunes (livrets d'accueil ; trames des écrits ..)

> La mise en œuvre des travaux relatifs à la révision du projet de pôle et de ses établissements via la constitution d'un comité de pilotage.

> Réinstallation du Conseil de Vie Social.

> **Action continue interne et externe pour la sécurisation de la permanence éducative** avec un travail important de proximité de la part des cadres dans l'étayage des équipes.

> Développement des actions visant à l'ouverture vers l'extérieur et l'accès à la culture pour les jeunes accueillis (mise en œuvre de différents partenariats).

### L'activité du Pôle

L'activité des unités de vie et services du pôle hébergement s'appuie sur la capacité d'accueil autorisée dans les différentes modalités. Au cours de l'année 2023, les services du SPF et du DAEMNA, qui avaient déjà vu leur capacité augmentée, ont eu l'autorisation, en lien avec les besoins du territoire, pour une nouvelle augmentation.

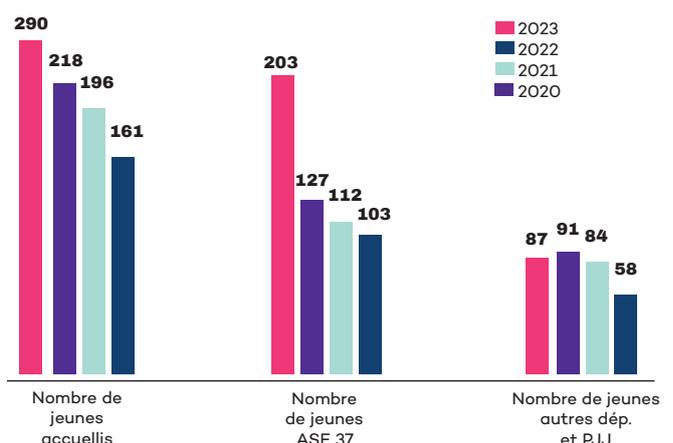
Ainsi, le SPF est autorisé à 7 places et le DAEMNA à 90 places d'accueil.

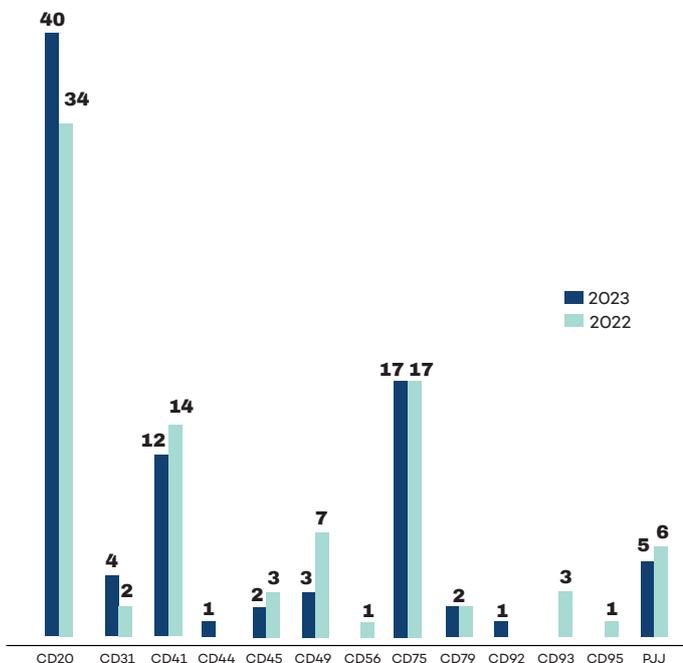
L'année 2023 est la première année de fonctionnement sans impact conjoncturel (modification de la structuration du pôle suite aux appels à projets en 2018 puis 3 années sous l'égide de la pandémie covid). De fait, l'augmentation des besoins du territoire auxquels s'ajoutent les mouvements géopolitiques, expliquent la forte hausse de l'activité globale du pôle, du fait d'accueils en suractivité et en surcapacité.

Ces éléments expliquent des résultats financiers excédentaires sur certains établissements du pôle après plusieurs années de déficit importants qui avait contraint l'association à puiser dans ses réserves.

Dans un contexte de tensions budgétaires fortes au niveau de nos financeurs, la prudence reste de mise tant que nous n'avons pas de visibilité sur nos financements prévisionnels pour les prochaines années.

290 jeunes ont été accompagnés en 2023. À noter une augmentation d'accueils du nombre de jeunes du CD 37 en réponse aux besoins du territoire et à la demande de l'ACT.



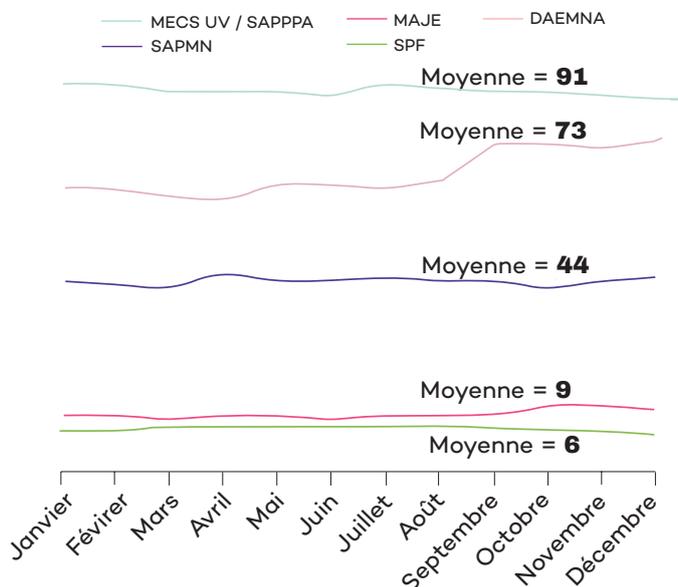


### ACCUEILS DES AUTRES DÉPARTEMENTS ET PJJ

Nous observons que nous travaillons principalement avec 4 départements (CD20, CD41, CD49, CD75). L'activité avec ces départements représente les ¾ des accueils en 2023

Nous devons ainsi poursuivre notre travail de partenariat avec l'ensemble des départements extérieurs.

### L'activité par modalité



> L'activité de la MAJE démontre qu'elle répond aux besoins permanents des jeunes. L'accueil de jeunes dans le cadre de repli PEAD s'effectue de manière régulière et perdure quasiment systématiquement au-delà des 15 jours prévus dans le projet. Cela impacte l'organisation du quotidien et la qualité de la prise en charge de l'ensemble des enfants.

> Les Maisons d'Enfants à Caractère Social (MECS) sont composées de 2 modalités : 4 unités de vie (UV) et les services de pré-autonomie (SAPPAA). Cet établissement représente 90 places d'accueil.

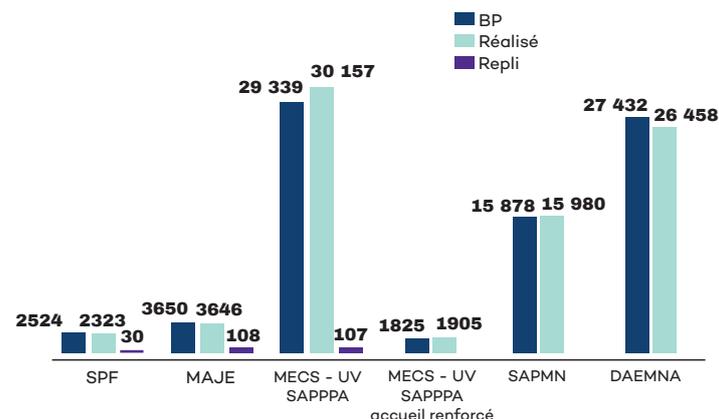
En 2023, les MECS UV et SAPPAA ont réalisé 30 157 journées sur 29 339 journées projetées au BP soit un taux d'occupation à 102.78 %. Le prévisionnel était de 94.87%.

- 107 journées de repli ont été réalisées pour le CD 37.
- 257 journées de suractivité complexe pour le CD 37 ont été effectuées.

> Le Service d'Accompagnement Personnalisé en Milieu Naturel (SAPMN) a réalisé 15 980 journées pour 15 878 projetées.

> L'autorisation du DAEMNA a été portée de 70 à 90 jeunes. Toutefois, l'état du parc locatif n'a pas permis une montée en charge aussi rapide que nous l'avions projeté, cela impactant nos capacités d'accueils.

Le service dispositif d'Accompagnement Educatif pour Mineurs Non Accompagnés (DAEMNA) a réalisé son activité.



Le pôle, c'est aussi tous les services supports tels que le DiSSIP, le service cuisine, le service entretien, le service comptable et le service administratif :

Bons de commandes	1 111
Factures	6 838
Tickets de caisse traités*	Pour 617 827 €

\*uniquement les dépenses, ce montant ne tient pas compte du volume de traitement des recettes

Bilans/ rapports / notes	1 046
Courriers / calendriers de DV ou DVH	1 494

Soit un total global de 2 540.

## Objectifs 2024

Le constat d'une difficulté croissante à recruter des professionnels se confirme dans l'ensemble du secteur social et médico - social. Cette situation impacte significativement l'organisation des services et notre capacité à assurer la continuité relationnelle et la stabilité des repères nécessaires pour les enfants accueillis. De même, les dynamiques de travail des équipes sont perturbées.

Les actions visant à favoriser l'attractivité des métiers et l'intégration des professionnels seront prioritaires en 2024.

Dans la continuité de plusieurs démarches amorcées en 2023, les principales actions à mener seront de :

> Continuer de développer une politique de recrutement des postes vacants en CDI tout en formant et accompagnant les professionnels au travers du Plan de Développement des Compétences.

> Favoriser la mise en lien des professionnels à l'interne du pôle mais aussi en inter - pôles dans un objectif de partage, d'échange de pratiques, de renforcement du sentiment d'appartenance et de solidarité.

> Finaliser les travaux de révision du projet de pôle et de ses établissements au travers des travaux des comités techniques en incluant la dimension de l'amélioration continue de la prise en charge et la participation des enfants et des parents.

> Amorcer une réflexion relative à la mise en œuvre de l'évaluation participative de nos actions à l'égard des jeunes accueillis.

> Développer et déployer la démarche ESOPE d'évaluation des compétences parentales.

> Accentuer les actions visant à améliorer les espaces de vie et de travail.

> Améliorer la participation des jeunes et des familles.

> Pérenniser les partenariats existants et en développer de nouveaux.

Pour conclure, l'année 2023 s'est inscrite dans un contexte d'augmentation significative des besoins du territoire, et de complexification des enjeux sociétaux. C'est dans ce contexte singulier que la crise que traverse le secteur impacte notre organisation et la conduite du pôle.

L'engagement de tous permet au pôle et à l'association de répondre à ses missions de protection des jeunes qui nous sont confiés, en garantissant l'accompagnement et la réponse aux besoins des plus qualitatifs. La volonté d'agir conjointement, de maintenir notre capacité d'adaptation et de promouvoir les enfants et leurs familles resteront les moteurs qui guideront nos pratiques professionnelles.

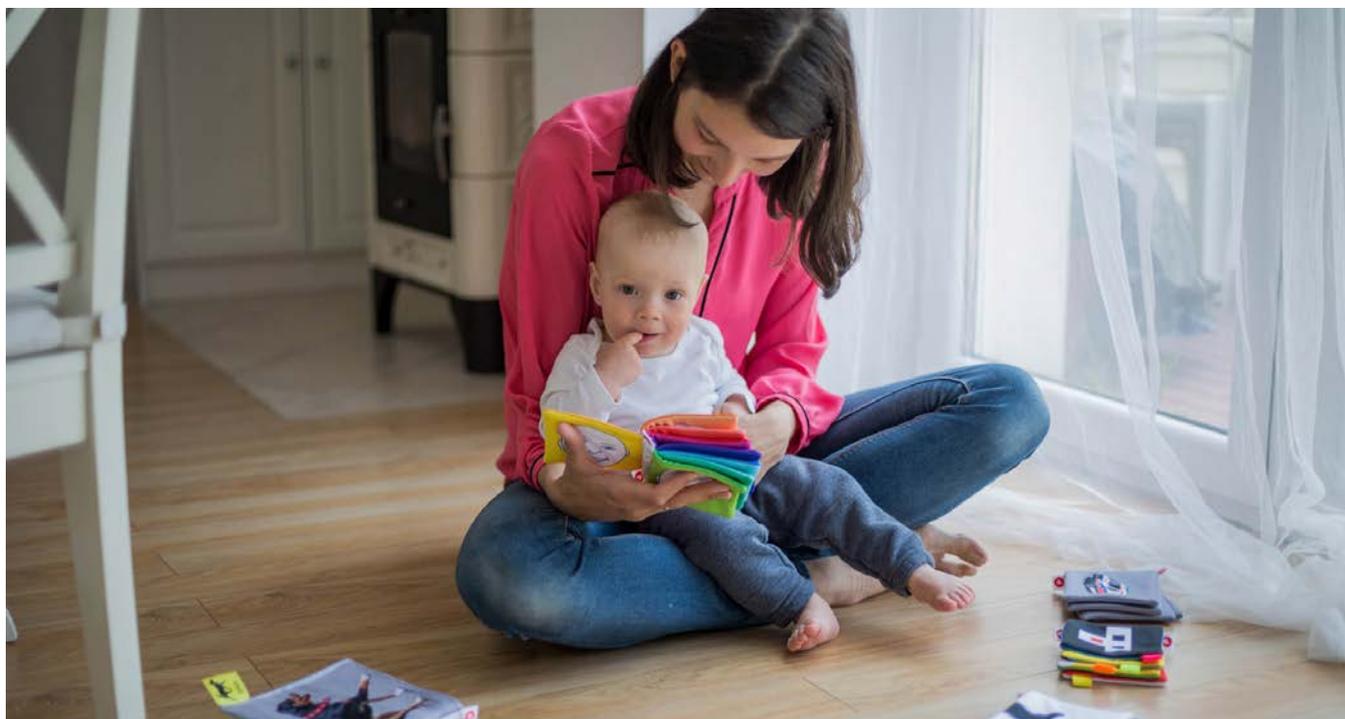
**Lydia BROQUET,**

**Directrice du pôle hébergement.**

## LE SERVICE DE PLACEMENT FAMILIAL - SPF

### Qu'est ce que le SPF ?

Les enfants de 0 à 12 ans sont pris en charge par des assistants familiaux, soutenus par une équipe pluri professionnelle.



**8**

enfants accompagnés  
(agés de 1 à 10 ans)

**dont :**

**7**

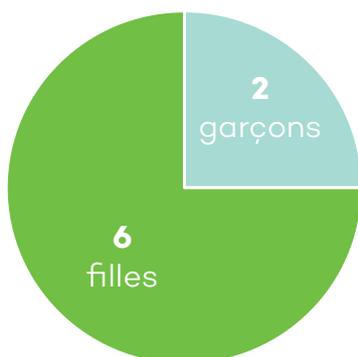
enfants au titre de  
l'assistance éducative

**1**

enfant au titre du  
repli / mesure PEAD

**8** enfants  
**ASE 37**

**ORIGINE DES MESURES**



**RÉPARTITION PAR SEXE**

Durée moyenne du placement  
des enfants suivis :

**26** mois

Le Service de Placement Familial, créé en Juillet 2020, accueille des enfants de 0 à 12 ans, confiés au service de l'Aide Sociale à l'Enfance du Département d'Indre et Loire, dans le cadre de mesures administratives et de mesures judiciaires, nécessitant une continuité de prise en charge sociale, médicale, scolaire et professionnelle, dans des conditions matérielles et psychologiques propices à leur bon développement.

Ce service d'accueil familial inscrit ses pratiques dans un logique de suppléance et non de substitution familiale. Les professionnels du SPF interviennent comme espace tiers entre la famille du jeune et la famille d'accueil. L'accompagnement proposé vise à garantir les relations parents - enfants et famille élargie, avec un soutien dans la mesure des possibles, d'un retour dans le milieu naturel de l'enfant. La collaboration entre les assistants familiaux et l'ensemble de l'équipe vise à garantir un espace de vie sécurisant et épanouissant pour l'enfant.

### **Modalités d'accueil**

Depuis mi - novembre 2023, l'équipe pluridisciplinaire est composée de 4 postes d'assistants familiaux, d'une éducatrice - spécialisée à 0.2 ETP, d'une éducatrice coordinatrice à 0.45 ETP, d'une psychologue à 0.10 ETP et d'une cheffe de service à 0.40 ETP.

L'enfant est accueilli temporairement ou durablement par le service. Toute décision de séparation est par définition révisable et évolutive. Le maintien de la situation de placement est régulièrement évalué, soit à la demande de l'un des divers acteurs (bénéficiaire, parents / représentants légaux, service, aide sociale à l'enfance), soit à l'échéance de la mesure de placement. La fréquence et les modalités d'exercice de droits de visite et d'hébergement des parents sont fixées initialement par le juge des enfants. Le maintien du lien s'opère également par des correspondances téléphoniques ou écrites déterminées au préalable prenant compte l'intérêt pour l'enfant et son quotidien.

Les assistants familiaux accueillent de manière permanente (7j/7 et 24h/24) les enfants à leur domicile. Les membres de l'équipe pluriprofessionnelle organisent leurs interventions du lundi au vendredi. En dehors de ces temps, l'astreinte peut être sollicitée directement par les assistants familiaux.

Les assistants familiaux résident sur les communes, de Cicogne, Rigny Ussé, Hommes, Avrillé - les - ponceaux et Tours. Une donnée à prendre en compte dans le soutien des assistants familiaux, à leur domicile par la coordinatrice, la psychologue et la cheffe de service est l'accompagnement physique des enfants lors des rencontres avec leurs parents ou pour des démarches de santé.

### **État des lieux**

L'année 2023 a été marquée par des mouvements dans l'effectif des assistants familiaux, et de fait, des enfants accueillis.

Une assistante familiale, disposant d'un agrément disponible, a été recrutée en février 2023. Elle a accueilli un enfant de la MAJE.

Le service est alors composé de 4 assistants familiaux chez qui sont accueillis 7 enfants du service.

Au mois de septembre 2023, après deux mois d'arrêt maladie, un assistant familial a informé de son renoncement à son agrément pour les 3 places d'accueils, conduisant à la réorientation en urgence des trois enfants en interne.

Nous avons réalisé le recrutement en septembre 2023, d'une assistante familiale, disposant d'un agrément, qu'il faudra à court terme, accompagner dans une formation qualifiante d'assistante familiale. Après sa formation de 60 heures, elle a accueilli un enfant de 3 ans, en octobre 2023.

Un recrutement qui n'a pu être pérennisé et qui a nécessité la réorientation et l'accueil de l'enfant en urgence sur la MAJE.

Des recrutements actifs mais qui n'aboutissent pas - tous les services ou autres associations étant aussi en recherche d'assistants familiaux - engendre de la concurrence.

Cette période de forte instabilité, a mis en exergue le professionnalisme, la bienveillance et la solidarité des membres de l'équipe du service de placement familial. L'équipe s'est mobilisée dans l'organisation et la mise en œuvre de relais d'urgence respectueux du rythme et de l'intérêt des enfants. Cet événement, souligne l'équilibre fragile de l'offre d'accueil du SPF, dans ce contexte d'événements imprévus tels que les arrêts maladies.

La place de repli PEAD a été activée une fois en juillet 2023. Le repli, initialement d'une durée de 15 jours, a duré plus d'un mois avant la mise en œuvre par les services du département,

d'un accueil pérenne pour l'enfant et a ainsi préserver l'assistante familiale et les enfants au domicile. La durée de cette accueil a fortement déstabilisé l'équilibre au sein du domicile de l'assistante familiale et a insécurisé les autres enfants.

En majorité, il est constaté des parents en difficulté pour exercer les droits de visites / hébergement accordés. Des absences parfois prolongées sont relevées pour certains d'entre eux. Une collaboration avec les services de l'ASE favorise la remobilisation de la cellule familiale dans leurs droits et compétences auprès de leurs enfants. Les parents accompagnés au SPF bénéficient de droit visite en présence d'un tiers ou partiellement encadré.

### **Actions mises en œuvre**

> L'anticipation des besoins de relais reste un enjeu tant pour le bien - être des enfants que pour celui des assistants familiaux. Sachant que l'organisation interne au service reste la solution à privilégier, les professionnels du SPF ont œuvré en ce sens pour sécuriser la continuité de prise en charge des enfants.

> Accueil du SAF et du service agrément, pour présentation du service, et engager des liens en cas de recrutement d'ASFAM. La possibilité de relais auprès d'assistants familiaux du SAF a été évoquée, mais n'a pas pu aboutir à une réponse concluante compte tenu du contexte de tension des métiers.

> Étayage des parents dans leurs compétences parentales, avec une attention portée pour les inscrire dans les actes importants de la vie de leurs enfants ; les rendez-vous scolaires et médicaux entre autres.

> Soutien des liens familiaux, par la mise en œuvre de visites fraternelles et visites familiales pour deux des enfants accueillis au SPF.

> Soutien de la professionnalisation et des compétences des ASFAM, par l'écriture des bilans d'évolutions, la participation aux réunions de synthèses. Mise en place de points d'évolutions, cet espace a pour visée de reprendre avec l'assistante familiale l'évolution de l'enfant et déterminer des stratégies éducatives.

> Le suivi médical est un des enjeux de l'accompagnement, dans le diagnostic de troubles et la réponse aux besoins de santé. Des spécialistes médicaux ont été mobilisés ; pneumo - pédiatre, ORL, orthophoniste, psychomotricien, orthoptiste, ophtalmo, professionnels de CAMPS et CMPP.

> Tous les enfants de plus de 3 ans sont scolarisés. Des rencontres régulières (échanges du quotidien entre les assistants familiaux, ESS...) , permettent de veiller à l'inscription des enfants dans les apprentissages. Les enfants sont tous passés en niveau supérieur en septembre. Afin de pouvoir répondre aux besoins spécifiques d'un des enfants, une inscription en école privée a pu être mis en œuvre afin de favoriser des conditions plus favorables d'apprentissages et de prise en charge. La constitution d'un dossier MDPH, avec sollicitation de la CDAPH a reçu une réponse favorable pour l'intervention d'une AESH pour cet enfant, fin décembre 2023.

> Les inscriptions dans des espaces collectifs, tels que centre de loisirs, crèche, garderie, séjour éducatif pour favoriser la socialisation.

> Projet bibliothèque piloté par la psychologue du service, visant à mettre à disposition des lectures à destination des enfants accueillis et des professionnels du service.

### **Perspectives**

> Augmentation de l'offre d'accueil de service, avec le recrutement d'assistants familiaux.

> Maintien de l'analyse de la pratique.

> Projet de conférence sur le thème du placement familial et poursuite de la formation interne aux assistants familiaux.

> Favoriser l'équipement informatique des professionnels afin de permettre l'accès et l'uniformisation des outils de communication.

> Projet de vestiaire solidaire, piloté par la coordinatrice lorsqu'un local sera disponible.

> Repérer un lieu d'accueil / d'attente pour les assistants familiaux lors des visites.

> Actualiser les outils, (DIPC, livret d'accueil).

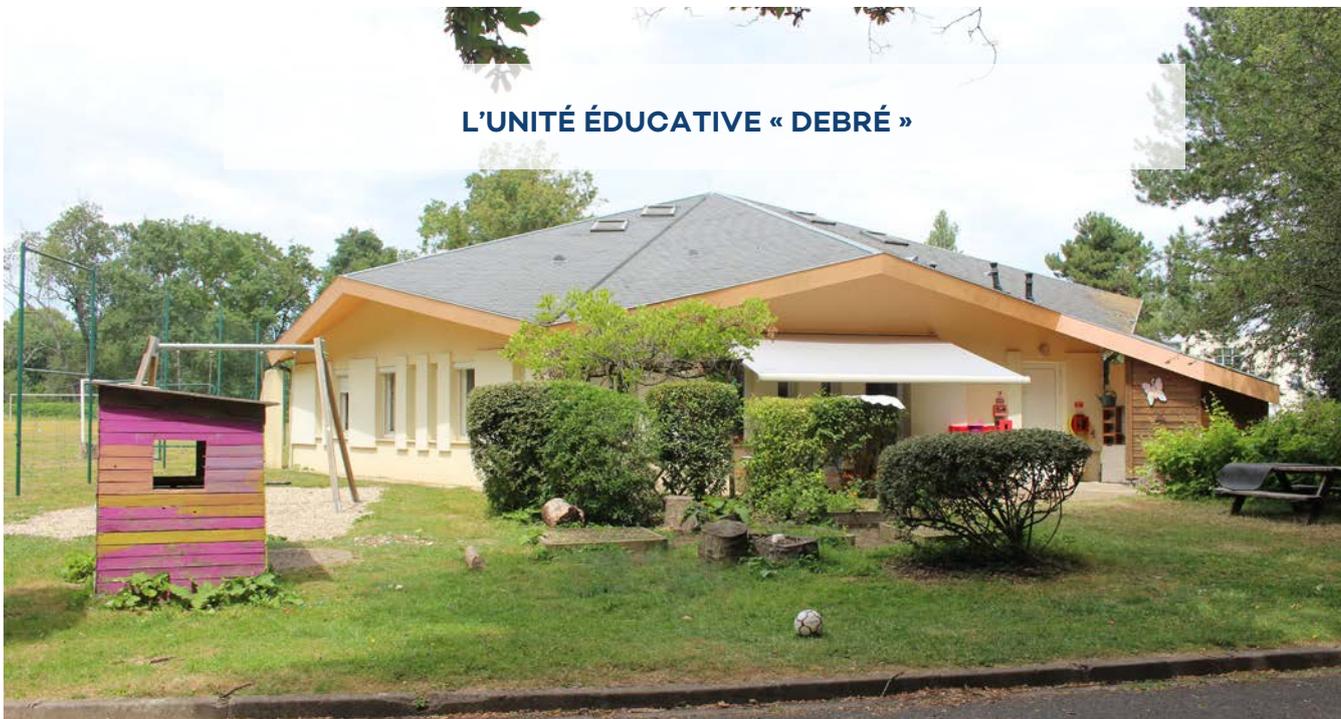
> Organiser une rencontre avec le Pôle d'Accueil Familial de l'IDEF pour des échanges de pratiques professionnelles.

**Sophie KNEZEVIC, Cheffe de service éducatif, Julie FAUCHE, coordinatrice et Virginie MARTIN-VILLEPOU, psychologue**

### Qu'est-ce qu'une MAJE ?

Les jeunes de 3 à 10 ans, présentant une altération grave de leur état somatique, psychique et de leur développement, bénéficient d'un accompagnement éducatif renforcé, sécurisant et stimulant dans une unité de vie collective spécifique.

### L'UNITÉ ÉDUCATIVE « DEBRÉ »



**18**

enfants accompagnés  
(agés de 5 à 11 ans)

dont :

**15**

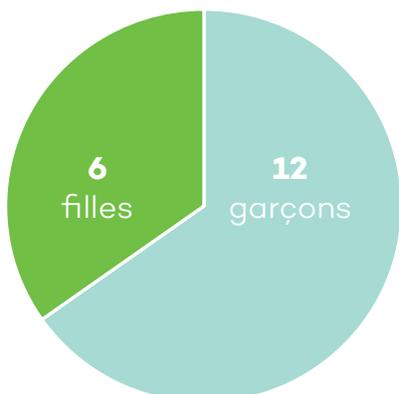
enfants au titre de  
l'assistance éducative

**3**

enfants au titre du  
repli / mesure PEAD

18 enfants  
ASE 37

### ORIGINE DES MESURES



### RÉPARTITION PAR SEXE

Durée moyenne du placement des enfants suivis :

**29** mois

« Tout est changement, non pour ne plus être mais pour devenir ce qui n'est pas encore ».

Epictète

Les enfants accueillis au sein de la MAJE sont confiés par le département d'Indre - et - Loire. Les enfants sont accueillis en chambres individuelles ; ils disposent aussi d'un environnement extérieur favorable et propice à leur bon développement (cour sécurisée, parc boisé, aire de jeux, terrain de football...).

### Quelques chiffres

En 2023, la MAJE Debré, c'est :

- > 15 enfants accueillis et accompagnés au sein de l'unité (relevant tous d'une mesure d'assistance éducative) ;
- > 3 enfants accueillis dans le cadre d'un repli PEAD pour 163 journées d'accueil réalisées ;
- > 5 enfants accompagnés vers un autre projet d'orientation, 4 en interne (SPF et UV) ; 1 à l'externe (Croix rouge).
- > 166 contrats de travail à durée déterminée réalisés ;
- > 102 notes et bilans adressés à l'Aide Sociale à l'Enfance ;
- > 105 calendriers de visites réalisés.

### Le public

Les enfants accueillis au sein de la MAJE Debré sont âgés de 3 à 10 ans. Parmi eux, 5 ont un membre de leur fratrie accueilli au sein de l'unité ou du pôle hébergement.

Ces enfants nécessitent une prise en charge éducative renforcée du fait de leur jeune âge et de leurs problématiques somatiques et psychiques. En effet, la spécificité de la MAJE tient en sa capacité à accueillir les enfants pour lesquels les prises en charge « ordinaires » ne permettent pas de répondre à leurs besoins. Ces derniers, du fait de leur parcours, sont parfois multiples et nécessitent, notamment, une articulation partenariale avec les dispositifs de la M.D.P.H et des différents centres de soins dont les CMP et les hôpitaux de jour.

### L'accompagnement de l'enfant

Dans un contexte d'accueil au sein d'un collectif, les enfants bénéficient d'une prise en charge individualisée. Ainsi, pour chaque enfant, deux référents éducatifs sont nommés afin de conduire son projet individualisé.

Il est mis en avant, au sein de l'unité, la nécessité des enfants de pouvoir bénéficier de figures d'attachement et de créer une relation qualitative avec l'adulte.

Le développement de l'estime de soi et de l'affirmation de soi est particulièrement travaillé et accompagné auprès de chaque enfant.

La dimension Projet réalisée auprès de l'enfant permet de l'accompagner sur l'ensemble des aspects le concernant, en collaboration avec la famille, afin de l'inscrire dans un processus d'autonomisation progressif.

### Le travail avec les parents

Les professionnels de la MAJE Debré sont fortement sensibilisés au travail de soutien à la parentalité. Ainsi, dans la lignée des travaux développés par le CREA Rhône Alpes, la MAJE poursuit son inscription dans une démarche de participation toujours plus accrue des parents, et aussi dans une logique d'évaluation des compétences parentales afin d'apporter des réponses au plus près des besoins.

### L'équipe éducative

Au quotidien, ce sont 6.80 ETP de travailleurs sociaux (ES, EJE, ME, AS, ETS) qui se relaient auprès de l'enfant et font vivre les projets individualisés.

En semaine, ce sont deux maitresses de maison qui interviennent de concert pour proposer à l'enfant un environnement favorable.

Chaque nuit, ce sont deux surveillants de nuit qui assurent la sécurité des enfants et contiennent ce moment parfois angoissant.

Une psychologue intervient à hauteur de 0.25 E.T.P auprès des enfants dans le cadre de suivis, dans le travail avec les familles et en support clinique de l'équipe.

Comme évoqué en introduction, il a été nécessaire de recourir à l'intérim afin d'assurer des renforts et parfois des continuités de service. Le volume de contrats réalisés, permet d'affirmer que la crise des métiers touchant le secteur n'épargne pas la MAJE. Malgré tout, il convient de souligner l'investissement ainsi que l'énergie déployée par l'équipe éducative au quotidien afin d'accueillir et d'accompagner l'enfant dans les meilleures conditions.

### Le contrôle de fonctionnement

L'année 2023, c'est aussi le contrôle de fonctionnement de la MAJE Debré. Ainsi,

l'autorité de contrôle et de tarification, en fin d'année, est venue évaluer le fonctionnement de la MAJE sur différents aspects : le respect des obligations réglementaires et légales, le fonctionnement opérationnel de la MAJE et l'articulation des différents services supports, les risques psychosociaux, les dossiers des enfants et leurs projets individualisés, le respect des normes relatives aux EPRD, le respect des normes de sécurité, l'organisation du travail, ou encore la participation des usagers.

Les conclusions finales seront transmises durant le premier trimestre 2024. Toutefois, et dans l'attente de celles-ci, de manière générale, le contrôle fait état d'une conformité relativement satisfaisante de la MAJE.

### **En bref**

L'année 2023, c'est aussi la poursuite du travail en réseau et partenariat et de la logique de formation continue des professionnels ; mais également la poursuite des accueils de professionnels en formation principalement de l'ITS Tours.

### **Les orientations 2024**

En 2024, l'enjeu principal résidera en la capacité de la MAJE à pérenniser son modèle et à faire face à la crise des métiers. La volonté principale étant de permettre aux enfants accueillis une permanence du lien, et ainsi, une permanence des membres de l'équipe éducative.

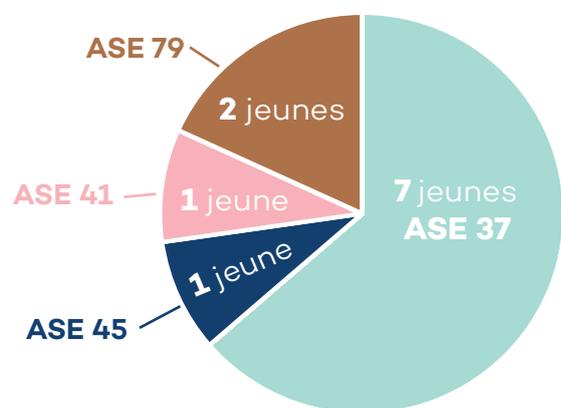
En ruissellement des orientations du projet associatif, la MAJE Debré s'inscrit pleinement dans une recherche permanente d'amélioration de la qualité.

**Théodore ROUSSEAU,**

**Chef de service éducatif pour l'équipe élargie de la MAJE Debré (collègues éducateurs, maitresses de maison, surveillants de nuit, psychologue).**

### Qu'est ce qu'une MECS - UV ?

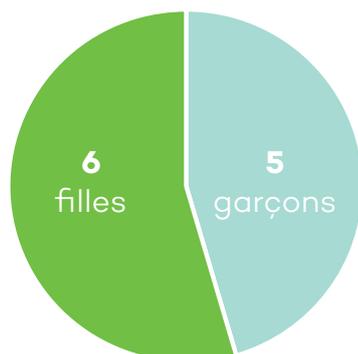
Pour les enfants de 11 à 18 ans, présentant une maturité psychique, affective et une autonomie en construction du fait des difficultés liées au parcours, est proposé un accompagnement éducatif permanent individualisé, dans une approche collective.



ORIGINE DES MESURES

**11**  
jeunes accueillis  
(agés de 11 à 17 ans) dont :

**11**  
jeunes au titre de  
l'assistance éducative



RÉPARTITION PAR SEXE

Durée moyenne du placement  
des jeunes suivis :

**24** mois

## Les jeunes accueillis

L'unité de vie de l'Epan accueille 10 enfants, 5 garçons et 5 filles de 11 à 16 ans. L'unité est située à Joué-lès-Tours.

### L'équipe éducative de l'Epan

Après un turn - over massif qui a pu mettre en difficulté les titulaires de l'unité de vie entre janvier et août 2023, l'équipe s'est finalement stabilisée à partir de septembre 2023. La présence d'un moniteur éducateur en apprentissage en plus de l'équipe a ainsi permis de :

- > Limiter les remplacements
- > Permettre un travail plus important autour de l'accompagnement à la parentalité sur des temps de triplure
- > Transmettre un savoir faire et un savoir être
- > Former un professionnel moniteur éducateur là où le recrutement est actuellement en forte tension

Début octobre 2023, deux temps de travail ont été organisés pour redéfinir ensemble les attentes du travail en équipe. Ce travail a ainsi fait l'objet d'une réflexion approfondie et formalisé sur le « support du référent éducatif » de l'unité, document qui fait référence pour le fonctionnement de l'unité.

L'équipe éducative a également réfléchi à l'utilisation des outils et des pratiques en lien avec l'accompagnement à la parentalité notamment par la mise en place du guide d'accompagnement à la parentalité inspiré du référentiel Esope.

Cette année marque également le passage du cahier de liaison écrit au cahier de liaison numérique via silage dont l'ensemble de l'équipe s'est rapidement saisie.

### La composition du groupe jeune

Cette année nous avons accueilli 2 jeunes filles de 10 et 11 ans. L'unité de vie est donc passé d'une moyenne d'âge d'environ 14 ans à 13 ans. Une jeune a bénéficié d'une réorientation dans l'année sur un dispositif de pré - autonomie en collectif au sein du pôle hébergement de la Sauvegarde, et une autre jeune sur un dispositif de pré - autonomie en colocation toujours au sein de la Sauvegarde 37.

Enfin, nous avons réalisé un repli PEAD pour une durée supérieure à 15 jours dans le cadre de la place dédiée à l'Epan, pour une jeune de presque 16 ans.

## Les projets scolaires et professionnels

En lien avec le DiSSIP, une étudiante en droit intervient bénévolement de façon hebdomadaire et propose de l'aide aux devoirs à plusieurs jeunes de l'unité. L'ensemble des jeunes de l'unité est scolarisé en milieu ordinaire (école primaire, collège, MFR ou en milieu spécialisé (SEGPA, ITEP, ULIS)).

### La santé des jeunes

Actuellement, nous avons 6 jeunes relevant d'une prise en charge MDPH, principalement en raison de troubles spécifiques des apprentissages (dyslexie, dysorthographe, etc...). La constitution de dossier pour 3 d'entre eux a été coordonnée en pluridisciplinarité avec la collaboration des familles. Ainsi, des prises en charge dans le champ du médico - social et paramédical (SESSAD, orthophoniste) ont pu être mises en œuvre.

4 jeunes bénéficient d'une prise en charge en pédopsychiatrie (CMPP, CMP, Centre Oreste). 1 demande est en cours.

Au regard de difficultés de mise en œuvre de soins externalisés, 2 jeunes en souffrance psychologique ont bénéficié d'un suivi soutenu par la psychologue de l'Unité.

### Les projets de l'année

Le groupe de jeune a bénéficié de deux séjours cette année avec une volonté portée par l'ensemble de l'équipe de passer du temps en dehors de l'unité de vie afin de travailler, renforcer le lien entre les jeunes et les éducateurs. Le budget dédié aux loisirs a donc été pensé dès le début de l'année pour permettre la faisabilité de ces deux séjours. L'été dernier, les jeunes sont donc partis 5 jours à la dune du Pyla et ont pu participer à une session de surf et à une initiation de vol en parapente. En octobre 2023, un séjour de 4 jours à la montagne a permis au groupe de profiter d'activités de plein air et de découvertes culinaires.

Un projet de bénévolat s'est également mis en place avec le festival Terres du son sur une durée de 3 jours en lien avec la sensibilisation au handicap sur le festival. Les jeunes ont pu bénéficier d'un accès gratuit au festival. Ce partenariat s'est pérennisé en 2024.

Actuellement, plusieurs jeunes de l'unité sont animés par une passion autour de la pêche, ils ont été accompagnés par deux éducateurs pour rénover un cabanon existant mais non utilisé dans le jardin pour stocker leur matériel de pêche.

En juin 2023, l'unité de vie a bénéficié de tarifs préférentiels sur l'achat de vélos grâce à l'association « VELOOP ». Dans la continuité, un éducateur a monté un « atelier réparation vélo » au sein de l'unité avec pour objectif d'apprendre à réparer et prendre soin de son vélo.

L'équipe s'est interrogée sur la question de comment « prendre soin des enfants » et rapidement une réflexion s'est engagée pour permettre aux jeunes d'avoir accès à un moment de détente individuel. Nous avons donc établi un partenariat avec un institut de beauté permettant à tous les jeunes de bénéficier d'un soin du visage une fois tous les deux mois.

Depuis janvier 2023, une éducatrice de l'EPAN propose de la médiation animale à l'aide de ses cochons d'inde.

### **Partenariat et réseaux**

Nous avons eu le plaisir d'avoir l'intervention de l'ARCA que nous avons sollicitée sur la thématique du harcèlement. L'équipe de l'ARCA est intervenue sur une session en individuel pour chaque jeune et une séance collective.

### **Le soutien à la parentalité**

Le travail d'accompagnement à la parentalité a une nouvelle fois été particulièrement soutenu cette année. En effet, la majorité des jeunes que nous accueillons bénéficient de droit de visites médiatisées et ou encadrées. L'équipe éducative est de fait fortement mobilisée sur les temps de week - end notamment. Nous accompagnons des situations familiales complexe (séparation, conflit parental majeur, situation de handicap des parents) qui nécessitent un travail de médiation important. L'intervention de la psychologue en direction des parents ou

dans le cadre d'entretiens psycho - éducatifs a pu être proposée en complémentarité, chaque fois que possible (5 sur les 10 situations familiales).

Par ailleurs, l'équipe éducative s'est saisie de la création de la « Maison parents - enfants » pour accompagner certains parents dans le lien avec leur enfant autour des thématiques de la cuisine, et des réseaux sociaux notamment.

### **Perspectives**

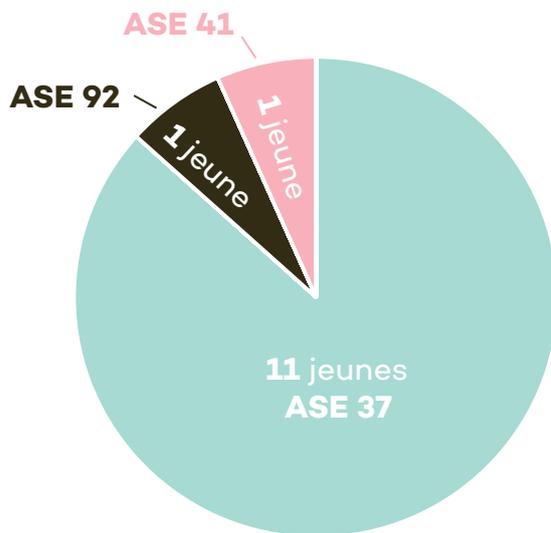
L'équipe éducative est maintenant presque complète et permet plus facilement le nécessaire travail sur la prise de recul et de réflexion sur les postures professionnelles.

Cette année sera donc celle de la consolidation d'une dynamique d'équipe éducative positive afin de poursuivre :

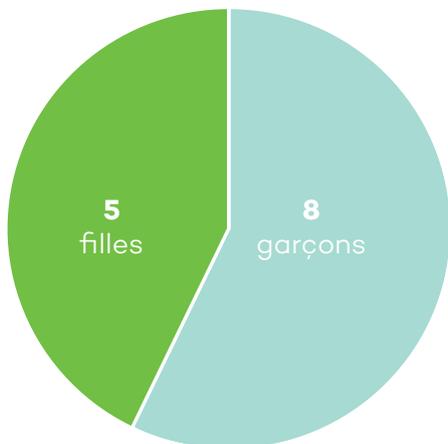
- > Le travail engagé autour de l'accompagnement des jeunes dans leur projet d'autonomie, leur scolarité, et dans l'accompagnement aux liens avec leurs parents.
- > Les accompagnements engagés autour des émotions et autour d'ateliers spécifiques comme la médiation animale, le prendre soin de soi.
- > La mise en place de projets collaboratifs (séjour éducatif, projet d'aménagement de la salle à l'étage, etc.)
- > L'expression des jeunes accueillis à travers les réunions de jeunes, espace de dialogue important avec l'équipe éducative.

**Maxime DUPAIN,**  
**Chef de service éducatif.**

## L'UNITÉ ÉDUCATIVE DES « RENARDIÈRES »



ORIGINE DES MESURES



RÉPARTITION PAR SEXE

**13**

jeunes accompagnés  
(agés de 13 à 18 ans)

dont :

**7**

jeunes au titre de  
l'assistance éducative

**2**

jeunes au titre du  
repli / mesure PEAD

**1**

jeune au titre d'un  
accueil provisoire

**1**

jeune avec un contrat  
jeune majeur

**1**

mineur non-  
accompagné

**1**

jeune au titre de  
l'accueil d'urgence

Durée moyenne du placement des jeunes suivis :

**47** mois

« Le présent n'est pas un passé en puissance, il est le moment du choix et de l'action ».

Simone De Beauvoir.

Les jeunes, garçons et filles, accueillis au sein de l'unité de vie dépendent pour partie du département d'Indre-et-Loire, et pour une autre partie de départements extérieurs. Les jeunes sont majoritairement accueillis en chambres individuelles. Ils disposent aussi d'un environnement verdoyant et favorable à leur bon épanouissement.

### Quelques chiffres

En 2023, les Renardières, c'est :

- > 13 jeunes accueillis et accompagnés au sein de l'unité (relevant majoritairement d'une mesure d'assistance éducative ; un accueil selon la modalité accueil provisoire) ;
- > 2 jeunes accueillis dans le cadre d'un repli PEAD pour 48 journées d'accueil réalisées ;
- > 4 jeunes accompagnés vers un autre projet d'orientation, 3 en interne (SAPPPA Collectif et Colocation) ; 1 à l'externe (fin de prise en charge).
- > 93 contrats de travail à durée déterminée réalisés ;
- > 106 notes et bilans adressés à l'Aide Sociale à l'Enfance ;
- > 59 calendriers de visites réalisés.

### Le public

Les jeunes accueillis au sein de l'unité de vie des Renardières sont âgés de 11 à 16 ans. Parmi eux, 3 ont un membre de leur fratrie accueilli au sein de l'unité ou du pôle hébergement.

Parmi les 14 jeunes accueillis durant l'année civile, 11 d'entre eux relèvent du conseil départemental 37 (dont un du service MNA). Pour les trois derniers, ils sont issus de départements extérieurs (41, 45 et 20).

L'année 2023 a été marquée par l'accompagnement de la fin de prise en charge d'une jeune présentant des besoins spécifiques. Cette jeune, majeure, relevant à la fois du champ de la protection de l'enfance et de la MDPH ne pouvait pas prétendre à un accueil dans une structure de pré - autonomie ; malgré de multiples démarches, renforts éducatifs, moyens déployés, les problématiques de violence de la jeune se sont renforcées ayant conduit à sa fin d'accueil. Cet accueil a permis de mesurer

les difficultés à construire un parcours global d'accompagnement et de prise en charge pour les jeunes présentant de multiples vulnérabilités.

### L'accompagnement de l'enfant

Les jeunes sont accueillis au sein d'un collectif dont l'enjeu est d'individualiser l'accompagnement et d'actionner un processus d'autonomisation. Pour ce faire, un projet personnalisé permet d'établir les objectifs de l'accueil propres à chacun des jeunes.

### Le travail avec les parents

Les travaux autour du référentiel ESOPPE se sont poursuivis cette année dans la logique de l'évaluation des compétences parentales. Ces évaluations permettent d'affiner les compétences et difficultés des parents afin de fixer des objectifs pertinents et opérationnels.

### Le travail partenarial

Cette année encore, le travail partenarial s'est voulu central au sein de l'unité avec la rencontre de certains partenaires du territoire comme France Victimes ou encore l'UNICEF.

Ces rencontres permettent aux professionnels d'actualiser en permanence leurs connaissances du maillage territorial et d'en faire bénéficier les jeunes et leurs familles. À l'instar d'une intervention de l'UNICEF auprès du public sur des thématiques diverses (la présentation de la CIDE, ou encore le travail des enfants dans le monde).

Aussi, les interventions en médiation animale se sont poursuivies en 2023 au bénéfice des jeunes accueillis.

### L'équipe éducative

Au quotidien, ce sont 6 travailleurs sociaux (ES, ME) qui se relaient auprès des enfants et font vivre les projets individualisés.

En semaine, une maîtresse de maison intervient pour permettre aux jeunes un environnement favorable.

Une psychologue intervient auprès des enfants dans le cadre de suivis et en support clinique de l'équipe.

L'unité de vie des Renardières n'a pas été épargnée par un certain turn-over, quoique relativement maîtrisé. Toutefois, il est notable que les changements d'équipe altèrent nécessairement la permanence du lien essentielle au public accueilli. Aussi, il

est mesurable que le secteur est en perte d'attractivité. Ainsi, les postes en attente de recrutement demeurent à pourvoir plus longtemps et l'embauche en CDI, notamment pour certains corps de métiers, n'est pas aisée.

### **En bref**

En 2023, et comme tous les ans, les jeunes accueillis ont pu bénéficier d'un séjour éducatif durant la période de l'été au sein d'un camping à Royan.

Le groupe de jeunes a aussi pu bénéficier d'une sortie à Paris durant les vacances de février.

Comme chaque année, l'unité de vie a accueilli des stagiaires de l'ITS de Tours dans le cadre de leurs formations.

### **Les orientations 2024**

En 2024, l'enjeu sera de stabiliser l'équipe éducative et de poursuivre l'engagement autour du travail partenarial et en réseau.

Il convient de reconnaître que la crise traversée par le secteur impacte directement l'organisation du service ; ainsi, l'énergie sera déployée afin de maintenir la dynamique qualité dans laquelle l'unité de vie des Renardières, à l'instar des autres modalités de la Sauvegarde 37, est engagée.

Aussi, l'unité de vie des Renardières se mobilisera dans le cadre de la révision des projets de services.

**Théodore ROUSSEAU,**

**Chef de service pour l'équipe élargie de l'unité de vie des Renardières (collègues éducateurs, maitresses de maison, surveillants de nuit, psychologue).**

## L'UNITÉ ÉDUCATIVE « CALDER »



**12**

jeunes accompagnés  
(agés de 11 à 17 ans)

dont :

**8**

jeunes au titre de  
l'assistance éducative

**2**

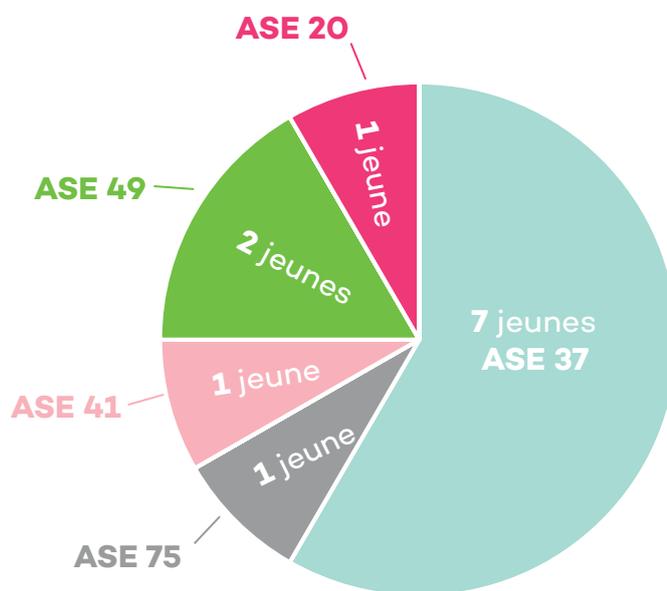
mineurs non-  
accompagnés

**1**

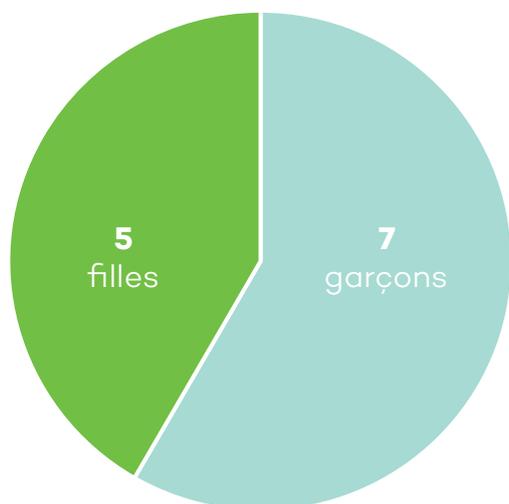
jeune au titre d'un  
accueil provisoire

**1**

jeune au titre de  
l'accueil d'urgence



**ORIGINE DES MESURES**



**RÉPARTITION PAR SEXE**

Durée moyenne du placement des jeunes suivis :

**35** mois

L'unité de vie - MECS Calder assure l'accueil mixte de 10 enfants, âgés de 11 à 16 ans nécessitant une prise en charge globale et un suivi individualisé au regard de leur maturité psychique, affective, et leur degré d'autonomie.

### **Les modalités d'accueil**

La permanence éducative est assurée par une équipe pluriprofessionnelle, dotée de compétences métiers diversifiées ; 1,75 ETP éducateur spécialisé, 4 ETP moniteur éducateur, 1 ETP maîtresse de maison, 2 ETP surveillant de nuit et l'intervention du CISP, d'une psychologue.

L'unité de vie Calder a une capacité d'accueil de 10 jeunes et 2 places supplémentaires destinées à l'accueil de mineurs dans le cadre de repli PEAD. Il s'agit d'une « solution à mettre en œuvre dès lors que l'enfant ne peut rester à son domicile (pour des raisons de danger immédiat) et après évaluation des solutions familiales et amicales ».

### **Accueil adapté aux besoins spécifiques des enfants**

L'équipe éducative a poursuivi jusqu' à fin janvier 2023, l'accompagnement d'une adolescente à son domicile, dans l'attente de la mise en œuvre de la mesure de PEAD.

Fin août 2023, l'unité de vie - MECS a accueilli deux jeunes filles âgées de 9 et 10 ans, sans solution d'accueil, à la suite de demande de réorientation émanant du service de placement familial. La rupture brutale vécue par ces enfants a généré des troubles de l'attachement. L'une d'elle est atteinte d'une pathologie rare, nécessitant un protocole de soins et un lien avec l'équipe médicale de l'hôpital Clocheville.

Pour répondre aux besoins fondamentaux de ce collectif d'enfants âgés de 9 ans à 17 ans, l'équipe pluridisciplinaire a porté réflexion à l'accompagnement quotidien ; temps de repas, activités, organisation week-end, soutien scolaire, règles de vie adaptées aux besoins diversifiés en lien avec leur âge et leur degré d'autonomie.

Au cours du second semestre deux adolescents ont été accompagnés dans leur projet de réorientation interne, au SAPPPA collectif.

L'effectif comprend une place dédiée à l'accueil d'enfant à besoins spécifiques. La prise en charge de cet enfant, âgé de 12 ans présentant des vulnérabilités multiples nécessite des interventions inter - institutionnelles, (DITEP, activités - individuelles, week-end répit,...).

En raison de difficultés cumulatives d'ordre éducatif, social et de santé notamment psychique, 6 enfants bénéficient d'une notification MDPH, soit 60 % de l'effectif. Au quotidien, ces enfants présentent des troubles

du comportement avec passage à l'acte, trouble de la conduite, de la relation à autrui, trouble psychique, altérant leur capacité à s'inscrire dans un réseau relationnel stable et dans les apprentissages en milieu scolaire dit « ordinaire ». Un accompagnement éducatif spécifique est mis en œuvre au regard des besoins singuliers de chacun d'eux. Un cadre contenant, structurant et sécurisant est indispensable pour les accompagner au regard de leurs troubles. Des admissions ont été mises en œuvre entre les mois d'avril et septembre 2023, dans deux DITEP implantés sur la Métropole et un IMEPRO pour 4 enfants accueillis.

L'effectif d'accueil de 11 enfants est maintenu jusqu'à mi-décembre 2023.

### **La vie sociale**

Les inscriptions en activités extrascolaires, concernent 4 d'entre eux, en effet 60% des enfants sont dans le refus d'activités extérieures. La majorité des enfants du groupe sont en difficulté à tisser des liens amicaux et se trouvent isolés dans leur lieu de scolarité. Pour les plus jeunes, l'accueil en ALSH est mis en place.

Les jeunes se sont montrés acteurs dans les activités internes : mise en place d'une chasse au trésor, barbecue de l'Auberdière ... les enfants et l'ensemble de l'équipe se sont fortement impliqués dans la fête de l'été et ont remporté le concours de la terrasse fleurie.

Une rencontre avec les joueurs et deux sorties du club Tours Basket ont été organisées, en mai et juin 2023.

Un séjour éducatif de 5 jours à Chastreix, en Auvergne, a été organisé en juillet 2023 avec l'ensemble du collectif de jeunes, proposant activités de luge d'été, baignade, promenade à cheval. Les enfants ont montré, dans ce contexte, avec des adultes repérés, de réelles habiletés fonctionnelles et sociales.

Pour les 11 enfants accueillis, 7 bénéficient de rencontres régulières avec leur cellule familiale, dans le cadre de visites encadrées, ou des droits d'hébergement. En 2023, 3 familles résident hors département et 2 d'entre elles hors plateau technique. L'éloignement géographique constitue un frein dans l'implication dans leur rôle de parents.

### **L'insertion professionnelle et scolaire**

La CISP de référence rencontre chaque enfant à leur arrivée et pour tout besoin dans le cadre de la scolarité et insertion professionnelle.

En lien direct avec le corps enseignant, la CISP et l'équipe éducative en accord avec les responsables légaux assurent un suivi scolaire adapté à chacun.

Pour les enfants de 9 et 10 ans, une aide aux

devoirs individuelle est proposée deux fois par semaine par une professionnelle rattachée au DiSSIP.

### **Le suivi des soins**

La prise en compte de la santé (dans toutes ses composantes) représente une attention tout au long de l'accompagnement. Dans un contexte de raréfaction de l'offre de soin, l'accompagnement se trouve impacté. Les délais d'attente chez les spécialistes sont de plus en plus longs et difficiles à obtenir. Sur l'unité de vie MECS Calder, la prescription d'un traitement long en lien avec les troubles développés concerne 4 enfants en 2023.

La santé mentale des mineurs pris en charge est un axe incontournable au regard du parcours et de l'histoire de chacun. Tous les enfants bénéficient d'un suivi thérapeutique assuré par la psychologue du service, la psychiatre et psychologue des DITEP ou par un praticien libéral pour deux d'entre eux. La psychologue développe et entretient les liens avec les réseaux d'intervention pour le soin psychique des personnes, en fonction de la nature des besoins et des règles éthiques. À ce titre elle fait lien avec les partenaires liés à son champ d'intervention (CMP, psychologue libéral...). Les acteurs médicaux du territoire sont sollicités pour répondre aux besoins spécifiques repérés des enfants ; CMP, centre Oreste et centre psychotrauma. Les délais de prise en charge se sont étendus et ne permettent pas de répondre aux grandes fragilités du public. Ce contexte amène l'équipe pluridisciplinaire à conjuguer avec des problématiques conséquentes au quotidien, troubles de l'humeur, scarifications ... et de fait déployer des stratégies éducatives pour répondre au mieux aux besoins des enfants.

### **Des outils de réflexion et de partage**

La chargée de communication et l'équipe pluridisciplinaire, ont amorcé la révision d'un livret d'accueil accessible avec proposition faite aux enfants. Ce document sera finalisé en 2024.

Des séances d'intervention du planning familial ont été proposées sur des thèmes définis avec les jeunes au regard de leurs préoccupations et leurs besoins, sous format collectif et individuel. L'ARCA est intervenue en juin 2023, à destination des enfants sur le thème du harcèlement.

L'équipe pluridisciplinaire bénéficie de séances d'analyse de la pratique à raison d'une fois par mois.

### **Un service touché par un manque d'attractivité des métiers**

En septembre 2023, l'équipe a été renouvelée en grande partie, avec 4 postes de moniteurs éducateurs à temps plein à pourvoir. Les professionnels recrutés souhaitent des contrats

de courte durée. Cette difficulté de fidélisation du personnel induit des conséquences dans le lien avec les partenaires et l'accompagnement sur toutes ces dimensions. Ce fonctionnement dégradé ne permet pas d'assurer une stabilité de figures d'attachement et de tuteurs de résilience. Il est comptabilisé un nombre de 26 professionnels recrutés, dans le cadre de CDD ou mission d'intérim sur la période de septembre 2023 à janvier 2024.

### **Une montée en compétences valorisée**

L'association a mis l'accent sur les formations qualifiantes pour l'année 2023 : un moniteur éducateur a bénéficié d'une VAE éducateur spécialisé avec reconnaissance de ce poste sur l'unité Calder.

L'agent de service intérieur a intégré la formation de maîtresse de maison à compter de septembre 2023 pour une durée de 9 mois.

La cheffe de service a débuté une formation CAFERUIS à compter de septembre 2023 pour une durée de 15 mois.

Dans le cadre du PDC, des formations collectives ont été proposées sur les thèmes des troubles psychiques et parentalité, les comportements sexuellement problématiques chez les enfants, faire face aux situations d'agressivité et de violence.

### **Un cadre de vie plus accueillant**

La rénovation des salles de bain offre désormais des espaces d'hygiène et de soins agréables, bien investis par les enfants. Ils ont participé avec la maîtresse de maison à la décoration et l'aménagement.

### **Perspectives**

Dans le cadre d'une recherche d'amélioration continue de la prise en charge, il est projeté de :

- > Stabiliser l'équipe éducative par le recrutement de professionnels qualifiés sur les 3 postes vacants.
- > Finaliser le livret d'accueil accessible.
- > Proposer des thèmes de réflexion sur la pratique professionnelle.
- > Maintenir les liens avec les acteurs du territoire ; CMP, DITEP,
- > Favoriser le partage des connaissances avec les services du pôle hébergement.
- > Favoriser l'intervention de partenaires extérieurs pour étayer la veille professionnelle et affûter la capacité réflexive.
- > Etayer les compétences parentales en s'appropriant les outils d'évaluation.
- > Rénovation/travaux de la cuisine.

**Sophie KNEZEVIC**  
**Cheffe de service**

## L'UNITÉ ÉDUCATIVE « ERNST »



**17**

jeunes accompagnés  
(agés de 11 à 17 ans)

dont :

**10**

jeunes au titre de  
l'assistance éducative

**4**

mineurs non-  
accompagnés

**1**

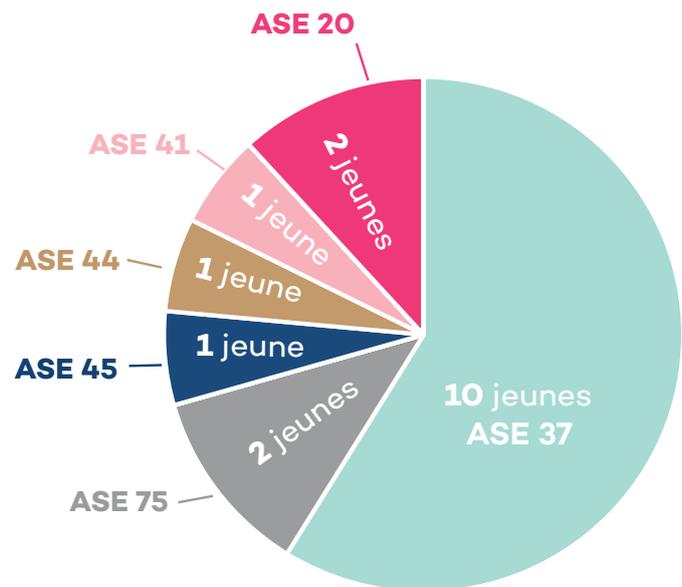
jeune au titre du repli  
/ mesure PEAD

**1**

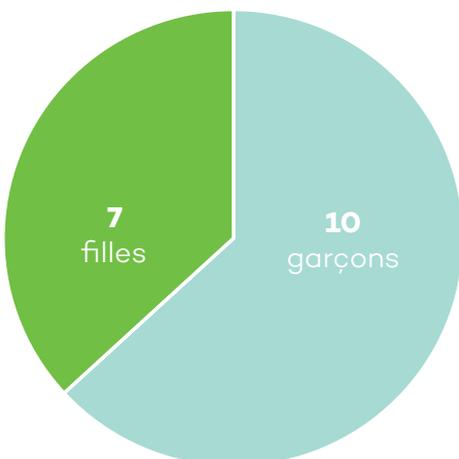
jeune au titre d'un  
accueil provisoire

**1**

jeune au titre de  
l'accueil d'urgence



ORIGINE DES MESURES



RÉPARTITION PAR SEXE

Durée moyenne du placement des jeunes suivis :

**21** mois

Les locaux de l'unité de vie Ernst sont situés au sein du site de l'Auberdière. Ernst accueille 10 enfants âgés entre 11 et 16 ans. C'est une unité de vie mixte.

Les locaux ont bénéficié d'un rafraîchissement notamment avec la réfection complète des salles de bains pour les jeunes. Chaque enfant est accueilli en chambre individuelle. L'unité peut aussi accueillir 2 jeunes de manière temporaire soit dans le cadre de l'accueil d'urgence soit dans le cadre de repli PEAD.

Les enfants accueillis sont scolarisés au collège, en ITEP ou en IME.

Le profil des jeunes accueillis durant l'année 2023 s'est complexifié. En effet, les enfants accueillis pouvaient présenter des troubles multiples de l'ordre du handicap avec une reconnaissance MDPH, ou psychologique, en lien avec leur parcours de vie. De ce fait, cela a nécessité la multiplication, l'adaptation et la diversification des prises en charges singulières pour répondre aux besoins spécifiques de chacun tout en prenant en compte la dimension de l'accueil en collectif.

En 2023, 5 enfants ont été accueillis au sein de l'unité de vie Ernst. Un enfant, suite à un placement en famille d'accueil, un enfant en repli PEAD qui s'est pérennisé, 2 sœurs MNA orientées par le SEMNA 75 et 1 adolescente venant du 45.

Au cours de l'année, afin de venir apaiser l'expression de troubles chez certains jeunes, de la médiation animale a été mise en place. Cela a été très profitable aux enfants.

Les 10 enfants accueillis ont bénéficié d'un séjour à la mer, en Bretagne, accompagnés par 4 adultes. Ce séjour a été très positif car impulsant le renfort de la relation éducative mais aussi une meilleure cohésion de groupe.

En plus de ce séjour, l'équipe éducative a pu proposer de nombreuses activités aux enfants : sortie au lac d'Hommes, visite de château, pique-nique ...

L'année 2023 a été marquée par l'accueil sur la place d'urgence d'une jeune adolescente. Accueil qui dans ses termes doit permettre une réorientation dans les 72h. L'absence de solutions répondant aux besoins de cette jeune sur le territoire a entraîné le maintien de celle-ci sur plusieurs mois. La problématique très spécifique de cette dernière a particulièrement déstabilisé les autres jeunes ainsi que l'équipe éducative par de multiples passages à l'acte.

L'équipe éducative de l'unité de vie Ernst est une équipe stable dans sa constitution. Elle est composée de 2 éducatrices spécialisées (1,8 ETP) et 4 moniteurs éducateurs. Il y a également 2 surveillants de nuits, une maîtresse de maison, une psychologue (0.15 ETP) et 0.5 ETP de cadre ainsi que tous les services supports : secrétariat, comptable, entretien, ressources humaines, DiSSIP.

L'équipe éducative, est force de proposition au quotidien et a à cœur de permettre aux enfants et jeunes adolescents de pouvoir faire évoluer leur situation en matière d'autonomie, de santé, dans leur insertion scolaire ou pré professionnelle ainsi que dans leur interaction et inter-relation avec leur famille (soutien à la parentalité, encadrement et accompagnement de visites médiatisées, semi-encadrées, encadrées) en adéquation avec les ordonnances de jugement. L'équipe éducative a su s'adapter à la mise en œuvre d'accompagnements et des prises en charges nécessitant un accompagnement soutenu et renforcé.

L'équipe éducative a également accueilli plusieurs stagiaires tout au long de l'année : 2 éducateurs spécialisés et 2 moniteurs éducateurs en formation.

En matière de perspectives pour l'année 2024, l'équipe envisage la révision du livret d'accueil afin de le rendre plus accessible et adapté.

Par ailleurs, l'expérience du séjour estival avec l'ensemble des jeunes accueillis avec une équipe éducative importante, 10 enfants et 4 professionnels sera renouvelée du fait des bénéfices ressentis en lien avec le séjour de l'été 2023.

L'objectif de l'année 2024 est également de pouvoir permettre aux enfants des journées, séjours de répit, de la médiation animale individualisée, une ouverture vers l'extérieur au travers d'activités, de stages tel que du théâtre, du cirque...

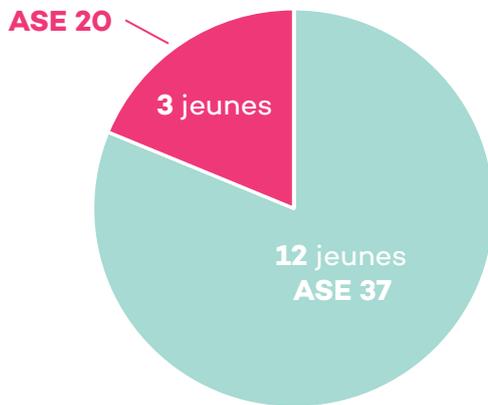
**Clélia Bernard,**  
**Cheffe de service.**

**Qu'est ce qu'un SAPPPA ?**

Pour les jeunes de 16 à 18 ans et les jeunes majeurs, dont le processus d'émancipation est fragilisé par un parcours de vie complexe, un accueil en appartements éducatifs collectifs assure une attention, une disponibilité éducative permanente pour un apprentissage sécurisé d'un quotidien plus autonome.



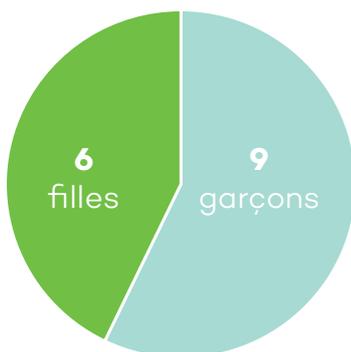
L'ÉQUIPE « CHAUMETTE »



ORIGINE DES MESURES

**15**  
jeunes accompagnés  
(agés de 14 à 19 ans) **dont :**

- 6** jeunes au titre de l'assistance éducative
- 5** jeunes avec un contrat jeune majeur
- 3** mineurs non-accompagnés
- 1** jeune au titre du repli / mesure PEAD



RÉPARTITION PAR SEXE

Durée moyenne du placement des jeunes suivis :  
**24 mois**

Le Service d'Accompagnement de Protection de Proximité en Pré-Autonomie « La Chaumette » (SAPPPA Collectif) vise à préparer des jeunes âgés de 16 à 21 ans à une transition hors du dispositif de protection de l'enfance, que ce soit par un retour au domicile familial ou par une installation dans un appartement individuel ou en colocation. L'objectif est de les aider à développer des compétences en matière d'autonomie fonctionnelle, psychosociale et affective. Le SAPPPA « La Chaumette » offre un cadre rassurant et structurant qui permet aux jeunes accueillis de se poser et de trouver un apaisement.

L'hébergement en chambre individuelle ou en studio, sur site, dans un cadre collectif, assure une supervision éducative constante afin de faciliter l'apprentissage d'un mode de vie plus autonome et sécurisé. Cette forme d'hébergement offre un cadre collectif plus flexible en ce qui concerne les règles de vie, avec des espaces privés comprenant une chambre et une salle de bain, ainsi que des espaces communs tels qu'une cuisine, un salon, une salle à manger, une buanderie et une salle de télévision.

Les tensions associées aux contraintes quotidiennes disparaissent au profit de moments de partages spontanés initiés par les jeunes. Leur participation à des activités collectives n'est pas obligatoire, ce qui favorise les liens entre les jeunes et l'équipe éducative. Les jeunes acquièrent progressivement l'autonomie nécessaire pour gérer certains aspects de leur quotidien, tels que l'alimentation et le budget. Soutenus et valorisés par l'équipe, ils sont encouragés à s'investir davantage dans d'autres démarches telles que les soins et l'insertion sociale et professionnelle.

### **Les jeunes accueillis en 2023**

Le SAPPPA « la Chaumette » a accueilli 15 jeunes, garçons et filles âgés de 14 à 19 ans.

7 sorties ont été réalisées, dont 3 retours au domicile, 4 réorientations en interne et 1 demande de réorientation en externe toujours en attente. Le service a majoritairement accueilli des jeunes relevant de l'ASE du 37 et dans le cadre d'une assistance éducative. 3 jeunes Mineurs Non Accompagnés (MNA) ont été accueillis ; 5 jeunes ont bénéficié d'un contrat d'Accueil Provisoire Jeune Majeur (APJM).

Les demandes d'admissions pour la modalité SAPPPA Collectif « La Chaumette » sont

supérieures aux nombres de places d'accueil.

### **Évolution des problématiques de santé, scolarité et insertion professionnelle**

Au-delà des enjeux liés aux carences affectives et éducatives, nous constatons aujourd'hui une augmentation des pathologies psychologiques et/ou physiques chez les jeunes pris en charge.

L'évolution des profils vers toujours plus de troubles et de carences rend les situations de plus en plus fragiles, avec une nécessité d'accompagnement éducatif plus long et plus soutenu. Du fait de ces vulnérabilités qui favorisent les difficultés d'insertion sociales et professionnelles et ne permettent pas l'accès à une autonomie suffisante, les perspectives d'orientations se tournent vers le secteur protégé. Ces orientations peinent à se mettre en œuvre faute de places adaptées et en nombres suffisantes.

De nombreux jeunes relèvent désormais à la fois de la protection de l'enfance et du médico-social (IME, ITEP, SESSAD). Cette évolution nécessite une adaptation de nos accompagnements et le développement de nouveaux partenariats afin d'enrichir nos connaissances et d'élargir notre offre d'accompagnement.

Cette accumulation de difficultés entraîne chez de nombreux jeunes une incapacité à envisager leur avenir et leur insertion dans la vie active. Les traumatismes vécus, les troubles psychologiques et/ou physiques viennent parfois entraver la mobilisation des jeunes en dehors de leur environnement sécurisé. Pour certains, cela se traduit même par une incapacité à assumer des tâches de la vie quotidienne telles que cuisiner ou utiliser les transports en commun. D'autres, marqués par un passé d'insécurité, peuvent régresser après avoir réalisé de grands progrès sur différents aspects, nécessitant un soutien éducatif quotidien afin de répondre à leurs besoins de contenance et de réassurance.

L'équipe pluri - disciplinaire soutient l'engagement des jeunes dans des activités sociales et professionnelles : stages, participation à des forums, des portes ouvertes, des événements culturels et sportifs...

Le service a également permis d'assurer le relais et la sécurisation de jeunes accueillis par d'autres services du pôle hébergement afin de protéger le jeune face à une difficulté temporaire tout en assurant une continuité

éducative et le maintien du travail déjà engagé. Pendant cette période, un lien régulier est maintenu entre le service de la Chaumette et le service d'origine du jeune afin de garantir la poursuite d'un accompagnement adapté et individualisé.

Dans certains cas, la complexité de la situation d'un jeune nécessite son retrait du collectif afin de garantir sa propre sécurité ainsi que celle des autres jeunes. Ainsi, un adolescent est accueilli dans un appartement individuel à l'Auberdière ; les éducateurs du service continuent d'assurer son accompagnement dans l'attente d'une orientation adaptée à ses besoins.

Pour de plus en plus de jeunes lors de leur arrivée au SAPPAA « La Chaumette », la priorité n'est plus la scolarisation ou la professionnalisation, mais la définition et la mise en place de projet de soins, préalable indispensable à la suite de l'accompagnement.

### **Le soutien à la parentalité**

Le travail initié par le SAPPAA en 2022 s'est poursuivi tout au long de l'année 2023. Comme pour l'ensemble de l'association, le SAPPAA adapte ses méthodes afin de travailler la parentalité de différentes manières, en fonction des familles accompagnées et des objectifs d'accompagnements personnalisés.

Ainsi, des rendez-vous psycho-éducatifs pour les enfants et leurs parents, individuellement ou ensemble sont effectués ; des accompagnements en appartement individuel ou au domicile d'un parent sont également assurés. Ces accompagnements incluent des rendez-vous scolaires, médicaux et des démarches administratives ou d'ouverture vers l'extérieur.

Pour certains jeunes confiés jusqu'à leur majorité, un travail visant à apaiser les liens avec leur famille est proposé, si le jeune en a la capacité et le désir. Pour d'autres, dont l'objectif est un retour au domicile familial, un travail de restauration du lien et de mise en place de soutien est central et prioritaire.

Les jeunes, lorsqu'ils développent la capacité à appréhender différemment les difficultés de leurs parents, sont constamment impliqués dans ce travail de développement, ce qui peut permettre une ouverture vers un apaisement voire parfois une reprise de lien familial. Cela peut également lever certains obstacles liés à l'histoire familiale et initier un processus d'autonomisation.

Afin de poursuivre la réflexion entamée par

l'équipe sur l'accompagnement des familles et des adolescents, des réunions plénières avec le SAPPAA collectif « La Bouchardière » ont débuté en janvier 2023. L'objectif est de croiser les réflexions des professionnels et réfléchir sur des thèmes transversaux, au service des jeunes accompagnés.

### **Activités ludiques et de socialisation**

Pour permettre aux jeunes de sortir de leur quotidien, diverses sorties, activités et projets ont été organisés, notamment suite aux demandes faites lors des réunions de jeunes. Ainsi, un séjour de 3 jours au bord de la mer a été organisé. Plusieurs activités autour du sport sont proposées aux jeunes sur le site de la Chaumette : badminton, footing, fitness, pétanque, football ; des sorties accro-branches et à la piscine ; une sortie à un match de foot professionnel... Outre des soirées musicales et dansantes célébrées avec enthousiasme sur le collectif par les jeunes, ils ont participé à une séance de sonothérapie, à une soirée au Printemps de Bourges, à un concert au Bateau Ivre, au labyrinthe de Beaugency...

Ces moments ont été particulièrement appréciés par les jeunes, leur permettant à la fois de changer de cadre et de renforcer le lien au sein du groupe.

### **Projets**

Suite aux réunions jeunes, une rénovation des kitchenettes des satellites a été réalisée par l'équipe d'entretien. De même, une salle de télévision et de détente a été aménagée.

Face aux problématiques identifiées pour certains jeunes, un projet nutrition en lien avec la référente santé et des étudiants en médecine a vu le jour sous la forme d'ateliers sur l'équilibre alimentaire. L'objectif était de donner aux jeunes les clés pour avoir une alimentation saine et équilibrée, en travaillant sur les bases d'une nutrition équilibrée et les aider à mieux gérer leur budget alimentaire.

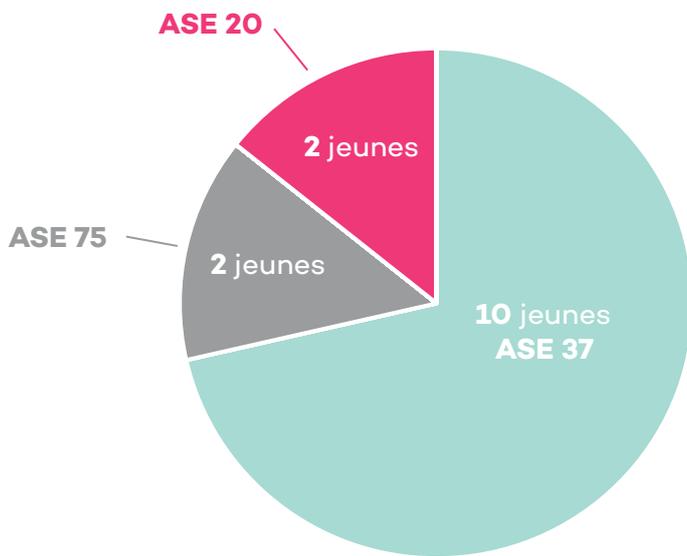
### **Perspectives pour 2024**

Afin de se recentrer sur ce qu'est le projet du SAPPAA « La Chaumette », à savoir un lieu d'apprentissage et d'accompagnement en collectif de préparation à l'autonomie, les accompagnements hors sites seront réduits afin de favoriser la présence sur site et d'optimiser afin de permettre d'optimiser ses temps de présence sur le collectif et proposer des accompagnements plus contenant.

**Émilie CHAUVIN RIBEIRO,  
Cheffe de service éducatif.**



**L'ÉQUIPE « BOUCHARDIÈRE »**



**ORIGINE DES MESURES**



**RÉPARTITION PAR SEXE**

**14**  
jeunes accompagnés  
(agés de 16 à 19 ans) dont :

- 7**  
jeunes avec un contrat  
jeune majeur
- 2**  
jeunes au titre de  
l'assistance éducative
- 2**  
jeunes au titre d'un  
accueil provisoire
- 2**  
mineurs non-  
accompagnés
- 1**  
jeune pupille

Durée moyenne du placement des jeunes suivis :  
**20** mois

Le Service d'Accompagnement de Protection de Proximité en Pré Autonomie « La Bouchardière » (SAPPPA Collectif) est une modalité du pôle hébergement accueillant de façon permanente 10 jeunes âgés de 16 à 18 ans.

Le service est installé dans une maison individuelle située sur la commune de Joué - lès - Tours. L'environnement se veut adapté pour permettre le bien - être des jeunes accueillis. L'organisation des espaces et la localisation des lieux favorisent la mise en œuvre du projet de service visant l'autonomisation des jeunes.

### **La vie du service en 2023**

Le SAPPPA Bouchardière accueille un groupe mixte de 10 jeunes (avec la possibilité de 11) dont 8 sur le collectif et 3 en studio de pré - autonomie.

Le service a accueilli en totalité 14 jeunes de 14 à 21 ans sur l'année 2023, avec un groupe quasi permanent de 11 jeunes. Durant l'année, l'unité a réalisée 3 accueils et 7 départs.

La majorité des jeunes accueillis sont orientés par le département 37 dans le cadre d'une assistance éducative. Certains sont orientés par l'ASE 75, l'ASE Corse et une jeune par l'ASE 18. L'équipe a également pu accompagner deux jeunes dans le cadre d'un accueil provisoire dont un qui s'est judiciairisé et transformé en situation complexe. L'équipe a également accompagné 5 MNA et 2 jeunes filles pupilles de l'état.

En fin d'année, une jeune de 14 ans avec un suivi PJJ a été accueillie sur le SAPPPA pendant près de 3 mois. S'agissant d'une « prise en charge aux besoins spécifiques » demandant une grande disponibilité et adaptabilité de l'équipe éducative, il a été décidé de n'accueillir que 10 jeunes lors de cette période.

Également, après 11 années de prise en charge à la Sauvegarde 37, un jeune de 21 ans a été accompagné à sa sortie des dispositifs de protection de l'enfance dans son projet de déménagement dans le département du Nord.

L'équipe éducative a également accompagné des jeunes à des sorties de dispositif après la mise en échec de leur contrat jeune majeur. Il a été repéré pour la plupart un besoin d'aller vérifier les disponibilités parentales au domicile familial. Sur l'année, 4 jeunes ont signé un accueil provisoire jeune majeur avec une prise en charge avec le SAPPPA et une jeune dans le cadre d'une Aide Éducative Jeune Majeure (au domicile familial). Deux jeunes ont mis fin au contrat avec l'ASE pour privilégier un retour en famille.

### **Les jeunes accueillis en 2023**

Il est observé depuis trois ans une évolution des caractéristiques du public accueilli. Les jeunes

démontrent une immaturité affective et un besoin de contenance important dû à un état de souffrance psychique de plus en plus prégnant au quotidien. Cela étant un frein au travail de l'accès à l'autonomie fonctionnelle nécessaire à tout projet d'indépendance. Les jeunes demandent de plus en plus de présence éducative au quotidien et démontrent une faible autonomie affective et sociale.

L'importance des difficultés sociales, psychologiques et cognitives des jeunes accueillis engendre parfois la nécessité de constituer des dossiers MDPH. Ainsi, en 2023, le SAPPPA a accompagné 4 jeunes ayant une prise en charge MDPH dont deux pour lesquels une curatelle renforcée a dû être mise en place.

Il est observé, notamment chez les jeunes filles accueillies, une augmentation significative des mises en danger dûe à une souffrance psychique difficilement supportable au quotidien.

Ainsi, de plus en plus de jeunes bénéficient d'un suivi psychologique, que ce soit en interne de l'association ou bien avec des partenaires institutionnels (Maison de Solenn, centre Oreste, Maison des femmes, CSAPA et Mouvement du Nid).

### **Scolarité et insertion professionnelle**

Sur l'année 2023, peu de jeunes ont bénéficié d'une scolarité ordinaire. Certains ont terminé leur année scolaire en lycée général et professionnel et en MFR avec obtention d'un diplôme. D'autres jeunes ont mis fin à leur formation ou leur prise en charge dans divers dispositifs de remobilisation, ne mettant pas en sens leur projet professionnel ou étant empêché psychologiquement par leur histoire de vie et leurs traumatismes.

Deux jeunes ont eu une prise en charge IME. Plusieurs jeunes ont bénéficié de cours de français avec des partenaires institutionnels (Skola / Agir ABCD).

L'équipe du DiSSIP est en lien constant avec le service afin d'accompagner au mieux les jeunes dans leurs différents projets. Les dossiers MDPH sont également réalisés conjointement entre les deux services.

### **Le soutien à la parentalité**

Les professionnels sont en lien régulier avec les familles afin de faire évoluer au mieux les relations intra - familiales. Dans l'ensemble, les parents sont investis dans la prise en charge de leur enfant en participant aux rendez - vous scolaires, administratifs et médicaux et en participant financièrement de manière ponctuelle à divers achats. Il peut également être mis en place des visites encadrées ou semi-encadrées avec les parents mais aussi avec la fratrie.

Les parents se montrent généralement disponibles à l'échange concernant leur situation familiale et créent du lien avec les référents éducatifs de leur enfant.

Toutefois, il est repéré une difficulté récurrente qui est l'absence de transparence avec les professionnels ce qui peut mettre à mal les relations avec les jeunes et l'efficacité du travail de soutien à la parentalité. Il a été nécessaire, à plusieurs reprises, de faire intervenir le chef de service pour qu'il relaye les professionnels lorsque les parents se montrent inadaptés dans leur posture et empêchent la bonne évolution des situations.

### **La vie de l'équipe**

L'équipe éducative de la Bouchardière est stable, avec 5 travailleurs sociaux titulaires et des professionnels remplaçants réguliers. Cette stabilité vient sécuriser les jeunes et vient renforcer la qualité du lien avec les jeunes et les familles. Le service accueille régulièrement des éducateurs en formation (éducateurs spécialisés / moniteurs éducateurs), plusieurs d'entre eux ont pu revenir travailler sur le service après leur stage.

La maîtresse de maison est désormais présente les mercredis après - midi et un vendredi après - midi par mois, cela permettant de créer une

réelle relation avec les jeunes qu'elle ne voyait que peu de temps le matin. Ces temps de travail sont également consacrés à l'accompagnement aux courses alimentaires et à la gestion d'un budget ainsi qu'à l'apprentissage de l'entretien des espaces.

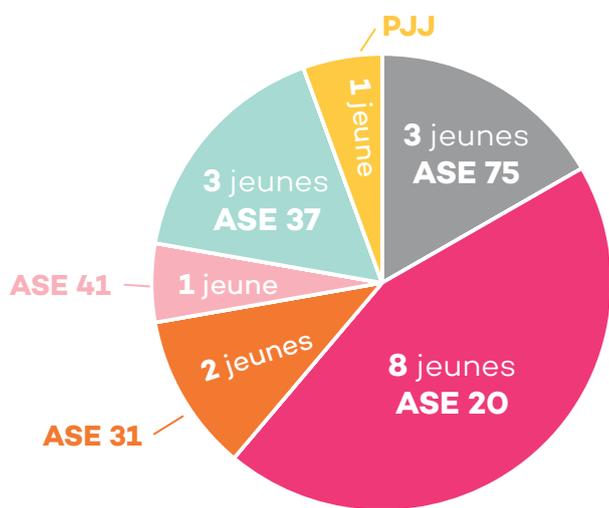
Concernant la dynamique d'équipe, celle - ci peut être interrogée ou remise en perspective en lien avec les profils des jeunes accueillis, notamment ceux et celles à besoins spécifiques. Le travail collectif de mise en mot permet à chacun de s'exprimer sur les enjeux, les observations ainsi que sur la nécessaire dimension d'objectivation dans les postures professionnelles

Enfin, il est à noter l'apport éducatif de la relation entre les jeunes et les surveillants de nuit titulaires et un des surveillants de nuit remplaçant. Cela permet aux jeunes de se sentir sécurisés et écoutés. Les surveillants de nuit peuvent participer ponctuellement à certaines activités nocturnes (sorties loisirs et culturelles) ou aux séjours éducatifs, cela favorisant le lien avec les jeunes.

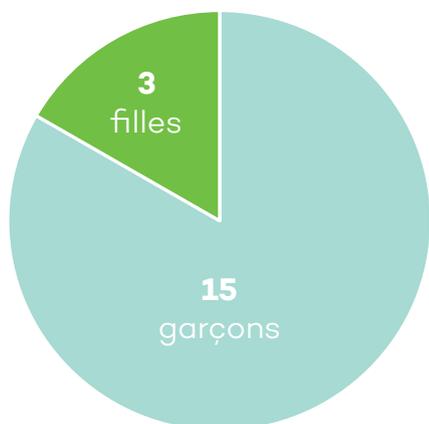
**Clément DUCOURTIOUX,**

**Chef de service éducatif.**

## L'ÉQUIPE « FRANC PALAIS »



ORIGINE DES MESURES



RÉPARTITION PAR SEXE

**18**  
jeunes suivis  
(âgés de 16 à 20 ans) dont :

**10**  
jeunes avec un  
contrat jeune majeur

**6**  
mineurs non-  
accompagnés

**1**  
jeune au titre de  
l'assistance éducative

**1**  
jeune au titre de  
l'ordonnance 45

Durée moyenne du placement des jeunes suivis :

**10** mois

Les appartements éducatifs du SAPPPA colocation, accueillent 2 à 3 jeunes par logement et permettent à des jeunes de 16 à 18 ans, filles ou garçons de s'inscrire dans un processus d'apprentissage à l'autonomie en bénéficiant d'une présence et d'un accompagnement éducatif continu.

Le service est habilité pour accueillir 30 jeunes répartis sur deux équipes éducatives (Franc Palais et Bel Air). Cette année nous avons principalement accueilli et accompagné un public MNA.

### **L'équipe éducative**

L'équipe éducative du SAPPPA Franc - Palais œuvre de manière complémentaire pour répondre aux besoins des jeunes, elle est composée de 2 éducateurs spécialisés, une monitrice éducatrice, une technicienne en intervention sociale et familiale, une psychologue, et un chef de service.

Durant l'année, des mouvements dans l'équipe sont venus perturber le fonctionnement avec notamment le départ pour plus de 6 mois d'un éducateur titulaire de l'équipe, et du départ de la psychologue. L'équipe a bénéficié en outre d'un renfort éducatif en lien avec l'accompagnement d'un jeune à besoins spécifiques sur plusieurs mois, ce qui est venu soutenir les prises en charges des jeunes notamment autour des axes de la santé, du soin et de la régularisation administrative, axes qui nécessitent un investissement temps important.

Nous avons accueilli également une stagiaire de dernière année éducatrice spécialisée qui est venue apporter une réelle réflexion tant dans son positionnement auprès de l'équipe que dans ses interventions auprès des jeunes.

### **Les jeunes**

Durant l'année, nous avons réalisé 6 accueils de jeunes, tous MNA, et avons accompagné 7 sorties du dispositif.

> Accompagnement d'un jeune au profil complexe dans le cadre d'un accueil d'urgence et qui a nécessité une capacité importante d'adaptation de la part de l'ensemble de l'équipe. Après de nombreux mois, le jeune a finalement pu être réorienté dans un service correspondant mieux à ses besoins.

> Accompagnement d'un jeune sortant de CEF avec une autonomie affective, fonctionnelle et sociale insuffisante pour un accompagnement en colocation. Un travail de retour au domicile

a ainsi pu être travaillé en lien avec le jeune, la Sauvegarde 37 et la PJJ.

> Accompagnement vers une fin de prise en charge à la demande d'un jeune dans son projet d'autonomie et d'indépendance. Nous avons pu l'accompagner dans son souhait de partir vivre à Paris.

> Réorientation d'un jeune qui n'était plus réceptif à notre accompagnement vers une autre structure plus adaptée à ses besoins

> Accompagnement d'une fin de prise en charge ASE vers une structure d'accompagnement par le soin qui s'est réalisé avec un tuilage important sur plusieurs mois pour une sortie dans de bonnes conditions.

> Plusieurs jeunes ont également été orientés en interne vers le SAPMN

> Accompagnement vers une sortie du service dans de bonnes conditions (santé, soins, logement, travail) pour un jeune que nous avions préparé pendant plusieurs mois

Différentes actions ont été mise en place en 2023 auprès des jeunes :

> Une sortie à la journée à Chenonceau

> La visite d'un appartement pédagogique à Loches concernant la consommation dans le logement

> Une journée à Paris

> Une sortie au parc Terra Botanica d'Angers

> Une journée à la mer à St Gilles Croix de Vie

> La visite de l'exposition temporaire à la clinique du street-art dans l'ancien hôpital St Gatien

> Participation à la construction d'un jeu de société « Jeu de la coloc », fabriqué par notre stagiaire comme support éducatif autour de la question du vivre ensemble dans un appartement.

### **Santé et soins**

La présence d'une même psychologue pour l'ensemble du service permet les croisements entre les deux équipes. Suite au départ de la psychologue du service courant 2023, le regard de la psychologue dans l'accompagnement particulier de jeunes mineurs accueillis en colocation a cependant manqué sur un trimestre.

Nous avons observé une augmentation des jeunes accueillis pouvant prétendre à une reconnaissance MDPH de par leur difficulté à

l'insertion socio professionnelle, psychologique ou même dans l'autonomie psycho - affective impactant leur capacité à investir une autonomie fonctionnelle.

### **En conclusion**

Cette année, si le service n'a pas toujours atteint la capacité maximum de 15 jeunes, l'activité a été particulièrement soutenue au regard du profil de certains jeunes vulnérables dont la santé psychique très fragile a demandé une attention, une vigilance particulière. L'équipe éducative est toujours dans une

dynamique de réflexion quant au projet porté par le service de la colocation et souhaite pouvoir se dégager plus de temps pour penser l'accompagnement et ses pratiques dans sa globalité.

**Maxime DUPAIN,  
Chef de service éducatif (SAPPPA  
colocation Franc Palais).**

## L'ÉQUIPE « BEL AIR »



**18**

jeunes accompagnés  
(agés de 16 à 19 ans) dont :

**10**

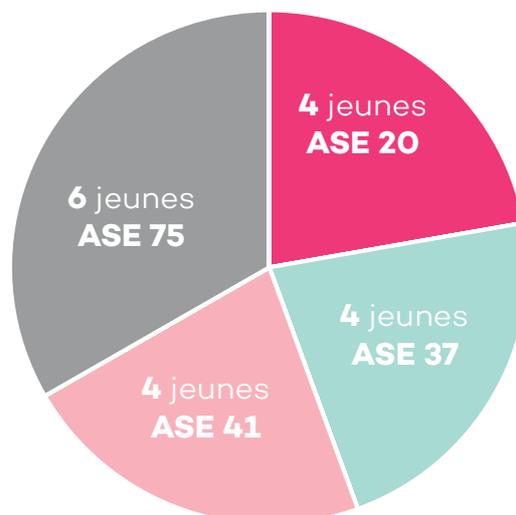
jeunes avec un contrat  
jeune majeur

**7**

mineurs non-  
accompagnés

**1**

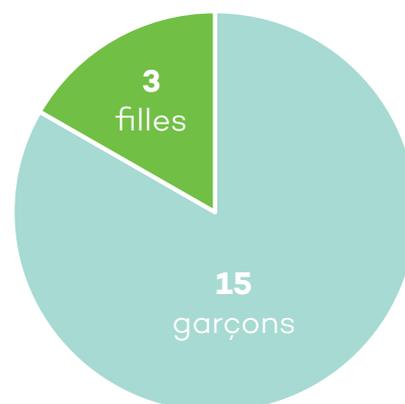
jeune au titre d'un  
accueil provisoire



ORIGINE DES MESURES

Durée moyenne du placement des jeunes suivis :

**17** mois



RÉPARTITION PAR SEXE

Le Service d'Accompagnement et de Protection de Proximité en Pré Autonomie Colocation (SAPPPA) est composé de deux équipes éducatives. L'équipe Bel Air accueille 15 jeunes âgés de 16 ans et 21 ans. Les jeunes sont accueillis en appartement diffus au sein de l'agglomération tourangelle. Les jeunes sont hébergés au sein de T3 ou T4. Toutefois, en fonction du projet ou du besoin spécifique dû à des troubles, le service peut proposer la continuité de l'accueil par un hébergement individuel type studio.

### L'équipe

L'année 2023, dans un contexte de crise des métiers dans le secteur, est l'année de la stabilisation de l'équipe en matière de titularisation. L'équipe est aujourd'hui composée de 3 éducatrices spécialisées et une monitrice éducatrice, 2 surveillants de nuits (travaillant au sein des deux SAPPPA Colocation), 1 psychologue à 0.15 ETP, 1 CSE à 0.5 ETP sans oublier les équipes supports comptable, secrétaire, agent d'entretien, technicienne RH et le DiSSIP.

Nous avons pu constater cette année une grande mobilisation de la part des surveillants de nuit de la colocation qui peuvent également être amenés à intervenir pour des accompagnements d'urgence ou hors temps de présence éducative pour les jeunes des SAPPPA Collectif ou des unités de vie.

La période de transition entre le départ de la psychologue et son remplacement a induit une discontinuité des suivis internes et des partenariats externe de soins.

### Les jeunes accompagnés

L'année 2023 a été marquée par de nombreux changements de jeunes dans les colocations. En effet, il y a eu l'accueil de 9 jeunes pour un total de 15. Les jeunes accueillis au sein du SAPPPA Colocation en 2023 étaient auparavant pris en charge soit dans une unité de vie de la Sauvegarde 37 (2 jeunes), soit en SAPPPA Collectif ou en situation de primo placement.

Afin de répondre au mieux aux besoins et aux affinités des jeunes que nous accompagnons, nous avons mixé des jeunes des deux équipes SAPPPA Colocations dans deux appartements. Cela a permis de faire cohabiter des jeunes soit car la localisation correspondait mieux à la proximité de l'école et/ou du lieu d'apprentissage ; soit car les jeunes se connaissaient antérieurement par un parcours commun ou bien pour faire cohabiter des jeunes au regard de leur profil.

### Le partenariat

Des temps de rencontres réguliers sont organisés avec les représentants des départements avec lesquels le service travaille régulièrement dans l'accueil et l'accompagnement des jeunes confiés (CD 37, 20 et 75) mais aussi avec d'autres services tels que des pôles enfance ou services de la CRIP ainsi qu'avec les magistrats.

Ces temps enrichissent les partenariats par une meilleure compréhension des spécificités d'accompagnement mais aussi pour l'affinement des outils de rendu compte (contenu des écrits).

### Ouverture sociale et culturelle

L'équipe éducative, au - delà de son accompagnement du quotidien à travers l'insertion, l'autonomie fonctionnelle, l'intégration, la santé a favorisée la découverte culturelle, de loisirs à travers :

- > Des randonnées à Amboise et à Esvres,
- > La visite de Châteaux : Chenonceaux, Azay-le-Rideau
- > Le festival Yzeure N'Rock
- > Une journée à la mer à La Rochelle et visite de l'aquarium
- > Visite de la ville de Tours : cathédrale, mairie, place Plumereau, la guinguette, la grande roue...
- > Une sortie à Paris : Tour Eiffel, bateau mouche.

De nombreux jeunes se sont également inscrits dans des activités de loisirs individuels : football, boxe, guitare, salle de sport...

### Perspectives

La stabilité de l'équipe permet d'envisager des actions collectives au - delà de l'accompagnement individuel des jeunes.

Le travail partenarial avec des acteurs de droit commun, l'ouverture culturelle mais aussi des actions de prévention ou d'information viendront compléter des réponses aux besoins des jeunes.

L'équipe s'inscrira dans la continuité des travaux de réflexion relatifs à la révision du projet d'établissement mais aussi dans la révision de celui du service avec la seconde équipe du service.

Une attention sur l'aménagement des espaces de travail ainsi que de l'espace d'accueil des jeunes pour des réunions, sera portée en 2024.

**Clélia BERNARD,**  
**Cheffe de service éducatif.**

### Qu'est ce que le SAPMN ?

Pour les jeunes de 16 à 21 ans, en ayant la capacité, l'accueil et l'accompagnement en appartements individuels offre la possibilité de soutenir les processus d'autonomisation, d'insertion professionnelle et d'intégration sociale et citoyenne.



**63**

jeunes suivis  
(âgés de 17 à 20 ans)

dont :

**44**

jeunes en contrat  
jeune majeur

**8**

jeunes au titre de  
l'assistance éducative

**6**

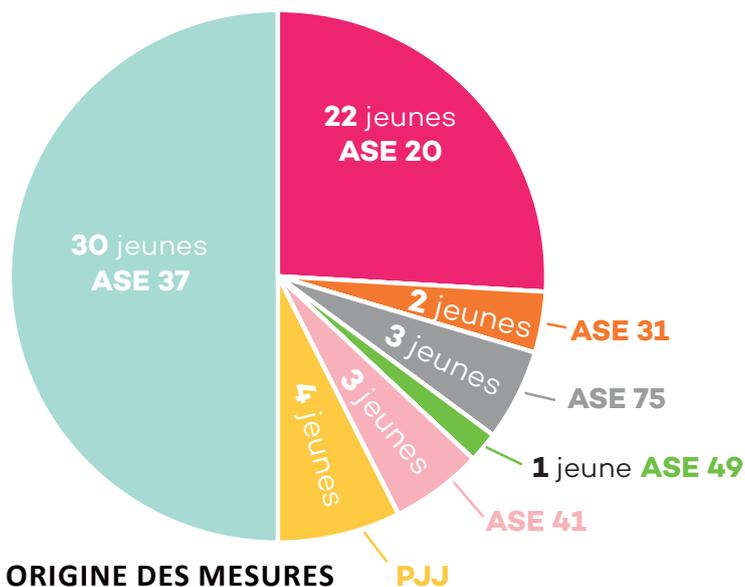
jeunes dans le cadre  
d'une tutelle

**4**

jeunes au titre de  
l'ordonnance 45

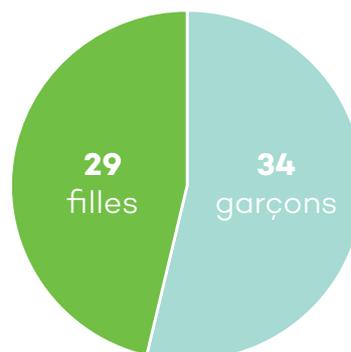
**1**

jeune au titre d'un  
accueil provisoire



Durée moyenne du placement des  
jeunes suivis :

**24** mois



Le Service d'Accueil Personnalisé en Milieu Naturel accueille en appartements individuels 46 jeunes, garçons et filles, âgés de 16 à 21 ans.

### **Quelques chiffres**

En 2023, le service a accompagné 63 jeunes. 8 jeunes ont été accueillis dans le cadre d'une assistance éducative, 1 dans le cadre d'un contrat d'accueil provisoire et 4 jeunes ont été confiés directement au SAPMN dans le cadre d'un placement pénal. 44 jeunes ont été pris en charge par le service dans le cadre d'un contrat d'accueil provisoire jeune majeur et 6 jeunes ont été accueillis dans le cadre d'une tutelle.

Pour 30 d'entre eux, l'accueil au SAPMN émane des services de l'ASE 37; les 22 autres jeunes étant orientés par des départements extérieurs ou la protection judiciaire de la jeunesse (ministère de la justice).

Plusieurs jeunes ayant le statut de pupille de l'État ont été présents au SAPMN cette année. Le service a également accueilli plusieurs jeunes femmes enceintes.

Le service a également pris en charge 10 mineurs non accompagnés.

Le SAPMN a assuré 12 entrées et a accompagné 19 sorties. Pour les admissions, 9 jeunes ont été pris en charge par le SAPMN après avoir été orientés par d'autres services de l'association (SAPPPA collectif et SAPPPA collocation).

Concernant les sorties. 2 jeunes ont quitté le service suite à une incarcération ; 16 jeunes ont quitté le service vers des logements autonomes ; 1 jeune est sorti vers une résidence sociale.

### **Occupation du service et demandes d'admission**

Durant l'année 2023, le SAPMN a atteint le maximum de sa capacité d'occupation. Le service ne peut ainsi plus satisfaire à toutes les demandes d'admission. Il se passe maintenant plusieurs mois entre la demande et l'accueil physique sur le service, les jeunes restant accueillis notamment sur les SAPPPA, le temps que leur accueil au SAPMN puisse se mettre en œuvre. Pour les départements extérieurs, les sollicitations sont régulières, notamment concernant l'accueil de mineurs non accompagnés en lien avec les flux migratoires. Il est donc régulièrement indiqué qu'il n'y a pas de place de disponible.

### **Adaptation du service aux « primo-arrivants » et « accueils renforcés »**

En 2023, le SAPMN a accueilli plusieurs jeunes mineurs non accompagnés dits « primo - arrivants ». Il est noté pour ces jeunes la nécessité d'une attention particulière et un besoin important de présence éducative au début de la prise en charge. Les jeunes arrivent souvent en manque de repères et avec un besoin d'acquiescer en priorité les bases du français. Il est également noté la difficulté pour eux de supporter la solitude.

Plusieurs rencontres entre jeunes et activités collectives ont été organisées, permettant de proposer des premiers liens sociaux. Un appartement en « colocation » a également été investi pour accueillir deux jeunes pour lesquels il était indiqué la difficulté d'être seul.

Le service a continué d'accueillir des jeunes à « besoins spécifiques » nécessitant, du fait de leur vulnérabilité importante, une prise en charge renforcée et un important besoin de présence éducative et de soin. Pour plusieurs d'entre eux, cette reconnaissance a pris fin durant l'année.

### **Contrats « jeune majeur » : élargissement et assouplissement**

En 2023, nous avons observé une augmentation notable de l'octroi des contrats «jeune majeur» jusqu'à l'âge de 21 ans. Cette extension des contrats a constitué une avancée significative pour garantir une transition en douceur vers la vie d'adulte. Également, la pression ressentie par les jeunes se veut moins forte que les années précédentes. Les jeunes étant bien souvent rassurés quant à leurs droits à demander d'être soutenus par l'ASE jusqu'à 21 ans. La réaffirmation de ce droit dans la récente législation concernant notre secteur se fait progressivement ressentir. Les motifs de renouvellement sont également plus souples et portent une meilleure considération de la réalité et des besoins des jeunes. La dimension du « soin psychique » comme objectif de la prise en charge du jeune majeur est d'autant plus reconnue.

### **Demandes MDPH et adaptation des postures éducatives**

L'année 2023 a été marquée par une augmentation significative des demandes d'orientation vers la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) pour les jeunes rencontrant des difficultés à intégrer l'environnement ordinaire. Cette tendance a nécessité une adaptation constante des postures éducatives pour répondre aux besoins spécifiques de chaque jeune. Il a également été nécessaire de travailler en étroite collaboration avec le DISSIP, la psychologue du service et les professionnels de la santé notamment pour constituer la partie « évaluation » préalable à toutes reconnaissances par la MDPH.

### **Multiplication des situations de jeunes inquiétantes**

Cette année, le service a été particulièrement confronté à une augmentation des situations de jeunes dites « difficiles ». Le SAPMN a été, à plusieurs moments mis à l'épreuve concernant ses capacités d'intervention, d'adaptation et l'utilisation de ses ressources. Les lacunes observées au niveau des dispositifs de droit commun et les difficultés d'accès aux services du secteur de la santé ont rendu l'accompagnement

des jeunes vers l'extérieur particulièrement complexe. Cette réalité a souligné l'importance cruciale d'avoir du temps pour répondre de manière appropriée à ces situations et de renforcer les liens entre le SAPMN et les différents acteurs concernés.

### **Accès au logement**

Malgré des situations stables pour de nombreux jeunes, l'accès au logement demeure un défi majeur. Les démarches administratives complexes et les contraintes financières rendent cette étape cruciale du processus d'autonomisation particulièrement ardue. Les professionnels ont concentré leurs efforts pour accompagner les jeunes dans leur projet d'obtention d'un logement personnel en sollicitant régulièrement les agences immobilières, les bailleurs privés, les bailleurs sociaux et les dispositifs spécialisés compétents (Autonomise Toit, résidence sociale...).

### **Évolution des outils éducatifs**

Dans la lignée de l'année précédente, plusieurs investissements et aménagements ont permis de faire évoluer les outils éducatifs et les espaces à l'usage des jeunes. A Rivoli, la cuisine a été réaménagée pour permettre d'y organiser des activités avec les jeunes. Pour Jolivet, c'est l'espace « jardin » qui continue d'être équipé et investi tant par les professionnels que par certains jeunes qui s'y ressource.

### **Des accompagnements toujours plus collectifs**

Toujours dans la continuité de l'année précédente, les professionnels du SAPMN, en lien avec les besoins repérés du public, proposent régulièrement des activités collectives (sortie à la journée, visites culturelles, activités ludiques et sportives...). Ces temps sont propices aux rencontres entre jeunes et participent à nourrir les besoins sociaux des jeunes. Ils permettent également de répondre aux besoins de distractions et d'ouvertures culturelles.

### **Investissement de la sphère numérique**

Durant cette année, plusieurs professionnels du service ont pu profiter des formations internes dispensées sur les thèmes du « numérique » et des « réseaux sociaux ». Le service a présenté un

projet « console de jeu » et un partenariat avec la médiathèque « La Parenthèse » permet l'emprunt régulier de nouveaux jeux-vidéos.

Un éducateur s'est engagé dans le réseau des Promeneurs du Net 37 permettant à l'ensemble des professionnels de profiter de cette nouvelle veille professionnelle et nourrissant une réflexion sur les outils éducatifs et sur les postures afférentes. Dans un premier temps, un Padlet a été créé ayant notamment pour objet de proposer une ressource informative pour les jeunes. Finalement peu adapté aux usages numériques du public, un groupe Discord a été ouvert sur la base des besoins repérés par les professionnels et sur les avis des jeunes qui ont été consultés.

### **Collaborations et partenariats renforcés**

En 2023, le service a renforcé sa collaboration avec l'Aide Sociale à l'Enfance de Corse et de Paris, ainsi qu'avec d'autres acteurs du secteur social et médico-social. Ces liens ont été essentiels pour garantir un accompagnement cohérent et global des jeunes.

### **Les perspectives du service**

Le SAPMN demeure engagé dans sa mission d'accompagnement des jeunes en situation de vulnérabilité vers l'autonomie, l'insertion sociale et l'intégration. La modalité SAPMN, au regard de ce qu'elle apparaît apporter aux jeunes accueillis et constatant la multiplicité des demandes d'admission, se veut toujours aussi pertinente. L'adaptabilité du service et des professionnels permet bien souvent, notamment à travers la relation éducative individualisée et le soutien psychologique, de soutenir des situations de jeunes parfois complexes. De cette manière, le service reste efficient pour accompagner les jeunes vers la sortie des dispositifs de protection de l'enfance. Les fins de prises en charge, en grande majorité, correspondent aux projections des jeunes accueillis.

**Clément DUCOURTIOUX,**  
**Chef de service éducatif.**

## DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT ÉDUCATIF DES MINEURS NON-ACCOMPAGNÉS - DAEMNA

### Qu'est ce que le DAEMNA ?

Ce dispositif a pour mission de proposer aux jeunes mineurs non accompagnés (MNA) de 16 à 18 ans, privés de la protection de leur famille sur le sol français, des modalités diversifiées et adaptées à leurs problématiques spécifiques et leurs capacités d'autonomie.



**83**

jeunes MNA accompagnés  
(agés de 15 à 19 ans) dont :

**73**

jeunes au titre de  
l'assistance éducative

**10**

jeunes avec un contrat  
jeune majeur

**83** jeunes  
**ASE 37**

### ORIGINE DES MESURES



### RÉPARTITION PAR SEXE

Durée moyenne du placement des jeunes suivis :

**14** mois

## La pérennisation

Le DAEMNA, dispositif d'accompagnement éducatif pour les mineurs non accompagnés, a été pérennisé depuis juin 2022, avec une réévaluation de sa capacité d'accueil à 70 places.

En septembre 2023, le DAEMNA a procédé à une nouvelle restructuration avec pour objectif de revoir sa capacité à 90 places.

Des recrutements ont été organisés, l'équipe étant désormais constituée de : 6 éducateurs spécialisés, 5 moniteurs éducateurs ou TISF (dont un embauché en janvier 2024), 2 agents de service intérieur (dont un recruté en décembre 2023), 3 conseillers en insertion professionnelle (deux à temps plein et un à temps partiel), 2 psychologues à temps partiel (avec augmentation du temps de travail de l'une d'elles), 1 agent d'entretien, 1 secrétaire et 1 comptable.

Le départ de la conseillère en économie sociale et familiale en fin d'année 2023 a poussé à réfléchir à une réorganisation du service, avec recrutement en cours d'un nouvel ME sur 2024.

L'équipe de cadres a également évolué au cours de l'année, avec le recrutement d'un chef de service à temps plein. Ce sont aujourd'hui 2 chefs de service à 1.5 ETP, dont l'un recruté en janvier 2024 à mi-temps, qui assurent le fonctionnement du DAEMNA.

## L'accompagnement proposé par le DAEMNA

Les modalités d'accueil n'ont pas été modifiées durant l'année 2023.

En effet, l'ensemble des jeunes sont hébergés en colocation (de type 3 ou 4) ou en studio sur les communes de Chinon, Bourgueil, Amboise, Tours, Saint - Pierre - des - Corps, La Riche, Joué - Les - Tours, Depuis 2023, nous nous sommes également implantés sur deux nouveaux territoires, Langeais et Richelieu.

L'année a été marquée par une évolution du parc immobilier, avec l'implantation sur de nouveaux territoires, permettant d'augmenter notre capacité d'accueil, mais aussi de quitter des logements devenus trop vétustes.

Dès la sortie programmée d'un jeune, nous sommes sollicités pour en accueillir un autre, hébergé au service de mise à l'abri (SMAL) de Sorigny.

Afin de répondre aux besoins divers des jeunes, le service a poursuivi la mise en œuvre de séances avec le Planning Familial, mais aussi la tenue d'ateliers collectifs proposés et animés par l'équipe éducative, sur des thématiques variées et nécessaires au développement et à l'accompagnement à l'autonomie (budget, entretien, logements, sécurité routière, santé,...).

De nouveaux ateliers ont vu le jour, afin de favoriser l'accompagnement éducatif (ateliers créations, ateliers danse).

La collaboration avec AGIRabcd et SKOLA 37 s'est également poursuivie, dans le but de dispenser des cours de français et de faire face aux possibles difficultés à inscrire un jeune dans une scolarité.

L'équipe éducative continue à bénéficier des temps dédiés à l'analyse de la pratique, animés par une intervenante de psychologue sans frontières, dont l'objectif est de réfléchir à des situations pour accompagner au mieux les jeunes.

Les chefs de service ont des rencontres régulières, en moyenne toutes les 6 semaines, avec le service MNA du Département, en présence des divers partenaires. En 2024, il est également projeté de se réunir entre cadres du DAEMNA et SMNA, afin de travailler ensemble sur notre collaboration et l'accompagnement des jeunes.

## Actions mises en place en 2023

L'année a été marquée par plusieurs évènements :

- > Visite du Parc Astérix
- > Randonnée en vélo jusqu'à Savonnières et visite des grottes pétrifiantes
- > Sortie en kayak à Chenonceau
- > Journée plage à La Rochelle
- > Visite du Château de Chinon
- > Journée à Versailles et Paris (Tour Eiffel)
- > Tournois de football
- > Participation aux 10 km de Tours
- > Diffusion du Film « Vital ! » qui avait été tourné en 2022
- > Journée atelier création avec graffitis réalisés dans les locaux du DAEMNA

De plus, des réunions de jeunes sont mises en place sur chaque territoire, avec les jeunes, l'équipe éducative et le chef de service. L'objectif étant de permettre ensuite une

visite de tous les logements par les chefs de service sur 2024, mais aussi d'inscrire les jeunes dans la tenue des CVS en échangeant sur leurs conditions d'accueil et de sortie.

Sur le plan de la santé, le service a signé une convention avec le Centre de Vaccination Public pour organiser des sessions de vaccinations au sein de nos locaux. La première séance étant programmée en janvier 2024.

### Constats 2023

Le service a pu accroître progressivement sa capacité d'accueil sur la fin d'année 2023. Toutefois, cette augmentation a été freinée par une crise dans le secteur du logement impactant sérieusement l'accession à de nouveaux biens, malgré de nombreuses recherches et visites menées.

Pour ce qui est de la typologie des jeunes, nous constatons une recrudescence de l'orientation de jeunes allophones, ce qui génère une grande difficulté dans l'échange et la compréhension, notamment avec les jeunes Afghans. Le recours aux interprètes est récurrent, et l'équipe éducative se constitue progressivement une liste de contacts de traducteurs assermentés.

À noter aussi, que de plus en plus de jeunes présentent des troubles psychiques ou psychiatriques, avec une pénurie de psychiatres rendant leur accompagnement très difficile du fait d'une nécessité de soins et d'une temporalité différente requise dans leur accompagnement.

Cette pénurie se constate également dans toutes les sphères médicales au cours de l'accompagnement des jeunes (médecins traitants, dentistes...).

À noter aussi une évolution dans la durée des contrats jeunes majeurs, devenus contrats autonomie en 2024, qui ont été souvent courts, de l'ordre de quelques jours à quelques

mois, voire parfois non accordés en fonction de la situation des jeunes. Cela s'inscrit dans un contexte de saturation des dispositifs de droit commun.

L'ensemble de ces éléments génère des situations d'urgences pour les jeunes accueillis et ne favorise pas l'attractivité en matière de recrutements de professionnels.

### L'avenir

Pour 2024, il est envisagé :

> La finalisation de l'augmentation de l'effectif à 90 places d'accueil avec l'acquisition de nouveaux appartements pour répondre à la demande dans les meilleures conditions.

> La stabilisation de l'équipe de professionnels ce qui permettra d'engager des actions sur du plus long terme.

Et toujours en cours :

> Le projet d'aménagement du Château est toujours d'actualité, avec une finalisation prévue au cours de l'année 2025.

> La poursuite des démarches auprès des partenaires extérieurs, et envisageons d'ouvrir des permanences éducatives sur les territoires.

Ainsi que le souhait de l'ensemble de l'équipe pluri - disciplinaire de proposer davantage de temps sportifs, culturels ou artistiques dans l'objectif de créer des temps de rencontre et favoriser l'ouverture et l'acculturation.

**Aurélie COURTOIS et  
Nino LANDREAU-GARNIER,  
Chefs de service éducatif.**

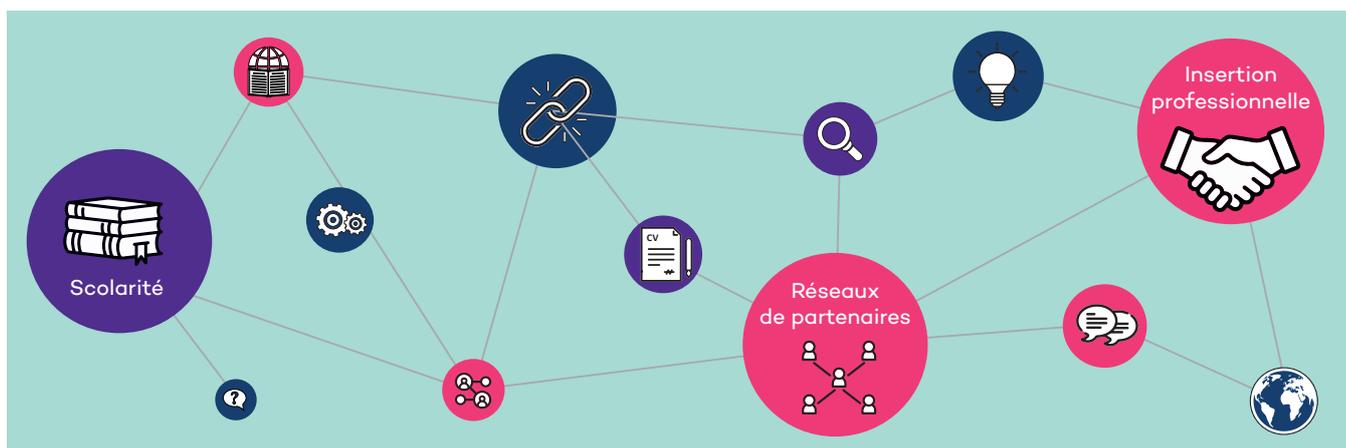
# DISPOSITIF DE SOUTIEN À LA SCOLARITÉ ET À L'INSERTION PROFESSIONNELLE - DISSIP

## Qu'est ce que le DiSSIP ?

Le dispositif de soutien à la scolarité et à l'insertion professionnelle a pour missions, en collaboration avec les équipes éducatives :

- > d'organiser et d'assurer le soutien à la scolarité des jeunes,
- > d'accompagner les jeunes sur l'élaboration et la mise en œuvre de leur projet professionnel,
- > de construire et faire vivre un réseau d'employeurs partenaires favorisant des stages de découvertes et des terrains d'emplois,
- > d'entretenir des liens de collaboration privilégiés avec tous les interlocuteurs concernés par la scolarité et l'insertion,
- > d'assurer une veille et un soutien auprès des équipes éducatives pour toutes les questions en lien avec la scolarité et l'insertion.

L'équipe est composée d'une coordinatrice, d'une éducatrice scolaire spécialisée et de deux CISP (conseiller en insertion socio-professionnelle) pour l'accompagnement spécifique des jeunes du DAEMNA.



## Accompagnement aux savoirs de base

Le DiSSIP travaille en collaboration avec deux partenaires afin de compléter les apprentissages en voie scolaire de l'éducation nationale (classes dites classiques et dispositifs spécifiques) : AGIRabcd et SKOLA 37. Ce sont des associations de loi 1901 et l'ensemble des intervenants sont bénévoles.

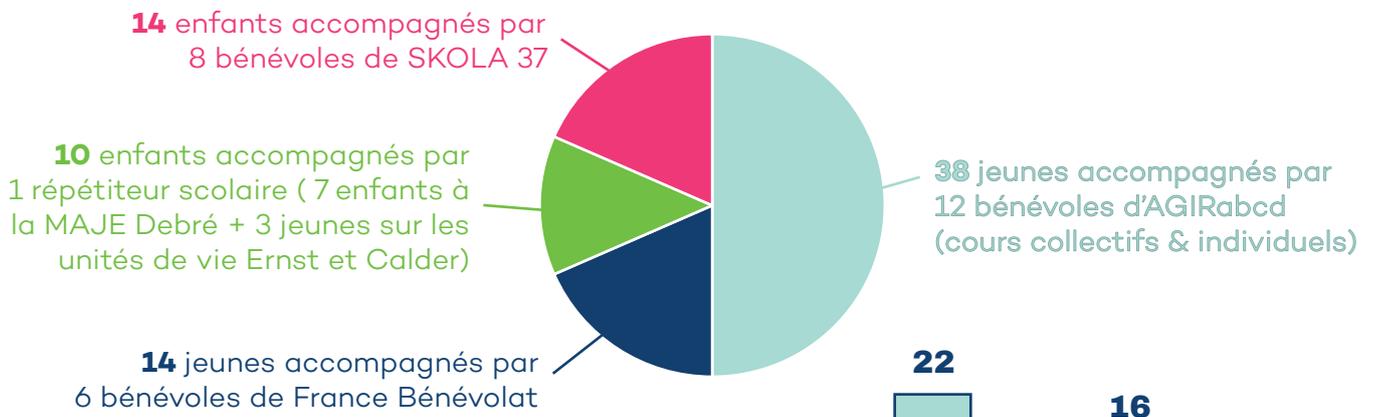
L'articulation de ces deux associations permet aux jeunes pris en charge de bénéficier de cours collectifs spécifiques en fonction de leurs besoins (groupes de niveaux pour les mineurs non accompagnés par exemple) et de leur situation (de 1 à 8 séances de cours par semaine).

Outre l'acquisition et le renforcement des savoirs de base, ces acteurs de l'apprentissage de la langue française préparent certains jeunes à leurs premiers diplômes en France, le

DELF. Cet examen est passé par l'intermédiaire du CRIA 37 au mois de juin. Chaque année, la Sauvegarde 37 présente plusieurs jeunes, du DILF au DELF B1.

Des cours individuels sont également mis en place, particulièrement pour les jeunes scolaires ou en formation professionnelle afin d'avoir un étayage supplémentaire dans des matières spécifiques (français, mathématiques...). Ces temps sont pilotés par le DiSSIP et se déroulent majoritairement dans nos locaux avec des bénévoles d'AGIRabcd et de France Bénévolat.

Enfin, AGIRabcd et SKOLA 37 intervenant sur la métropole, la Sauvegarde 37 travaille également avec l'association Lire et Dire à Chinon et Bourgueil pour compléter les besoins hors agglomération.



Les jeunes accompagnés par le DAEMNA ne sont pas comptabilisés dans les données présentées dans ce diagramme.

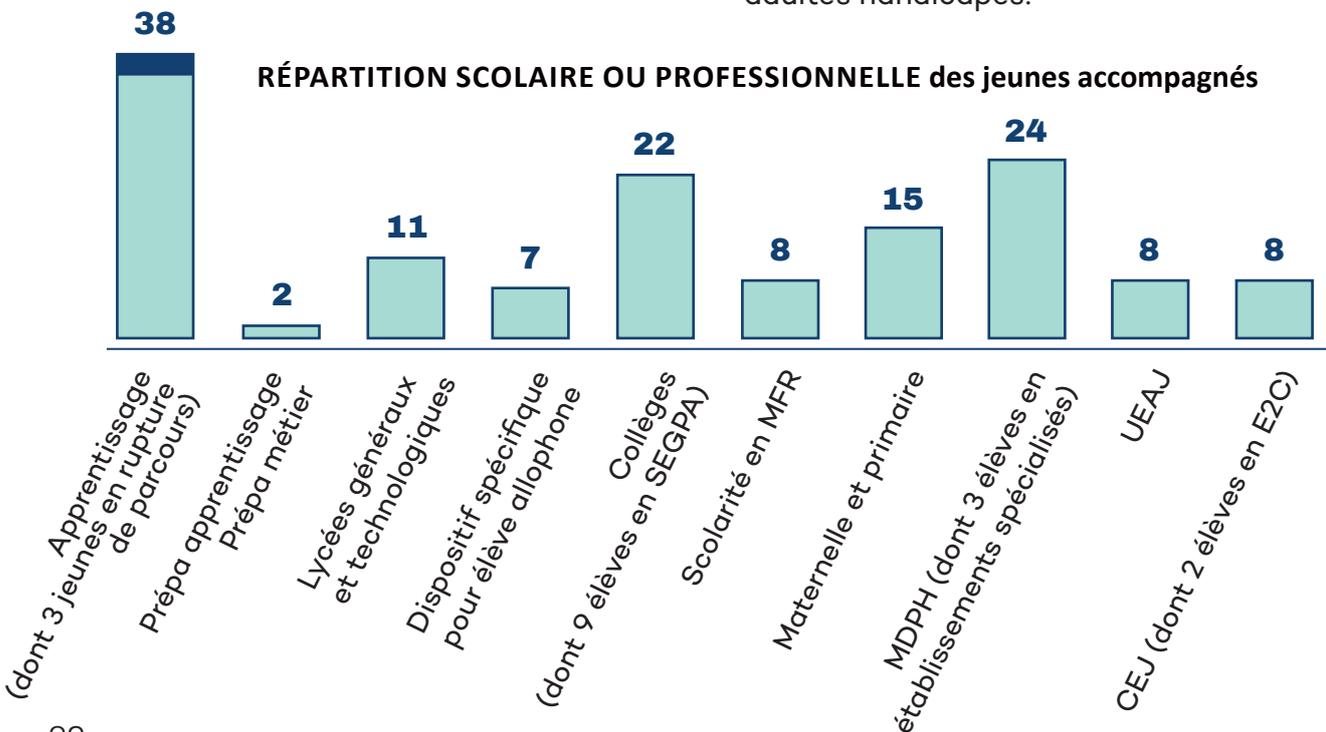
### RÉPARTITION COURS INDIVIDUELS / COURS COLLECTIFS DES 38 JEUNES ACCOMPAGNÉS PAR AGIRabcd

Certains jeunes ont pu bénéficier des deux. Certains bénévoles interviennent en collectif et en individuel.

### Accompagnement à la scolarité

Lors d'affectations scolaires au sein des dispositifs mis en place par l'éducation nationale (unité pédagogique pour élèves allophones arrivants - UPE2A, dispositif de lutte contre le décrochage scolaire, prévention et rescolarisation - DPR, élève non scolarisé antérieurement - NSA), les professionnels du DiSSIP se mettent en lien et se placent en interlocuteurs principaux auprès des coordinateurs présents au sein des collèges et lycées d'Indre et Loire.

Le DiSSIP accompagne également les équipes éducatives du Pôle hébergement concernant les scolarités dites complexes : participation aux équipes éducatives et aux équipes de suivi de scolarisation. Le dispositif aide également lors de la constitution des dossiers MDPH auprès des équipes éducatives et des parents des enfants confiés. En 2023, 19 jeunes ont été notifiés soit dans le cadre d'un projet personnalisé de scolarisation (6 jeunes) ou d'une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (11 jeunes), deux jeunes ont également bénéficié de l'allocation aux adultes handicapés.



## Partenariat

À l'instar du travail social, celui de la scolarité et de l'insertion professionnelle est mené avec de nombreux acteurs. Le DiSSIP travaille avec un partenariat riche et varié pour proposer les solutions les plus adaptées à chaque enfant pris en charge au sein du pôle hébergement. Un réseau d'employeurs en Indre et Loire, tous domaines d'activités, des TPE aux grandes entreprises, est mis à jour, enrichi, et permet de faire appel à la structure la plus adéquate pour une mise en situation professionnelle ou une alternance. Un travail auprès de groupements d'employeurs, tel le GEIQ BTP, est également mené.

Le travail d'insertion amène des liens forts auprès :

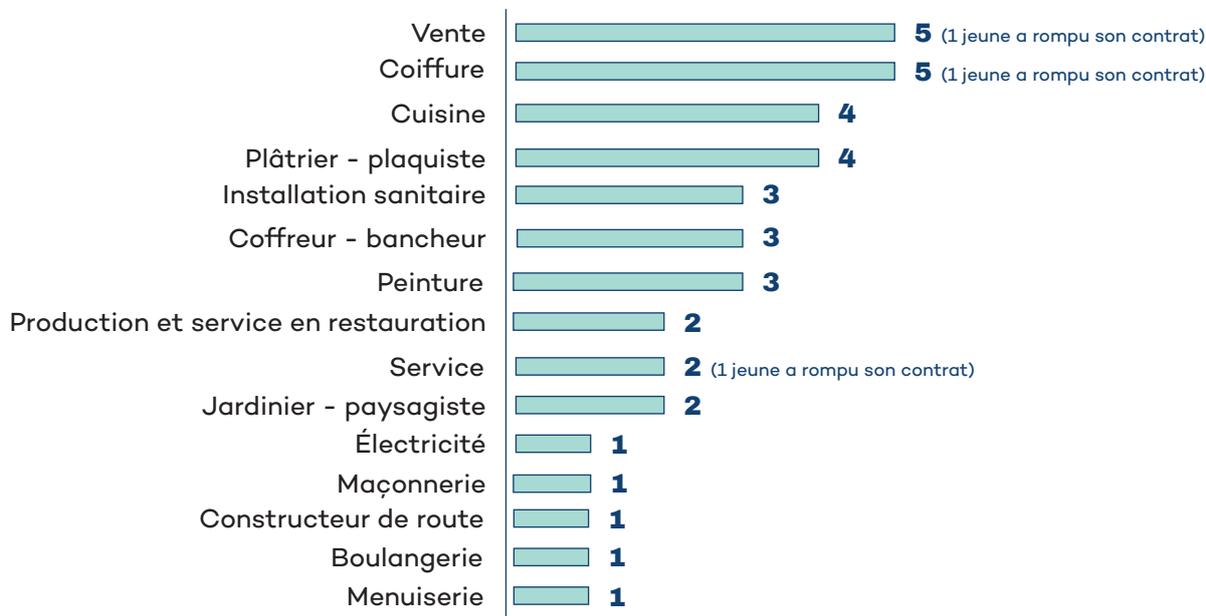
- > Des CFA, en premier lieu du département, mais aussi des départements limitrophes (notamment le Loir - et - Cher et le Maine - et - Loire) afin de corréliser au mieux entre la pratique professionnelle et théorique lors d'une alternance.
- > Des centres de formations pour l'accès à des titres professionnels avec des acteurs locaux comme Antée Formation.

> D'autres centres de formation (AFFP, UFCV, GRETA, AFPA Promo 16 - 18) sont également régulièrement sollicités (formation type VISA ou élaboration d'un projet professionnel par exemple), aussi bien sur l'agglomération tourangelle que d'autres territoires (Amboise, Chinon, Bourgueil).

> Les Missions Locales d'Indre - et - Loire permettent un accompagnement social et professionnel complémentaire à ceux proposés par les équipes éducatives et le DiSSIP. En effet, le parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA) ou le contrat d'engagement jeune (CEJ) vont être des leviers supplémentaires dans la construction et la pérennisation des parcours en mobilisant des ressources extérieures.

> Le DiSSIP pilote les orientations vers l'UEAJ, partenaire de longue date de la Sauvegarde 37, qui accompagne les jeunes dans l'insertion professionnelle.

## RÉPARTITION PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ DES 38 JEUNES EN APPRENTISSAGE



## Veille sociale

Le DiSSIP porte une attention particulière à la législation du droit du travail concernant l'emploi des mineurs et jeunes majeurs afin de pouvoir renseigner les équipes éducatives, mais aussi les employeurs sur les droits et devoirs de chacun. Ce travail permet de rassurer les entreprises et d'actualiser les processus d'embauche : cerfa, aide financière, processus auprès des opérateurs de compétences (OPCO)...

## Liens avec les acteurs scolaires, de la formation et de l'insertion

Depuis 2022, une rencontre partenariale est organisée fin juin avec l'ensemble des acteurs : CFA, centre de formation, entreprises, mission locale, France Travail, centre d'information et d'orientation, éducation nationale... Ce temps fort de l'année permet un éclairage sur la protection de l'enfance, ses enjeux, ses moyens et le travail du DiSSIP.

Ce temps d'échange est de plus en plus identifié et reconnu. Des rencontres se créent entre différentes structures et dispositifs afin de mener un travail complémentaire, des échanges d'idées et de méthodes de travail.

L'équipe du DiSSIP se rend également au contact des autres partenaires afin de communiquer sur ses missions et plus globalement sur le secteur et les enjeux de la protection de l'enfance par le biais de l'insertion.

Les professionnels participent régulièrement à des forums, des informations collectives, des petits - déjeuners partenaires pour continuer à être identifiés et connaître les différentes actions et dispositifs de droit commun pouvant aider à l'accompagnement des jeunes accueillis.

Enfin, le DiSSIP organise des réunions trimestrielles entre SKOLA 37 et AGIRabcd afin de permettre un échange de savoirs, d'organisation et de pédagogie pour proposer l'accompagnement le plus efficient auprès des jeunes qui en bénéficient.

### Bilan 2023

Le DiSSIP a pu répondre à l'ensemble de ses missions durant l'année 2023 en pérennisant les liens existants avec de nombreux

partenaires et construire de nouveaux liens auprès de nouveaux acteurs.

Des rencontres avec les nouveaux professionnels ou stagiaires accueillis au sein du pôle hébergement sont systématiques afin de présenter les modalités d'intervention.

En projet en 2023, l'équipe bénéficie depuis début 2024 de temps d'analyse de pratique pour être accompagnée dans ses missions qui peuvent être diverses en fonction des services de la Sauvegarde 37.

### Projections 2024

- > Soutenir l'action et la collaboration avec les bénévoles.
- > Travailler avec d'autres acteurs du monde associatif concernant l'accès aux savoirs de base pour les MNA.
- > Pérenniser les actions partenaires.
- > Développer de nouveaux partenariats :
  - > Centres de formation (métiers du soin et de l'aide à la personne, savoirs de base, informatique et bureautique).
  - > Réseaux d'acteurs de l'insertion professionnelle.
- > Réfléchir à une collaboration avec le pôle milieu ouvert.
- > Mise en place d'actions menées par des services civiques français et européen de l'organisme Unis - Cités (prévention environnement, réunions d'informations collectives des dispositifs de droit commun).

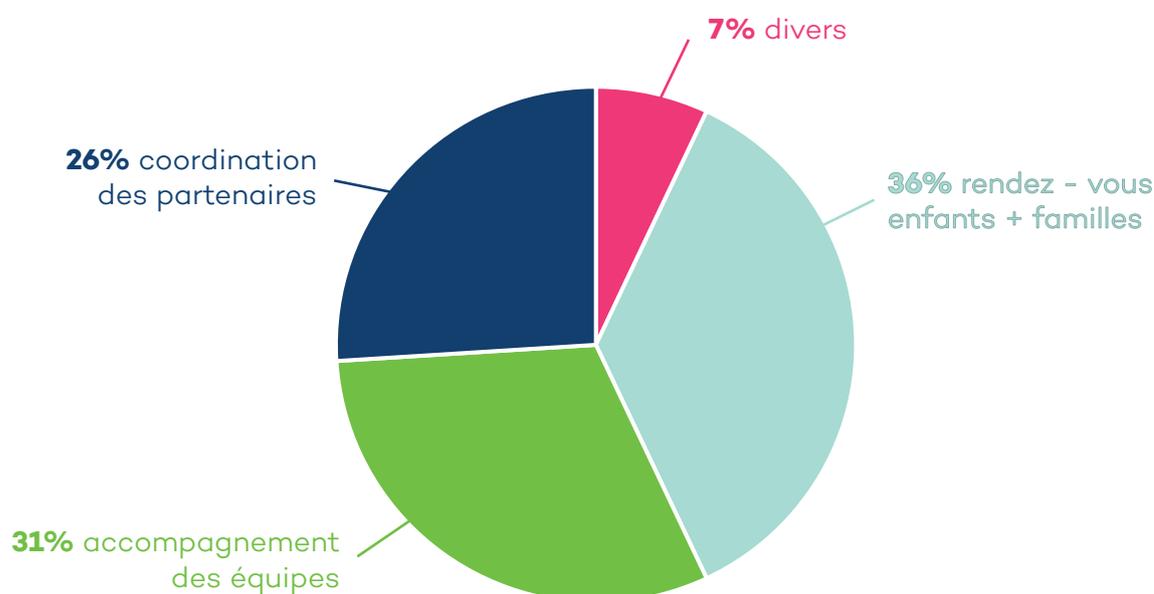
**Marine BELNOUE & Thibault ROBERT,**  
**Coordination du DiSSIP.**

## LE MOT DES PSYCHOLOGUES DU PÔLE

### Equipes des psychologues du pôle hébergement

Les 5 psychologues du pôle hébergement (3,05 ETP pour 244 mineurs ou jeunes majeurs, 12 services) sont des professionnelles qui participent à la pluridisciplinarité dans l'accompagnement des jeunes accueillis.

Chacune, est rattachée à des services ce qui permet une plus grande efficacité dans l'étayage clinique des équipes, le travail avec les partenaires, le suivi des situations des jeunes accueillis.



### RÉPARTITION DES TYPES D'INTERVENTIONS DES PSYCHOLOGUES DU PÔLE HÉBERGEMENT

*Cette répartition peut varier en fonction de l'évaluation des besoins prioritaires sur chacun des services.*

Les psychologues ont leurs bureaux regroupés dans un même lieu sur notre site des 2 lions. Toutefois, d'autres bureaux sont aussi dédiés au sein de certains services afin d'assurer une présence plus efficiente auprès des équipes, notamment pour les services externalisés, et permettre la facilitation dans la conduite des entretiens avec les jeunes et les rencontres avec certaines familles en matière de situation géographique.

Des salles sont aussi mises à disposition sur certains territoires du département, par des collectivités et ou autres associations pour répondre aux besoins.

Leurs interventions au pôle hébergement se déroulent autour de plusieurs missions qui s'ajustent en fonction des tranches d'âges, des modalités d'accueils, des besoins repérés.

### **Le suivi enfant - famille**

Dans le cadre de l'accompagnement psychologique du jeune, les psychologues interviennent sur le temps de l'enfance à choyer dans ce contexte de vulnérabilité de protection de l'enfance, en veillant aux conditions de vie institutionnelle.

Un premier rendez-vous systématique est prévu à l'admission, dans la mesure du possible au DAEMNA du fait du grand nombre de jeunes et de leur situation géographique. Compte tenu des troubles des jeunes accueillis, l'accès au soin suppose une certaine proximité et adaptabilité dans leur quotidien pour mettre au travail leur demande d'aide. L'étayage par un suivi en intra est souvent un préalable à une démarche d'adhésion à un suivi extérieur, uniquement possible en intra parfois au vu de leurs difficultés. Les psychologues se déplacent donc régulièrement sur les lieux d'accueil en immersion de l'univers du jeune, afin d'accompagner leur dynamique de vie. Concernant le travail avec les familles, nous effectuons un travail d'évaluation et d'accompagnement selon les situations (suivis des familles, entretiens psychologiques ou psycho-éducatifs).

Concernant les jeunes entre 17 et 21 ans, il est à considérer les difficultés accrues de mise en place de suivi psychothérapeutique (intersection pédopsychiatrie et psychiatrie adulte, difficultés de mobilisation, coût du libéral...). Cette difficulté d'accès aux soins est d'autant plus dommageable qu'un grand nombre des jeunes accompagnés dans cette tranche d'âge sont en grande vulnérabilité au regard de là où ils en sont dans leur parcours (perspectives de sortie de la protection de

l'enfance). De fait, les risques de dégradation de leur état psychique et d'entrée dans une pathologie psychiatrique se trouvent majorés par leur situation.

Ainsi, les demandes d'accompagnement par la psychologue institutionnelle sont significativement en augmentation depuis plusieurs années. Cette demande émane des jeunes eux-mêmes, rassurés de trouver une écoute dans le cadre d'un accompagnement global de leur situation, ainsi que des éducateurs afin de mieux évaluer les risques éventuels de décompensation ou de danger.

### **Travail d'équipe en institution**

Le travail de psychologue en institution se réalise également dans l'interdisciplinarité avec tous les autres collègues dans la construction commune d'une réflexion conduisant à une action au quotidien auprès de l'enfant. Les psychologues essaient de faire circuler le travail entre les enfants et les adultes dans toutes les strates de l'institution au travers d'échanges formels et informels pour faire tissu collectif et cohérent, mobiliser de la coopération autour de l'enfant dans sa singularité. Elles veillent donc aux facteurs d'ambiance institutionnelle dans lesquels grandissent, vivent les enfants. Elles accordent une importance à la vigilance sur la bienveillance institutionnelle et le rappel de repères éthiques lors des réunions d'équipe hebdomadaires : soit 12 réunions d'équipes hebdomadaires, et des réunions synthèse / projet. L'enjeu quotidien est de trouver suffisamment de temps, d'espaces pour se donner au mieux les conditions de penser l'accompagnement au-delà de l'organisationnel, la logistique. Il s'agit de construire du sens sur les réalités et expériences quotidiennes dans un travail d'interdisciplinarité en convoquant nos connaissances mais aussi nos observations de terrain.

Les équipes sont très demandeuses de l'accompagnement de la charge émotionnelle très éprouvante que font vivre les jeunes du fait de leurs souffrances et de leurs troubles, de leurs traumas.

Dans ce contexte de précarisation, de crise du secteur, une augmentation des besoins d'étayage des équipes éducatives est prégnante et indispensable dans leur pratique en parallèle d'un durcissement des politiques, des sentiments d'impuissance face au démantèlement des systèmes de soins, de la majoration des troubles chez les jeunes.

## Travail de partenariat

Au quotidien, les psychologues sont des personnes ressources institutionnelles et identifiées par les partenaires dans un rôle de coordination autour du projet de l'enfant (mise en place de réunions de concertations...). À souligner dans ce cadre, l'importance des écrits (production de lettre d'adressage, bilan MDPH, note clinique, passation test ...). Elles développent un réseau de partenariat avec les lieux de soins publics, les libéraux, psychologues scolaires, interprètes, les services d'accompagnement à la précarité (Equipe Mobile Psychiatrie Précarité et Exclusion - EMPPE), mais aussi avec le Planning Familial et intervenants extérieurs (art thérapeute).

Les psychologues effectuent un travail très conséquent de recherche de suivis à l'extérieur, psychologiques mais encore plus psychiatriques.

## Veille et transmission de savoirs

En plus des 3 premiers axes de travail, les psychologues sont amenées très régulièrement à recevoir des étudiants en psychologie pour les différents stages qui jalonnent le cursus universitaire. Accueillir un stagiaire, c'est prendre le temps pour accompagner dans la formation, pour échanger autour de nos différentes missions, pour éventuellement monter des ateliers sur les différents groupes.

Pour l'année 2023, une stagiaire étudiante de Master 2 et deux étudiantes en L3 ont été accueillies et accompagnées.

De plus, régulièrement, les psychologues participent à des journées d'études, formation

en intra, temps de documentation pour réactualisation de leurs connaissances.

## En conclusion

Les dispositifs de soin se transforment au profit de plateforme d'évaluation et de coordination, réduisant ainsi les possibilités de prise en charge de nos profils de situation qui ont besoin de soins au long terme. En effet, ces jeunes peuvent souffrir de troubles associés mais non repérés comme spécifiques pour l'offre de soins actuelle. Depuis peu, les prises en charge type SESSAD, CMP n'ouvrent pas forcément à prise en charge psychologique faute de moyens, charge qui se répercute sur l'équipe de psychologues.

Le rôle des psychologues dans leurs actions pluridisciplinaires est essentiel à l'accompagnement des jeunes accueillis et vient répondre à un besoin majeur.

De plus, l'accompagnement des jeunes sortant du dispositif nécessite une forte adaptabilité et disponibilité du fait des temporalités psychiques, individuelles et collectives, administratives et institutionnelles qu'il convient de faire co-exister.

Au regard du contexte qui impacte l'offre de soin en santé mentale mais aussi le contexte de crise métier du secteur éducatif, il convient urgemment d'envisager une augmentation de leur possibilité d'intervention, participant à la dimension qualitative de la prise en charge.

**Virginie MARTIN VILLEPOU, Sandrine CHANEL, Chloé DOUGEZ, Cécile GOMMIER, Marion SANCHEZ et Lydia BROQUET.**



90 | Le mot de la directrice

93 | Les ressources humaines en chiffres

96 | Les actions de formation

## LE MOT DE LA DIRECTRICE DES RESSOURCES HUMAINES

### Qu'est ce que le « service ressources humaines » ?

La mission de l'équipe RH est de contribuer à améliorer et sécuriser le cadre de travail afin que chaque professionnel puisse se consacrer à l'exercice de ses missions. Ce qui, au même titre que les autres services supports de notre association, permet de contribuer à la prise en charge des jeunes qui nous sont confiés.



La mission, les valeurs et les objectifs de l'association définissent la politique des ressources humaines tout en prenant en compte les besoins des salariés, les exigences légales et les contraintes budgétaires de l'association.

Sous la responsabilité de la directrice des ressources humaines, c'est une équipe de 7 personnes qui intervient sur la gestion administrative, la paie, la formation et les relations sociales.

### Focus sur les membres de l'équipe RH du Siège

#### La gestionnaire ressources humaines c'est qui et elle fait quoi ?

La gestionnaire des ressources humaines a un poste central au sein d'une association de notre taille. Être un bon gestionnaire RH nécessite une pluralité de compétences techniques et humaines pour envisager sereinement la gestion de ses différentes missions. Recrutements, formation, gestion de la paie, gestion et suivi de la planification, analyse des indicateurs, accompagnement, conseil et contrôle.

Elle a aussi le souci d'uniformiser les pratiques et les modes de travail et de mettre en place la transversalité des procédures.

Interlocutrice privilégiée des salariés, ce poste demande une écoute active, de la bienveillance et un sens du relationnel important.

Toute cette gestion est effectuée par l'ensemble de l'équipe ressources humaines qui intervient sur un spectre de plus en plus large. Face à tous ces enjeux, nous nous devons de suivre les bonnes pratiques et d'assurer une gestion des ressources humaines dans les règles conventionnelles et légales.

L'année 2023 a été une année de développement et de déploiement de la digitalisation des missions et outils RH avec la montée en charge de l'outil SIRH (ou Système d'Information des Ressources Humaines) en vue de la modernisation des process, ce qui permet de poursuivre et de renforcer la dynamique engagée depuis 2021.

J'aimerais à ce titre, souligner qu'en 2023, malgré un turn-over important au sein

du service des ressources humaines, les gestionnaires se sont attachées à fournir un travail de qualité qui a permis à l'association d'assurer sa gestion RH.

### Quelques chiffres clés de 2023

L'équipe RH a géré :

- > 4 300 bulletins de paie ;
- > 1 150 bulletins de paie pour solde de tout compte (fin de cdd, départ à la retraite, démission, licenciement...);
- > 185 arrêts maladie pour 5 748 jours ;
- > 51 déclarations d'accident du travail pour 441 jours d'arrêts de travail ;
- > 1 182 contrats de travail dont 1 149 contrats à durée déterminée ;
- > 1 300 calculs effectués concernant la recommandation patronale qui a finalement été rejetée par le Ministère du travail ;
- > 150 simulations, suivi et gestion des budgets de la masse salariale ;
- > 45 formations mises en place, suivies et gérées soit plus de 175 salariés partis en formation ;
- > 52 entretiens professionnels menés et suivis ;
- > 66 accueils de stagiaires.

### Ressources Humaines 2023

Cette année a été marquée par les difficultés à recruter des salariés qualifiés en lien avec l'attractivité du secteur sur nos postes non pourvus, mais également en lien avec de nombreux départs (12 démissions, 2 départs à la retraite, 4 inaptitudes, 1 rupture conventionnelle, 1 licenciement autre et 5 fin de période d'essai pour des salariés recrutés en CDI).

La problématique de recrutement n'a jamais été aussi forte dans un contexte de marché du travail sous tension et de « fuite » des professionnels. Des actions permettant d'attirer de nouveaux talents et de fidélisations des salariés ont été mise en œuvre :

- > Communication sur l'association en externe, via notamment les réseaux sociaux en lien avec notre chargée de communication ;
- > Actions de communication en interne ;
- > Journée d'accueil des nouveaux salariés, avec également la mise en place de notre livret d'accueil dématérialisé (consultable

sur le serveur commun de l'association « Être salarié à la Sauvegarde 37 » ;

- > Journée de présentation du secteur dans les écoles (lycées et collèges) ;
- > Journée découverte du secteur dans les locaux de France Travail auprès des demandeurs d'emploi.

L'association a également, dans le cadre d'accords collectifs d'entreprise, enrichi sa politique sociale en 2023 avec un accord sur l'aménagement de fin de carrières, ainsi que la prise en charge des frais de transports en commun à hauteur de 75 %, et mené des négociations annuelles obligatoires qui pour le 1<sup>er</sup> janvier 2024, ont abouti à la prise en charge de la complémentaire santé à hauteur de 85% ainsi que la garantie que tous les salariés à temps pleins perçoivent à minima 1450 € net par mois.

L'association reste également mobilisée au travers son plan de développement des compétences, avec un abondement de contribution volontaire supplémentaire de 0.30% de la masse salariale globale soit au total 2,30 %. En 2023, cela a représenté un budget formation de 100 278.72 €, ce qui a permis à 175 salariés de se former. La formation étant un des leviers de fidélisation et d'accompagnement des salariés.

Nous avons également finalisé la démarche d'accompagnement managérial de l'ensemble des cadres hiérarchiques initiée dans le cadre de la GPEC de 2021 (Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences). Trois groupes de travail ont été mis en place suite à cet accompagnement :

- > Les outils managériaux.
- > La participation.
- > La communication.

Avec comme objectifs principaux :

- > Adapter les supports RH existants notamment la trame des entretiens professionnels à nos besoins ;
- > Élaborer et mettre en œuvre, l'accueil des salariés, les entretiens bilatéraux ;
- > Assurer le suivi à court et moyen terme de l'évolution des professionnels (GPEC) ;
- > Renforcer le management individuel comme levier de confiance ;
- > Mettre en œuvre les attendus des politiques publiques et du projet de l'association ;
- > Décliner des propositions d'actions

concrètes pour la mise en œuvre de la participation aux différents niveaux : projets d'accompagnements, organisation institutionnelle, vie associative ;

> Réfléchir aux modalités concrètes de formation, d'information des professionnels (culture, idéologie, modalités d'intervention...);

> Utilisation harmonisée des bons supports de communication interne (Sil'Age pour toute donnée relative aux enfants et familles ; serveur pour les informations équipe / service / pole / association ; Octime pour tout ce qui relève des ressources humaines).

### **Les enjeux RH 2024**

En 2024, plusieurs enjeux clés se dégagent pour l'association dans sa politique de dialogue social et salariale, tels que :

> L'attractivité et la fidélisation des salariés, en lien avec un contexte économique difficile d'inflation et de tensions sociales ;

> La poursuite de l'intégration de la dématérialisation dans les process RH notamment la mise en place du portail salarié, la dématérialisation des contrats de travail afin de sécuriser et rendre les process plus fluides et accessibles ;

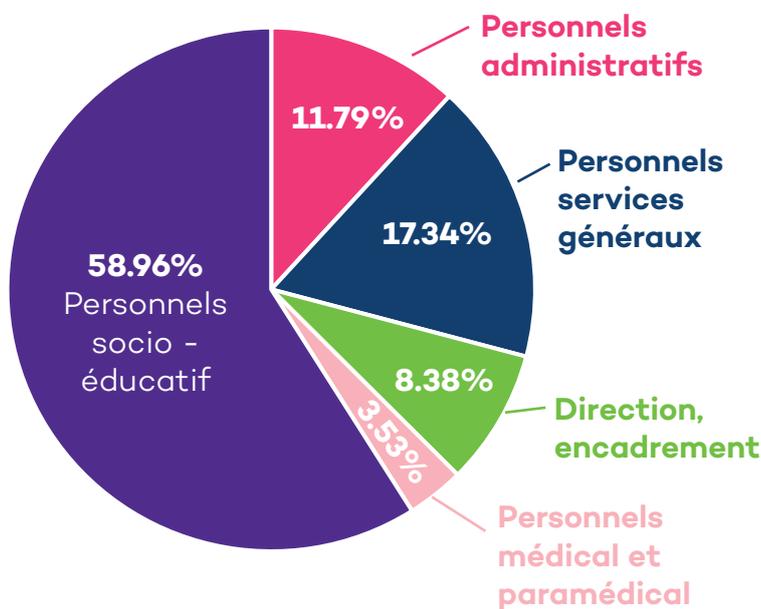
> La gestion et le développement des compétences, les transformations d'organisation du travail qui nécessitent un accompagnement à la conduite du changement en lien avec le développement de la qualité de vie au travail ainsi que la responsabilité sociale des entreprises (RSE).

**Isabelle de AMORIM**

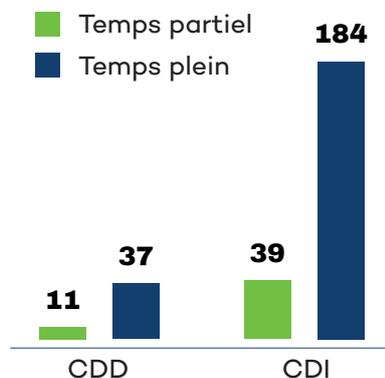
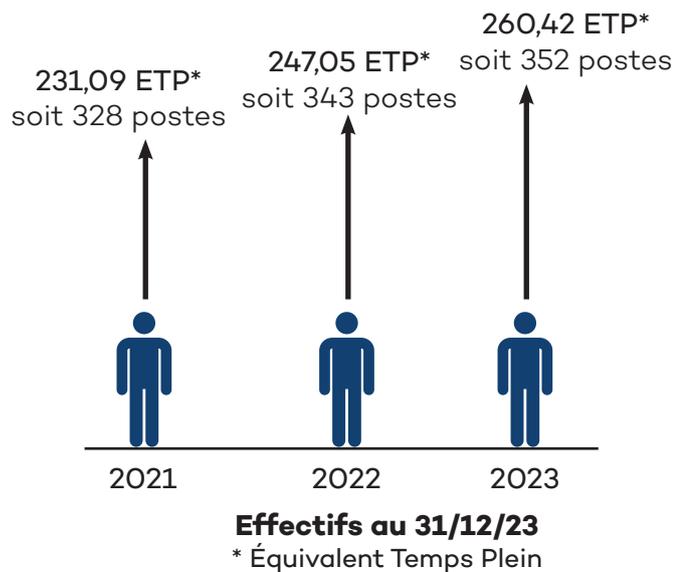
**Directrice des ressources humaines**

# LES RESSOURCES HUMAINES EN CHIFFRES

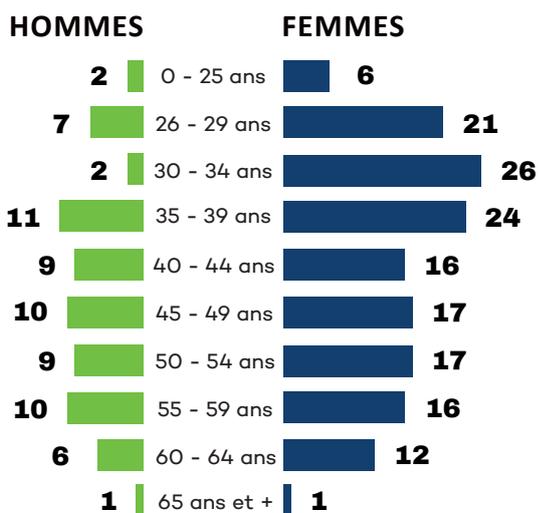
## Les effectifs au 31/12/2023



RÉPARTITION PAR CATÉGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE



RÉPARTITION TEMPS PLEIN / TEMPS PARTIEL EN PERSONNES PHYSIQUES



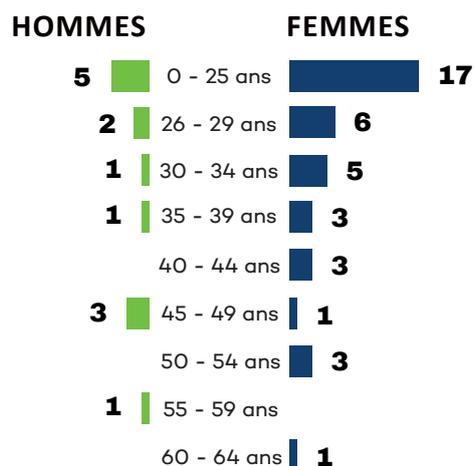
PYRAMIDE DES ÂGES (salariés en CDI)

Âge moyen des salariés en CDI :

**43** ans

Moyenne d'ancienneté des salariés en CDI :

**7** ans

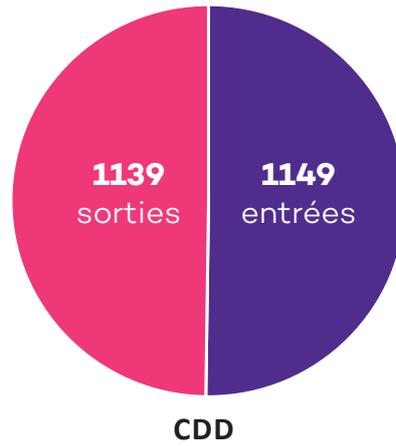
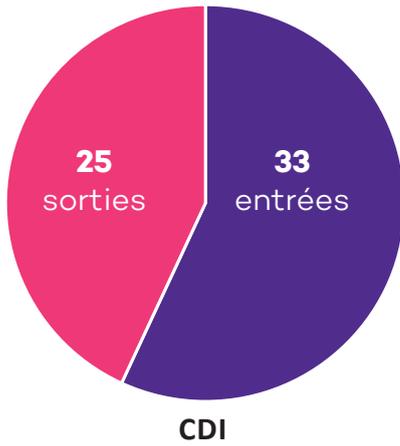


PYRAMIDE DES ÂGES (salariés en CDD et apprentis)

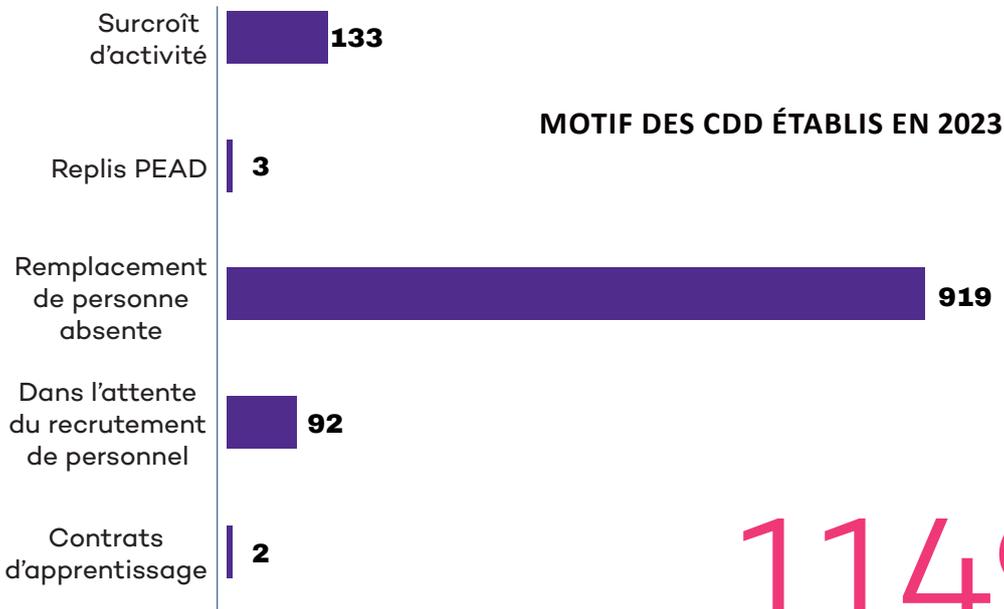
Âge moyen des salariés en CDD :

**30** ans

## Les mouvements du personnel pour 2023

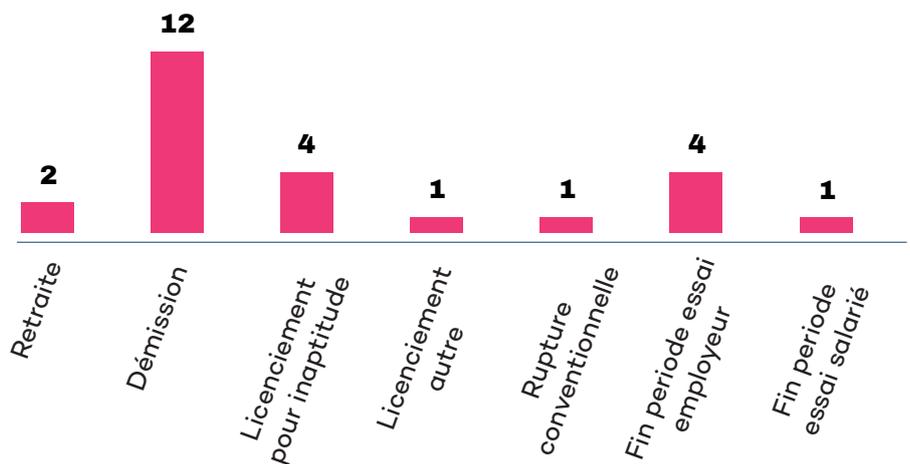


### ENTRÉES ET SORTIES – TOUT PERSONNEL CONFONDU



**1149 CDD**

ont été réalisés en 2023  
(dont 2 contrats d'apprentissage)



## Conditions d'hygiène et de sécurité

185 Jours

de congés paternité posés en 2023 (pour 8 salariés)

441 Jours

d'accidents du travail en 2023 (pour 10 salariés)

Taux d'absentéisme :  
9.38 %  
en 2023

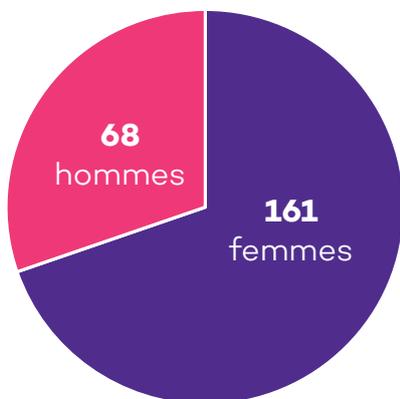
714 Jours

de congés maternité posés en 2023 (pour 9 salariés)

5 748 Jours

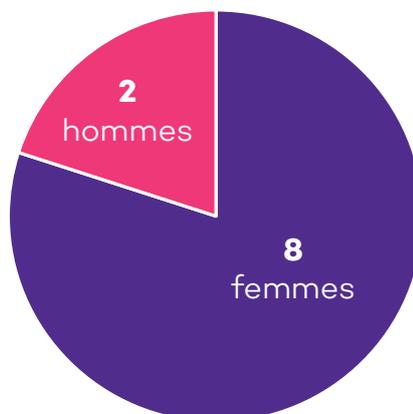
d'arrêts maladie en 2023 (pour 185 salariés)

## Égalité femme - homme



RÉPARTITION FEMMES / HOMMES DE L'EFFECTIF PERMANENT

Index d'égalité F/H : **93** /100



TOP 10 DES PLUS HAUTES RÉMUNÉRATIONS

100 %

des femmes revenant de congés maternité ont été augmentées l'année suivante



## LES ACTIONS DE FORMATION

175 salariés ont pu bénéficier d'actions de formations en 2023, en lien avec les orientations prioritaires liées notamment :

### À la prévention des différents risques professionnels :

> La gestion du stress et de la violence, risques routiers, sauveteurs secouristes du travail, gestes et postures, les risques électriques, incendie, hygiène etc...»

> L'adaptation au poste de travail, l'évolution des emplois ou le maintien des emplois

> Les actions de formations liées à l'utilisation de l'informatique et des outils numériques.

### À l'évolution des politiques publiques de protection de l'enfant et des besoins du public :

> L'évaluation des compétences parentales et le soutien à la parentalité.

> L'entretien professionnel, sa conception, sa mise en œuvre.

> La transition numérique pour faciliter et sécuriser l'utilisation des outils informatiques au bénéfice des usagers et des professionnels.

> La sensibilisation à la démarche de retour de l'expérience dans l'objectif d'amélioration continue de la qualité

### À la promotion des salariés peu qualifiés ou sans qualification.

Conformément au plan d'action pour l'égalité hommes/femmes et la qualité de vie au travail pour les salariés « seniors », 20% des crédits disponibles en 2023 pour le PDC seront réservés à cette catégorie de salariés, sous réserve que la demande soit acceptée par OPCO Santé.



3 539 heures

de formation pour un  
montant de 100 278.72 €

175 salariés

ont assisté à une formation

52

entretiens  
professionnels réalisés



66

stagiaires  
accompagnés

98 | Les faits marquants 2023

99 | Bilan au 31.12.2023

100 | Les grandes masses du bilan

101 | Les grands équilibres et l'analyse financière

104 | Le compte de résultat associatif au 31.12.2023

106 | Résultat

108 | Bilan financier

### Une activité en forte hausse

L'activité des établissements et services est en augmentation importante sur l'année 2023 qui marque la première année de fonctionnement pleine, post COVID.

L'augmentation des besoins en protection de l'enfance s'est ressentie principalement sur les établissements du pôle hébergement avec la réalisation d'une activité significativement supérieure aux prévisions.

### Des difficultés de recrutement accrues

Plusieurs postes ouverts en CDI sont restés vacants sur l'année du fait de l'absence de candidatures et/ou de refus de contractualisation en CDI de la part des salariés. Cette situation a nécessité de recourir à l'intérim et à aménager les plannings des salariés en poste.

Le groupe II des établissements et services s'en trouve impacté.

### DAEMNA : augmentation de l'activité

Après avoir vu sa capacité d'accueil réduite en 2022, les services départementaux ont sollicité une augmentation de 70 à 90 places. Les places ont été partiellement déployées sur le dernier trimestre 2023.

### Réhabilitation du patrimoine associatif

Le taux de vétusté important des immobilisations conduit l'association à envisager un programme de rénovation étendu des constructions et des immobilisations corporelles dans leur ensemble.

Cette année, la réhabilitation de salles de bain sur trois unités de vie et le remplacement de plusieurs chaudières ont été réalisés. Les travaux en cours sur le bâtiment nommé « château de l'Auberdière » ont été perturbés par la rupture amiable du contrat de maîtrise d'œuvre ayant conduit à une nouvelle étude du chantier par un nouveau maître d'œuvre. Les travaux doivent reprendre en 2024.

### Projet partenarial avec Val Touraine Habitat pour la construction d'un établissement sur Chambray-Lès-Tours.

La convention partenariale de 2018, modifiée en 2020 pour la construction d'un établissement, ouvert à la location par la Sauvegarde 37 a été renouvelée avec l'appui du département.

Les travaux ont pu démarrer et la livraison du bâtiment est prévue début 2025.

### Contentieux portant sur une fin de location de l'association à Chambray-Lès-Tours

Les locaux loués pour un ancien établissement associatif dit « SAH » depuis 1997 ont été libérés en mars 2020. Cette sortie fait l'objet d'un contentieux auprès du tribunal judiciaire.

Les bailleurs ont assigné l'association à verser 250 818.23 €, au titre de dégradations locatives et de transformations non autorisées. Une provision de 50 000 € avait été constituée.

Au terme du jugement rendu en mai 2023, le demandeur est débouté de la majorité de ses demandes. Le tribunal reconnaît partiellement certaines demandes pour un total de 59 377.09 € à la charge de l'association. La reprise de provision et le règlement ont été effectués sur l'exercice 2023.

### Contentieux relatif à l'allègement des charges URSSAF

L'allègement des charges URSSAF a été demandé en début d'année 2018 pour les services du pôle milieu ouvert sur les années 2015, 2016, 2017 en application de l'article L. 241-10 du code de la sécurité sociale. Un remboursement de 316 909 € a été effectué par l'URSSAF.

Un contrôle URSSAF a été réalisé entre mai et juillet 2018, générant un redressement de 310 909 € et des pénalités pour 33 302 €.

L'association a obtenu gain de cause en première instance mais la cour d'appel a infirmé ce jugement en avril 2022. L'association a décidé de former un pourvoi en cassation. Les mémoires ont été déposés le 13 octobre 2022.

### Contentieux prud'hommal

> Le licenciement du directeur financier de l'association, effectif au 30 janvier 2022 est contesté devant le Conseil des prud'hommes. La décision a été mise en délibéré au 3 avril 2024. La provision de 43 000 € réalisée en 2023 reste d'actualité.

> Un surveillant de nuit a engagé un contentieux devant le Conseil des prud'hommes sur le motif d'une demande de requalification de ses contrats à durée déterminée en contrat à durée indéterminée. Une provision de 16 000 € est constituée en 2023.

### Expertise comptable

Le comité social d'entreprise a demandé l'intervention d'un cabinet d'expertise comptable dans le cadre de la consultation sur la situation économique et financière de l'organisation pour un coût de 27 742.43 €.

## BILAN AU 31.12.2023 EN €

<b>ACTIF</b>		
	2023 en €	2022 en €
<b>Actif immobilisé</b>	<b>4 892 793</b>	<b>4 602 837</b>
Immo. Incorporelles	3 399 207	15 932
Immo. Corporelles	315 639	
- terrains et constructions	797 661	3 456 477
- installations et matériels	369 988	270 686
- immo. corporelles en cours		789 119
Immo. financières		
<b>Actif circulant</b>	<b>781 276</b>	<b>3 594 862</b>
Créances	3 844 644	937 293
Disponibilités et autres		2 657 569
<b>Total général</b>	<b>9 518 712</b>	<b>8 197 699</b>

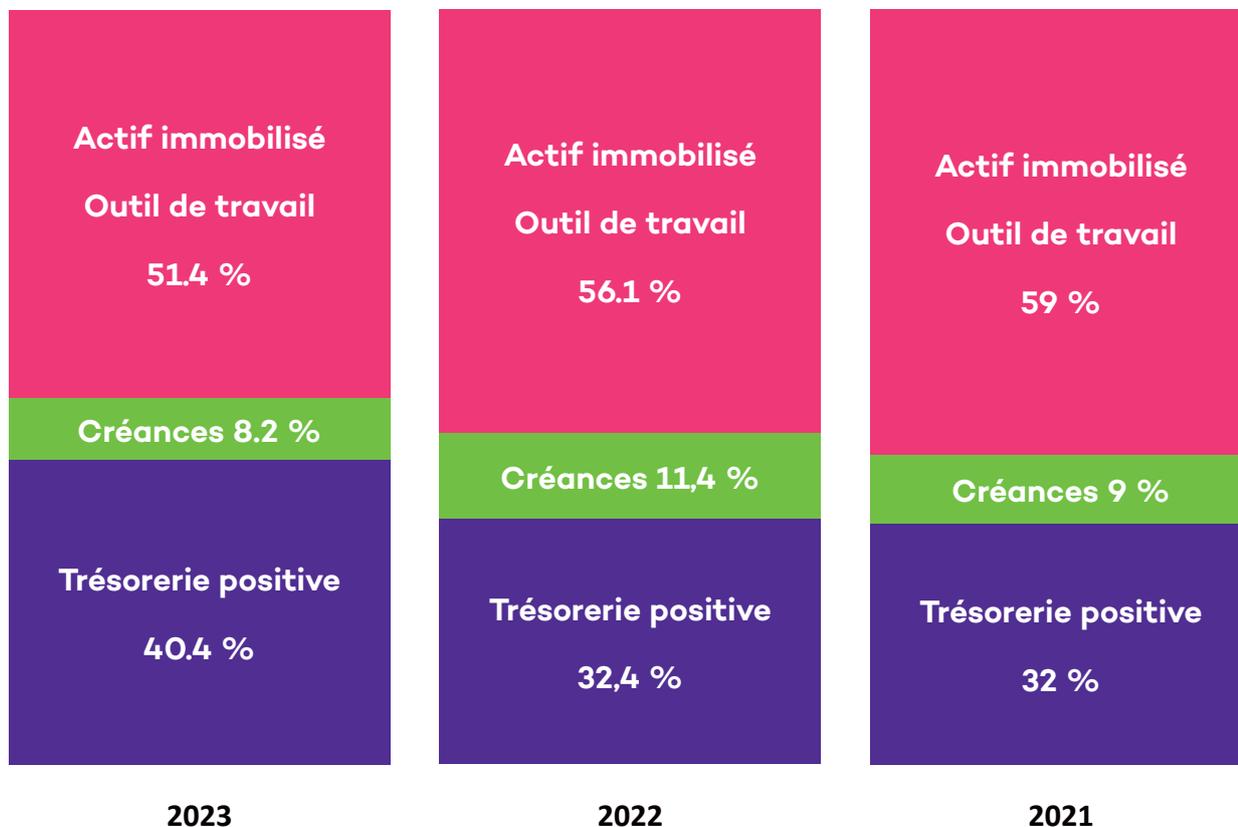
<b>PASSIF</b>		
	2023 en €	2022 en €
<b>Fonds propres</b>	<b>5 244 174</b>	<b>4 357 804</b>
Fonds propres sans droit de reprise	4 394 009	4 441 292
Réserves	428 348	431 371
RAN gestion contrôlée	- 1 223 139	- 1 111 649
Excédent ou déficit de l'exercice	680 882	- 166 470
Subvention d'investissement	881 269	732 737
Provisions réglementées	82 805	30 523
<b>Fonds reportés et dédiés</b>	<b>138 226</b>	<b>114 400</b>
<b>Provisions</b>	<b>759 161</b>	<b>713 153</b>
<b>Dettes</b>	<b>3 377 151</b>	<b>3 012 342</b>
Dettes financières	910 441	640 511
Dettes d'exploitation	2 466 710	2 371 831
<b>Total général</b>	<b>9 518 712</b>	<b>8 197 699</b>



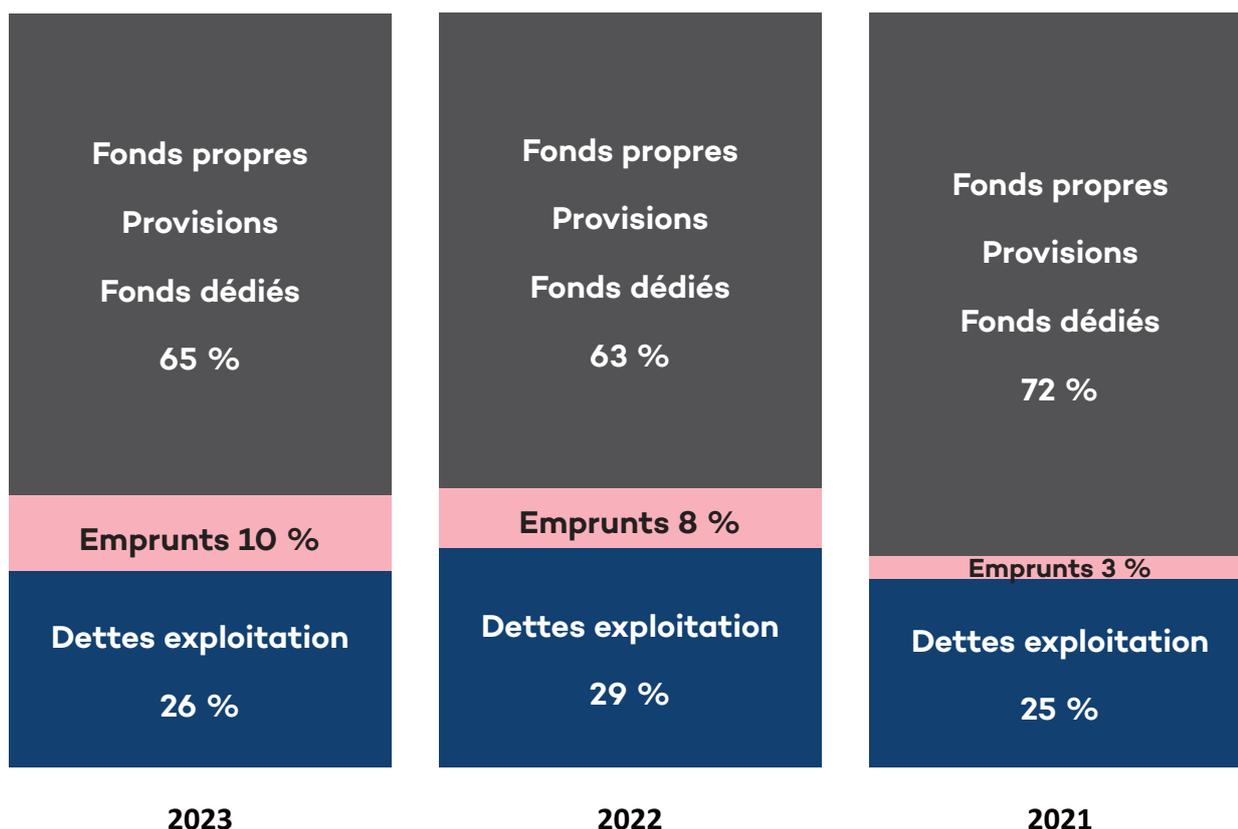
## LES GRANDES MASSES DU BILAN

L'équilibre entre « l'actif » et « le passif » se présente comme suit :

### ACTIF



### PASSIF



BIENS	2023	FINANCEMENT	2023
FR Investissement négatif		FR investissement positif	1 375 731 €
FR Exploitation négatif		FR Exploitation positif	783 478 €
FRNG négatif		FRNG positif	2 159 209 €
Besoin en fond de roulement		Excédent de financement d'exploitation	1 566 456 €
<b>Trésorerie positive</b>	<b>3 725 665 €</b>		

## Fonds de roulement d'investissement

> **Les financements stables** sont en légère augmentation sur cet exercice, à la suite de l'abondement de la subvention d'investissement et au recours à l'emprunt pour le financement des travaux en 2022-2023. Ils permettent de réaliser, en partie, les investissements nécessaires aux renouvellements des immobilisations, outils de travail pour l'accueil des jeunes et des familles.

FRI	2023	2022	2021	2020
Montant	1 375 731 €	1 242 226 €	700 919 €	1 075 996 €

> **L'endettement** en augmentation, reste à un niveau faible au regard de la référence des 50 % mais augmente du fait du début du déblocage des emprunts en 2023.

	2023	2022	2021	2020
TAUX ENDETTEMENT	15%	11%	3%	0,4 %

APUREMENT DE LA DETTE	2023	2022	2021
RATIO	5	7	23

<sup>1</sup> Le bilan financier est présenté en intégralité en annexe.

› **Les immobilisations** présentent au global et par catégorie une forte vétusté, avec un taux supérieur à 50% malgré les investissements et la mise à jour de notre inventaire. Ces ratios confirment la nécessité de poursuivre la politique d'investissement engagée depuis 2022.

<b>IMMOBILISATIONS (Hors financières)</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>	<b>2021</b>	<b>2020</b>
TAUX DE VÉTUSTÉ	67.3%	66%	67%	70 %

<b>CONSTRUCTIONS</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>	<b>2021</b>	<b>2020</b>
TAUX DE VÉTUSTÉ	67%	65%	66%	72 %

<b>INSTALLATION MAT.UTIL</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>	<b>2021</b>	<b>2020</b>
TAUX DE VÉTUSTÉ	85%	88%	86%	72%

<b>AUTRES IMMOBILISATIONS</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>	<b>2021</b>	<b>2020</b>
TAUX DE VÉTUSTÉ	67%	71%	72%	72%

## Fonds de roulement d'exploitation

› Le fonds de roulement d'exploitation s'améliore et repasse en positif principalement grâce aux excédents de l'année (+ 680 882 €) liés à la suractivité. Les réserves de compensation et reports à nouveau excédentaires (549 876 €) couvrent les reports à nouveau déficitaires (- 508 580 €).

Dans une situation d'activité classique, le FRE s'établirait autour 100 K€ soulignant la fragilité des financements et l'importance du report à nouveau déficitaire.

<b>FRE</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>	<b>2021</b>	<b>2020</b>
MONTANT	783 478 €	-19 195 €	468 544 €	1 032 277€

## Fonds de roulement net global

› Le fonds de roulement net global positif ne représente que 47 jours de fonctionnement.

<b>FRNG / jours d'exploitation</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>	<b>2021</b>	<b>2020</b>
NOMBRE DE JOURS DE FONCTIONNEMENT	47	28	30	57

## L'excédent de financement d'exploitation

L'excédent en fonds de roulement d'un montant 1 566 456 € est :

› Lié au paiement de la dotation mensuelle du Conseil départemental d'Indre et Loire.

› Relatif au regard des dettes sociales et fiscales à payer en N+1.

› **La trésorerie** exprimée en jours permet de constater sa hausse à 81 jours de fonctionnement. Ce ratio est à relativiser en prenant en compte le solde réel de la trésorerie soit : disponibilités + créances - dettes : 3 769 001 € + 781 276 € - 2 458 618 € = 2 091 659 €, soit **49 jours de fonctionnement**.

	2023	2022	2021	2020
TRÉSORERIE NETTE	3 769 001 €	2 619 853 €	2 341 334 €	3 123 669 €
EN JOURS	83	61	61	81

	2023	2022
SOLDE RÉEL DE TRÉSORERIE	2 091 659 €	1 194 435 €
EN JOURS	49	28

› La capacité d'autofinancement est réduite.

CALCUL DE LA CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	Réalisé 2023 en €
RÉSULTAT COMPTABLE	680 882
+ Flux internes (charges)	636 261
FRI	
+ Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	423 814
+ Autres dotations aux amortissements, dépréciations et provisions impactant le FRI	
FRE	
+ Autres dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	212 447
+ Engagements à réaliser sur ressources affectées (établissements privés)	0
- Flux internes (produits)	120 732
FRI	
- Autres reprises sur amortissements, dépréciations et provisions impactant le FRI	0
FRE	
- Autres Reprises sur dépréciations et provisions	109 105
- Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs affectées (établissements privés)	11 627
<b>CAF</b>	<b>11 627</b>

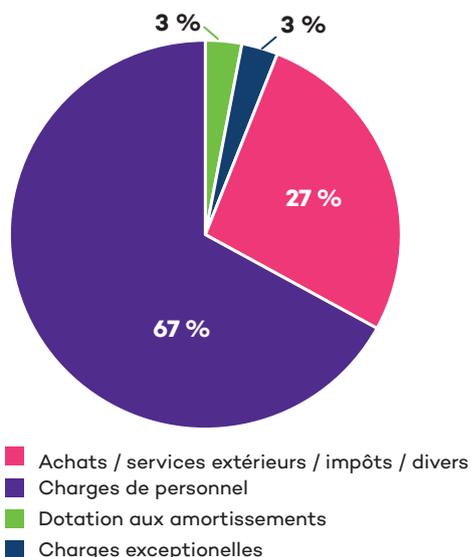
**Le taux CAF :**  $\frac{1\,196\,411 \times 100}{1\,750\,663} = 7\%$  pour un taux devant être compris entre 5 à 10 %

## LE COMPTE DE RÉSULTAT ASSOCIATIF AU 31. 12 .2023 EN €

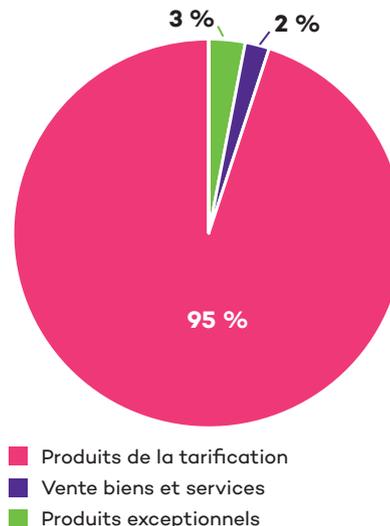
<b>CHARGES</b>			
	<b>2023 en €</b>	<b>2022 en €</b>	<b>2021 en €</b>
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>17 077 328</b>	<b>16 040 401</b>	<b>14 626 876</b>
Achats/services extérieurs/impôts taxes /divers	4 802 122	4 421 940	4 326 235
Charges de personnel	11 692 536	11 193 878	9 861 371
Dotations aux amortissements et provisions	441 528	424 911	429 270
Report en fonds dédiés	35 453		
Autres charges	105 689		10 000
<b>Charges financières</b>	<b>6 926</b>	<b>4 000</b>	<b>656</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>532 776</b>	<b>159 269</b>	<b>274 313</b>
<b>Total général</b>	<b>17 617 030</b>	<b>16 303 670</b>	<b>14 901 845</b>
<b>Résultat (déficit) :</b>	<b>680 882</b>	<b>- 166 470</b>	<b>- 241 489 €</b>

<b>PRODUITS</b>			
	<b>2023 en €</b>	<b>2022 en €</b>	<b>2021 en €</b>
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>17 729 985</b>	<b>16 007 278</b>	<b>14 460 058</b>
Cotisations	345	300	324
Vente de biens et services /divers	329 745	305 684	287 189
Produits de la tarification	17 372 487	15 592 932	14 131 445
Utilisation de fonds dédiés		17 465	11 627
Reprises de provisions	27 408	90 897	29 473
<b>Produits financiers</b>	<b>35 478</b>	<b>4 170</b>	<b>2 141</b>
<b>Produits exceptionnels</b>	<b>532 449</b>	<b>125 752</b>	<b>198 157</b>
<b>Total général</b>	<b>18 297 912</b>	<b>16 137 200</b>	<b>14 660 356</b>

RÉPARTITION DES CHARGES 2023



RÉPARTITION DES PRODUITS 2023



## Analyse des charges

> **Les charges d'exploitation** sont en augmentation de 1 313 360 € (+ 8 %) par rapport à l'exercice 2022. Cette hausse s'explique par la croissance globale de l'activité des établissements et services associatifs.

- > Les achats, services extérieurs sont en augmentation de 312 079 € (+9.5 %), du fait des dépenses d'énergie et des postes liés à la prise en charge quotidienne des enfants (alimentation, vêtements, loisirs et actes médicaux).
- > Les impôts, taxes sont en augmentation de 68 102 € (+6 %) en lien avec l'augmentation de la taxe sur salaires, la formation professionnelle et des différentes taxes sur les salaires.
- > Les salaires, traitements et charges sont en augmentation de 1 332 506 € (+ 3.87%) en raison des hausses du SMIC et du GVT.
- > Les charges financières de 4 000 € sont composées des intérêts d'emprunts.
- > Les dotations aux amortissements sont en légère hausse (+3.91 %).
- > Les charges exceptionnelles sont en augmentation de 373 506 € (+234 %) du fait de l'augmentation de la provision retraite, des nouvelles dispositions de comptabilisation des CET et d'erreur de facturation de notre fournisseur d'énergie. Cette augmentation des charges est compensée par l'évolution proportionnelle des produits exceptionnels.

## Analyse des produits

- > Les produits d'exploitation sont en augmentation de 2 160 711 € (+ 13 %) du fait de l'augmentation globale de l'activité des ESMS (dérogation temporaire d'accueil supplémentaire et réalisation de suractivité pour répondre aux besoins des territoires).
- > Les autres produits sont en augmentation de 32 635 € (+12 %) principalement du fait de la réception de dons destinés à l'activité en gestion propre.
- > Les produits financiers sont en hausse (+31k€) grâce à l'amélioration de la trésorerie en fin d'année et à la remontée des taux.
- > Les produits exceptionnels sont en hausse de 406 697 € (+323%) en lien avec des régulations de facturation erronées de notre prestataire d'énergie dans l'application du bouclier tarifaire, des nouvelles modalités de comptabilisation des CET et de la variation de la provision retraite.

# RÉSULTATS

L'association présente un résultat comptable de

680 881.88 €

Gestion propre (association)

- 62 270.67 €

Gestion sous contrôle autorités

743 152.55 €

## Gestion propre

	2023
Association (hors financeurs)	- 62 270.67 €

### Charges :

- 39 K€ congés payés ;
- 15 K€ de dotation aux amortissements ;
- 5 K€ énergie ;
- 3 K€ assurance ;

→ 9 K€ charges et prestations diverses :

→ 35 K€ report en fond dédié.

**Produits :** 45 K€ (dont dons maison parents - enfants)

## Gestion contrôlée

### > Résultats présentés en gestion contrôlée : pôle hébergement

	Résultats comptables 2023 en €	Propositions de compensation de résultats en €	Reprise de résultats antérieurs	Résultats administratifs 2023 proposés après reprise en €	Montant des proposition d'affectations en €	Propositions d'affectation résultats 2023
MAJE	-17 648,21	47 572,03				
		20 000,00		49 923,82	49 923,82	Compte investissement
SPF	-66 662,49	40 000,00		-26 662,49	-26 662,49	Reprise déficit sur 3 ans
SAPMN	47 572,03	-47 572,03		0,00	0,00	
MECS - UV SAPPAA	491 422,24	-40 000,00				
		-20 000,00	-33 333,33	298 088,91	198 088,91	Compte investissement
		-100 000,00			100 000,00	Réserve compensation déficit futur
DAEMNA	55 324,27	100 000,00	-42 097,98	113 226,29	13 226,29	Réserve de compensation des déficits futurs
					100 000,00	Compte investissement
<b>Total pôle hébergement</b>	510 007,84			434 576,53	434 576,53	

› Résultats présentés en gestion contrôlée : pôle milieu ouvert

	Résultats comptables 2023 en €	Propositions de compensation de résultats en €	Reprise de résultats antérieurs	Résultats administratifs 2023 proposés après reprise en €	Montant des proposition d'affectations en €	Propositions d'affectation résultats 2023
SIEMO	155 294,11	-135 294,11		20 000,00	20 000,00	Réserve de compensation des déficits futurs
SAPED	22 574,73	135 294,11		157 868,84	150 000,00	Compte 1313 investissements
					7 868,84	Réserve de compensation des déficits futurs
<b>Total pôle milieu ouvert CD</b>	177 868,84			177 868,84	177 868,84	
SIE	40 994,94		49 257,25	90 252,19	90 252,19	Compte 1313 investissements
SRP	14 280,93			14 280,93	14 280,93	Réserve de compensation des déficits futurs
<b>Total pôle milieu ouvert PJJ</b>	55 275,87		49 257,25	104 533,12	104 533,12	
<b>Total résultat sous contrôle CD</b>	687 876,68		-75 431,31	612 445,37	612 445,37	
<b>Total résultat sous contrôle autorités</b>	743 152,55		-26 174,06	716 978,49	716 978,49	

› Résultat effectif global de l'entité

Tableau de détermination du résultat effectif global de l'entité	Exercice 2023 en €	Exercice 2022 en €
<b>Résultat comptable</b>	680 881,88€	- 166 470,27
<b>Reprise de résultat antérieurs</b>	- 26 174,06 €	0
<b>Excédent ou déficit global</b>	654 707,82 €	
Dont résultat sous gestion propre	- 62 270,67 €	- 74 483,79
Dont résultat sous gestion contrôlée	716 978,49 €	- 91 986,48

# BILAN FINANCIER (annexe)

PPI Bilan financier (résultat non affecté)  
Périodes de : 01/2023 à 12/2023

BIENS	2021	2022	2023
Biens stables			
Immobilisations incorporelles nettes	21 994	15 932	10 288
Immobilisations corporelles brutes			
Terrains	98 649	98 649	98 649
Constructions	11 124 984	11 257 864	11 520 120
Installations techniques, matériels et outillages	714 140	754 986	678 317
Autres immobilisations corporelles	629 816	636 743	660 513
Immobilisations en cours	412 895	789 119	797 661
Immobilisations financières	15 000	15 189	315 984
Amortissements comptables excédentaires différés (2)			
Charges à répartir			
Autres	58 498	55 434	54 014
Comptes de liaison investissement			
<b>TOTAL II</b>	<b>13 075 976</b>	<b>13 623 915</b>	<b>14 135 547</b>
<b>FONDS DE ROULEMENT D'INVESTISSEMENT NEGATIF (I-II)</b>			
Actif stables d'exploitation			
Report à nouveau déficitaire (4)	282 832	455 094	508 580
Résultat déficitaire (4)	241 489	166 470	836 087
Dépenses refusées par l'autorité de tarification	717 031	761 279	
Droits acquis par les salariés non provisionnés (5)			
Autres			
Comptes de liaison trésorerie (stable)			
<b>TOTAL IV</b>	<b>1 241 352</b>	<b>1 382 843</b>	<b>1 344 667</b>
<b>FONDS DE ROULEMENT D'EXPLOITATION NEGATIF (III-IV)</b>		<b>19 195</b>	
<b>FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL NEGATIF</b>			
Valeurs d'exploitation			
Stocks			
Avances et acomptes versés			
Organismes payeurs, usagers	599 965	741 892	673 888
Créances diverses d'exploitation	83 860	195 401	107 388
Créances irrécouvrables en non-valeur (6)			
Charges constatées d'avance	40 703	37 716	75 642
Dépenses pour congés payés (7)			
Autres			
Comptes de liaison exploitation			
<b>TOTAL VI</b>	<b>724 528</b>	<b>975 009</b>	<b>856 918</b>
<b>BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT (VI-V)</b>			
Liquidités			
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités	2 341 334	2 619 853	3 769 001
Autres			
Comptes de liaison trésorerie			
<b>TOTAL VIII</b>	<b>2 341 334</b>	<b>2 619 853</b>	<b>3 769 001</b>
<b>TRESORERIE POSITIVE (VIII-VII)</b>	<b>2 144 603</b>	<b>2 335 651</b>	<b>3 725 665</b>
<b>TOTAL DES BIENS (II+IV+VI+VIII)</b>	<b>17 383 191</b>	<b>18 601 620</b>	<b>20 106 133</b>

(1) Concerne les établissements publics: compte 1064.

(2) Compte 1161.

(3) Exemple: résultats non contrôlés ou non affectés par tiers financeurs.

(4) Sous contrôle de tiers financeurs.

(5) Compte 1163: compte épargne-temps (CET), provisions pour départ à la retraite non provisionnés en application du 3° de l'article R. 314-45 du code de l'action sociale et des familles.

(6) Concerne les établissements publics.

(7) Compte 1162, concerne les établissements privés.

FINANCEMENTS	2021	2022	2023
Financements stables			
Apports ou fonds associatifs	4 484 401	4 441 292	4 394 009
Réserves des plus values nettes (1)			
Excédents affectés à l'investissement			
Subventions d'investissements	414 353	732 737	881 269
Réserve de compensation des charges d'amortissement			
Provisions pour renouvellement des immobilisations	0	0	0
Provisions réglementées sur plus-values nettes d'actif	29 523	30 523	82 805
Emprunts et dettes financières	188 393	640 511	910 441
Dépôts et cautionnements reçus			
Amortissements des immobilisations			
Constructions	7 587 415	7 900 037	8 219 563
Installations, matériels et outillages techniques	618 683	668 691	577 727
Autres immobilisations corporelles	454 127	452 351	445 464
Autres (3)			
Comptes de liaison investissement			
<b>TOTAL I</b>	<b>13 776 895</b>	<b>14 866 141</b>	<b>15 511 278</b>
<b>FONDS DE ROULEMENT D'INVESTISSEMENT POSITIF (I-II)</b>	<b>700 919</b>	<b>1 242 226</b>	<b>1 375 731</b>
Financements stables d'exploitation			
Excédent et provisions affectés à la couverture du BFR	759 610	431 371	428 348
Réserves de compensation des déficits			
Résultat excédentaire (4)			680 882
Report à nouveau excédentaire en attente d'affectation	46 739	104 724	121 528
Report à nouveau excédentaire (4)			
Provisions pour risques et charges	771 682	713 153	759 161
Fonds dédiés	131 865	114 400	138 226
Autres			
Comptes de liaison trésorerie (stable)			
<b>TOTAL III</b>	<b>1 709 896</b>	<b>1 363 648</b>	<b>2 128 145</b>
<b>FONDS DE ROULEMENT D'EXPLOITATION POSITIF (III-IV)</b>	<b>468 544</b>	<b>0</b>	<b>783 478</b>
<b>FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL POSITIF</b>	<b>1 169 462</b>	<b>1 223 031</b>	<b>2 159 209</b>
Dettes d'exploitation			
Avances reçues			47 170
Fournisseurs d'exploitation	192 932	249 390	276 258
Dettes sociales	1 451 892	1 766 123	2 022 401
Dettes fiscales	52 647	62 995	69 452
Dettes diverses d'exploitation			
Dépréciation des stocks et créances			
Produits constatés d'avance	458	8 884	
Ressources à reverser à l'aide sociale			
Fonds déposés par les résidents			
Autres	1 740	236	8 092
Comptes de liaison exploitation			
<b>TOTAL V</b>	<b>1 699 669</b>	<b>2 087 628</b>	<b>2 423 374</b>
<b>EXCEDENT DE FINANCEMENT D'EXPLOITATION (VI-V)</b>	<b>975 161</b>	<b>1 112 619</b>	<b>1 566 456</b>
Financements à court terme			
Fournisseurs d'immobilisations	196 731	284 203	42 684
Fonds des majeurs protégés			
Concours bancaires courants			
Ligne de trésorerie			
Intérêts courus non échus			652
Autres			
Comptes de liaison trésorerie			
<b>TOTAL VII</b>	<b>196 731</b>	<b>284 203</b>	<b>43 336</b>
<b>TRESORERIE NEGATIVE (VIII-VII)</b>			
<b>TOTAL DES FINANCEMENTS (I+III+V+VII)</b>	<b>17 383 191</b>	<b>18 601 621</b>	<b>20 106 133</b>



## Sauvegarde de l'Enfance d'Indre et Loire

4, avenue Marcel Dassault - 37200 Tours

02 47 71 15 95

[direction.generale@sauvegarde37.fr](mailto:direction.generale@sauvegarde37.fr)

[www.sauvegarde37.fr](http://www.sauvegarde37.fr)



**Sauvegarde37**

